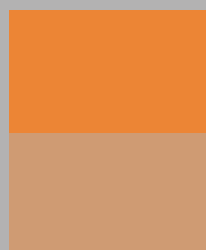
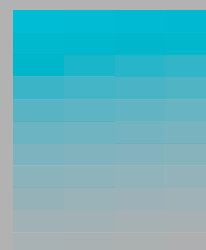


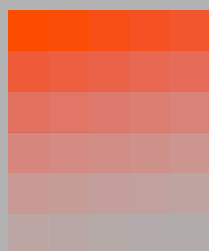
**architecture
et paysage**



patrimoines



**arts plastiques
et design**



spectacle vivant



**cinéma,
audiovisuel,
multimédia**

L'enseignement supérieur Culture

2019-2020

les écoles de l'enseignement supérieur Culture

ENSA : école nationale supérieure d'architecture

Auvergne-Rhône-Alpes

ANNECY

- 01 École supérieure d'art
Annecy Alpes

CLERMONT-FERRAND

- 02 ENSA
- 03 École supérieure d'art
de Clermont Métropole

GRENOBLE

- 04 ENSA

GRENOBLE — VALENCE

- 05 École supérieure d'art
et design Grenoble Valence

LYON

- 06 ENSA
- 07 École nationale supérieure
des beaux-arts de Lyon
- 08 Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Lyon
- 09 CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes

SAINT-ÉTIENNE

- 10 ENSA
- 11 École supérieure d'art
et design Saint-Étienne
- 12 École supérieure d'art
dramatique La Comédie

Bourgogne-Franche-Comté

BESANÇON

- 13 Institut supérieur des beaux-arts

DIJON

- 14 École nationale supérieure d'art
- 15 École supérieure de musique
Bourgogne Franche-Comté

CHALON-SUR-SAÔNE

- 16 École média art du Grand Chalon

Bretagne

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES

- 17 École européenne supérieure
d'art de Bretagne

RENNES

- 18 ENSA
- 19 École supérieure d'art
dramatique du théâtre
national de Bretagne

Centre-Val de Loire

BOURGES

- 20 École nationale supérieure d'art

ORLÉANS

- 21 École supérieure d'art
et de design

TOURS

- 87 École supérieure d'art et
de design Tours-Angers-Le Mans

Grand Est

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

- 22 École nationale supérieure
du Centre national des arts
du cirque

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

- 23 École nationale supérieure
des arts de la marionnette

METZ — ÉPINAL

- 24/●24 École supérieure d'art
de Lorraine

NANCY

- 25 ENSA
- 26 École nationale supérieure d'art
et de design

REIMS

- 27 École supérieure d'art
et de design

STRASBOURG

- 28 ENSA
- 29 École supérieure
d'art dramatique
du théâtre national
de Strasbourg

STRASBOURG — MULHOUSE

- 30/●30 Haute école
des arts du Rhin

Hauts-de-France

AMIENS

- 31 École supérieure d'art
et de design d'Amiens Métropole

CAMBRAI

- 32 École supérieure d'art
de Cambrai

DUNKERQUE — TOURCOING

- 33 École supérieure d'art
du Nord-Pas de Calais

LILLE

- 34 ENSA (architecture et paysage)
- 35 École professionnelle
supérieure d'art dramatique
du Nord-Pas de Calais
- 36 École supérieure musique
et danse Hauts-de-France - Lille

TOURCOING

- 37 Le Fresnoy - Studio national
des arts contemporains

VALENCIENNES

- 38 École supérieure d'art
et de design

Ile-de-France

ASNIÈRES

- 39 Le Studio-École supérieure
de comédiens par alternance

BRY-SUR-MARNE

- 40 INAsup

CERGY

- 41 École nationale supérieure d'art
de Paris-Cergy

LA COURNEUVE

- 42 Pôle Sup'93, pôle d'enseignement
supérieur de la musique

LA PLAINE-SAINT-DENIS

- 43 Académie Fratellini,
école supérieure de cirque

MARNE-LA-VALLÉE

- 44 ENSA

NANTERRE

- 45 École de danse
de l'Opéra national de Paris

PARIS

- 46 École de Chaillot
- 47 ENSA de Paris-Belleville
- 48 ENSA de Paris-La Villette
- 49 ENSA de Paris-Malaquais
- 50 ENSA de Paris-Val-de-Seine
- 51 École du Louvre
- 52 Institut national du patrimoine

- 53 École nationale supérieure
des arts décoratifs

- 54 École nationale supérieure
des beaux-arts

- 55 École nationale supérieure
de création industrielle —
Les Ateliers

- 56 Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Paris

- 57 Conservatoire national supérieur
d'art dramatique

- 58 La Fémis, école nationale
supérieure des métiers
de l'image et du son

- 59 Pôle supérieur d'enseignement
artistique Paris-Boulogne-
Billancourt

ROSNY-SOUS-BOIS

- 60 École nationale des arts
du cirque de Rosny-sous-Bois

VERSAILLES

- 61 ENSA

Normandie

CHERBOURG-OCTEVILLE — CAEN

- 62 École supérieure d'arts
et médias

LE HAVRE — ROUEN

- 63 École supérieure d'art
et de design

ROUEN

- 64 ENSA
- 65 CEFEDM de Normandie

Nouvelle-Aquitaine

ANGOULÊME — POITIERS

- 67 École européenne supérieure
de l'image

BIARRITZ

- 68 École supérieure d'art
Pays Basque

BORDEAUX

- 69 ENSA (architecture et paysage)
- 70 École supérieure des beaux-arts
de Bordeaux
- 71 École supérieure de théâtre
Bordeaux Aquitaine
- 72 Pôle d'enseignement supérieur
musique et danse
Bordeaux Aquitaine

LIMOGES

- 73 École nationale supérieure d'art
de Limoges
- 74 L'Académie de l'Union, école
supérieure professionnelle
de théâtre du Limousin

PAU

- 75 École supérieure d'art
des Pyrénées

POITIERS

- 76 Pôle Aliénor, CESMD
Poitou-Charentes

Occitanie

MONTPELLIER

- 77 ENSA
- 78 École supérieure des beaux-arts
de Montpellier Contemporain
- 79 École supérieure
d'art dramatique

NÎMES

- 80 École supérieure des beaux-arts

TARBES

- 75 École supérieure d'art
des Pyrénées

TOULOUSE

- 66 École supérieure des arts
du cirque Toulouse Occitanie
(le Lido)
- 81 ENSA
- 82/●82 Institut supérieur des arts
de Toulouse

Pays de la Loire

ANGERS

- 83 École supérieure
du Centre national de danse
contemporaine

NANTES

- 84 ENSA
- 85 École des beaux-arts Nantes
Saint-Nazaire
- 86 Le Pont supérieur,
pôle d'enseignement supérieur
spectacle vivant
Bretagne — Pays de la Loire

ANGERS — LE MANS

- 87 École supérieure d'art et
de design Tours-Angers-Le Mans

Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARLES

- 88 École nationale supérieure
de la photographie

AVIGNON

- 89 École supérieure d'art

AIX-EN-PROVENCE

- 90 École supérieure d'art
- 91 Institut d'enseignement
supérieur de la musique
Europe et Méditerranée

CANNES — MARSEILLE

- 92 École régionale d'acteurs
de Cannes et Marseille
- 93 Pôle national supérieur danse
Provence Côte d'Azur

MARSEILLE

- 94 ENSA
- 95 École supérieure d'art
et de design
Marseille-Méditerranée

NICE

- 96 Villa Arson, école nationale
supérieure d'art

TOULON

- 97 École supérieure d'art et design
Toulon Provence Méditerranée

Outre-Mer

La Réunion

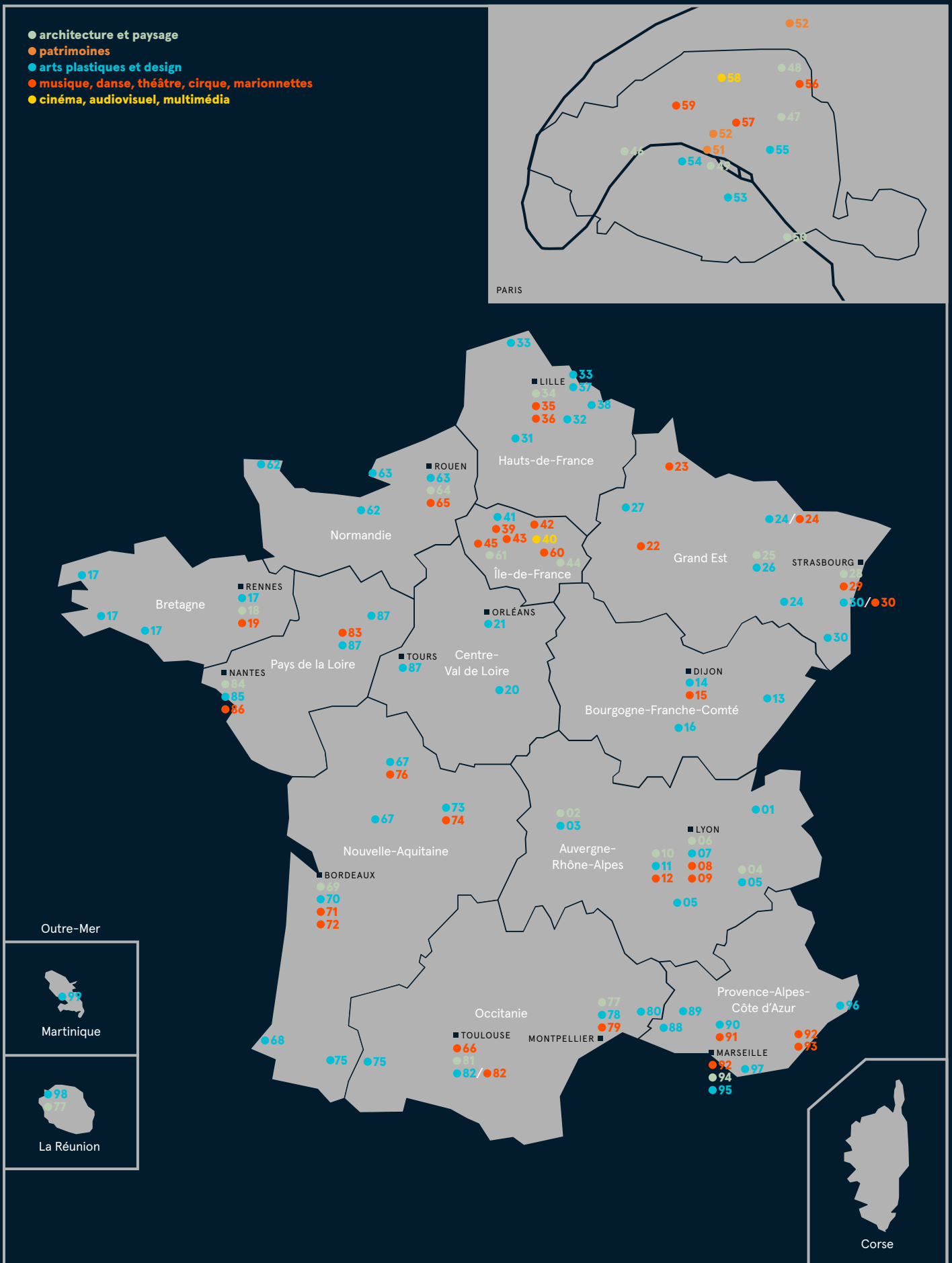
LE PORT

- 98 École supérieure d'art
de La Réunion
- 77 Antenne de l'ENSA
de Montpellier

Martinique

FORT-DE-FRANCE

- 99 Campus caribéen des arts



L'enseignement supérieur Culture

**99
établissements**

**+ de 40 diplômes
nationaux**

**+ de 36 500
étudiants**

L'enseignement supérieur Culture prépare aux professions des arts et de la culture. Il est positionné à la croisée de l'enseignement supérieur et de la création artistique, de la politique nationale et des politiques territoriales. Il relève principalement du ministère de la Culture dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, du spectacle vivant, des patrimoines, du cinéma et de l'audiovisuel.

D'autres domaines emploient un nombre important de professionnels formés pour l'essentiel par les universités. Ainsi l'archéologie, les archives, le livre, l'administration et la médiation culturelles ou encore la presse, qui constituent des axes majeurs de l'action du ministère.

Enfin, des écoles relevant du secteur privé proposent des formations dans les arts graphiques, l'architecture d'intérieur, les métiers techniques du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, de la presse, des jeux vidéo et du multimédia.

Cette brochure présente les grandes lignes de cette offre diversifiée, dans le souci d'informer le public le plus large, au premier rang duquel les élèves de l'enseignement secondaire et leurs familles. Pour chaque domaine, sont aussi mis en avant les métiers auxquels préparent ces établissements.

Avec 36 500 étudiants et une centaine d'établissements délivrant plus de 40 diplômes nationaux, l'enseignement supérieur Culture constitue une communauté vivante qui contribue à l'attractivité de notre territoire. Le grand mouvement vers l'intégration européenne (Licence-Master-Doctorat) aujourd'hui largement réalisée, a intensifié les coopérations entre écoles au plan international, cela au profit de la circulation des concepts et du partage des initiatives, inscrits au cœur même de la création et de son apprentissage.

Liens étroits avec les milieux professionnels, partenariats de recherche, coopérations nombreuses à l'international, diversité des étudiants... sont autant d'atouts que possèdent les établissements de l'enseignement supérieur Culture pour dynamiser le renouvellement des idées, et qui témoignent de leur capacité à intégrer les évolutions sociales, économiques et culturelles d'un monde en constante mutation.

Sommaire

L'enseignement supérieur Culture	4	cinéma, audiovisuel, multimédia	53
architecture et paysage	9	livre	61
patrimoines	17	presse	66
– musées, conservation, restauration	19	gestion et médiation	68
– archéologie	22	adresses utiles	69
– archives	24		
– monuments historiques	26		
arts plastiques et design	29		
spectacle vivant	41		
– musique	44		
– théâtre	46		
– danse	48		
– cirque, marionnettes, arts de la rue	50		

L'enseignement supérieur Culture (ESC) se compose de formations dotées d'une forte dimension professionnelle tout en mobilisant des savoirs fondamentaux et des procédures de recherche. Les diplômes délivrés s'inscrivent dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD). Ils couronnent pour la plupart des études à Bac + 3 ou Bac + 5. Certains établissements proposent aussi des cursus et des diplômes post-master, ainsi que des cycles doctoraux. La majorité de ces diplômes figurent aux niveaux 6 et 7 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui reconnaît ainsi leur haut niveau de conception et d'autonomie.

Parmi les établissements de l'enseignement supérieur Culture, 40 sont des établissements publics nationaux (EPN) ou situés dans des établissements publics nationaux, les autres sont des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) relevant des collectivités territoriales ou ont un statut associatif. **Tous délivrent des diplômes nationaux créés ou reconnus par le ministère de la Culture.**

Tous ces établissements dispensent un enseignement original, résolument lié aux professions et reposant sur l'enseignement par le projet, la formation par la recherche et la prise en compte du sensible. **L'ensemble des formations partagent des valeurs communes qui sont l'esprit critique, l'autonomie, la créativité et l'innovation.**

La dimension professionnelle

Dans tous les établissements de l'enseignement supérieur Culture, **les enseignants sont en majorité des professionnels en activité**, à même d'assurer un lien fort avec leur milieu. Cette situation, de même que le développement des **stages** durant la formation, favorisent l'insertion des étudiants dans la vie active.

Chaque année, des milliers de jeunes issus de l'enseignement supérieur Culture : architectes, plasticiens, designers, photographes, affichistes, réalisateurs, comédiens, danseurs, musiciens, historiens de l'art, conservateurs, restaurateurs... s'engagent dans la vie professionnelle avec des acquis associant **des savoirs pratiques et des savoirs théoriques de haut niveau.**

Le développement de la recherche

La proximité des écoles de l'enseignement supérieur Culture avec le monde professionnel et leur environnement en fait des acteurs de premier plan dans les **regroupements des établissements** d'enseignement supérieur et de recherche en cours sur l'ensemble du territoire (universités, écoles supérieures, laboratoires de recherche...), en particulier dans les **Communautés d'universités et établissements (ComUE)** mises en place par la loi de 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche, dite loi Fioraso. La plupart des écoles Culture sont associées à des regroupements territoriaux, et une dizaine en sont membres.

Dans ce contexte de regroupements territoriaux, les établissements de l'enseignement supérieur Culture sont souvent convoités par leurs homologues universitaires, que

ce soit dans le domaine du patrimoine, de l'architecture, des arts visuels ou du spectacle vivant. L'association de cinq écoles nationales artistiques à l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) en est un exemple, de même que la participation de l'Institut national du patrimoine au projet de *Paris Seine Graduate School Humanities Creation and Heritage*.

Par ailleurs la dynamique créée par les **programmes d'investissements d'avenir (PIA)** a renforcé les partenariats déjà très féconds avec les universités, dans tous les secteurs : architecture, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

Le développement de la recherche dans l'enseignement supérieur Culture prend toute sa dimension au sein de ces rapprochements d'établissements. **Le doctorat** existe depuis 2005 en architecture et se met en place progressivement dans les autres domaines. Les cinq écoles artistiques parisiennes associées à PSL ont inscrit leurs premiers doctorants dans le cadre du programme doctoral SACRe (Sciences, Arts, création, Recherche). Aujourd'hui, les activités de recherche dans l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur Culture prennent de l'ampleur, avec en particulier l'émergence de « doctorats de création », fondés sur la pratique.

Échanges et action internationale

La mobilité et la coopération internationale sont une priorité pour le réseau des établissements d'enseignement supérieur Culture. Les expériences internationales dans le parcours des étudiants sont un gage d'ouverture d'esprit autant que d'employabilité.

Environ 90 % des 36 500 étudiants du réseau sont inscrits dans un établissement signataire de la Charte Erasmus. L'année dernière, plus de 1 400 de ces étudiants ont effectué une mobilité à l'étranger tandis que 800 étudiants étrangers sont venus dans les écoles supérieures Culture. À cela s'ajoutent les mobilités des personnels enseignants.

Les coopérations sont nombreuses, avec des écoles du champ artistique et culturel mais aussi avec des universités européennes et internationales, des écoles d'ingénieurs, de gestion, des écoles doctorales, etc. Plusieurs initiatives originales sont ainsi mises en place, comme des doubles diplômes ou des formations conjointes en Europe.

Ainsi, pour l'ensemble des mobilités et des partenariats, le taux d'étudiants internationaux inscrits dans le réseau dépasse 14 %. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale et fait de l'enseignement supérieur Culture un des réseaux d'écoles les plus multiculturels et attractifs.

Le ministère de la Culture est partenaire des agences Erasmus+ et Campus France afin d'accompagner au mieux les écoles dans leurs projets internationaux et dans l'accueil d'étudiants étrangers.

L'enseignement supérieur Culture constitue une communauté dynamique qui contribue à l'attractivité de notre territoire.

DOMAINE		ARCHITECTURE ET PAYSAGE	PATRIMOINES
nombre d'étudiants (année universitaire 2018-2019)		19 800	1 800
écoles		– 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) – École de Chaillot (département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine)	– École du Louvre – Institut national du patrimoine
principaux diplômes et grades		bac + 3 – Diplôme d'études en architecture (DEEA), grade de licence bac + 5 – Diplôme d'État d'architecte (DEA), grade de master – Diplôme d'État de paysagiste, grade de master bac + 6 – Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) bac + 7 – Double diplôme architecte-ingénieur, grade de master post-master – Diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) – Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) bac + 8 – Doctorat en architecture	bac + 3 – Diplôme de 1^{er} cycle de l'École du Louvre bac + 4 – Diplôme de muséologie de l'École du Louvre bac + 5 – Diplôme de 2^e cycle de l'École du Louvre, grade de master – Diplôme de restaurateur du patrimoine (INP), grade de master bac + 8 – Diplôme de 3^e cycle de l'École du Louvre – Cycle doctoral en lien avec une université (INP)

Un enseignement supérieur d'excellence ouvert à tous

Pour intégrer un établissement de l'enseignement supérieur Culture, il faut avoir satisfait aux **modalités de sélection**, qui diffèrent selon les domaines de formation et selon les capacités d'accueil de chaque école.

Cependant, pour favoriser l'émergence de nouvelles formes d'expression artistique et culturelle, les écoles et le ministère de la Culture s'engagent résolument dans l'**accueil des publics les plus diversifiés** au sein de cet enseignement supérieur. Qu'il s'agisse de diversité d'origine sociale ou géographique, de diversité des parcours scolaires, voire extra scolaires, de diversité d'âge, ou encore de l'accueil d'étudiants en situation de handicap, c'est bien la singularité de chaque individu qui deviendra moteur de son expression professionnelle et permettra au monde culturel de refléter la diversité de notre société.

C'est pour permettre d'accueillir chacune et chacun dans son individualité, et pour tenir compte de critères non acadé-

miques, que de nombreuses écoles recrutent tout ou partie de leurs étudiants par d'autres voies que Parcoursup.

Bien que disposant d'un encadrement pédagogique très individualisé, tous les étudiants (français ou étrangers) Culture s'acquittent de droits de scolarité comparables à ceux des étudiants communautaires inscrits à l'université afin de permettre à tous, quelle que soit l'origine sociale, d'y trouver leur place.

Pour les étudiants les plus fragiles économiquement, le ministère de la Culture a mis en place des **aides sociales** identiques à celles de l'Enseignement supérieur : des bourses sur critères sociaux (10 mois de bourse, 8 échelons...) mais aussi des aides spécifiques (fonds national d'aide d'urgence annuelle par exemple). Ainsi, près de 30 % des étudiants de l'enseignement supérieur Culture sont boursiers sur critères sociaux.

Bénéficient aussi de ces aides sociales et des avantages du statut d'étudiant les élèves des classes et des cycles préparatoires publics qui préparent à l'entrée dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture en arts plastiques et en spectacle vivant.

ARTS PLASTIQUES ET DESIGN art, design, communication	SPECTACLE VIVANT musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes	CINÉMA, AUDIOVISUEL, MULTIMÉDIA
11 000	3 700	270
– 44 écoles supérieures d'art : • 10 établissements publics nationaux • 34 écoles territoriales ou associatives (3 de ces écoles forment aux arts plastiques et au spectacle vivant)	– 33 établissements supérieurs : • 7 forment en musique • 7 forment en musique et en danse • 1 forme en musique, danse et théâtre • 3 forment en danse • 4 en cirque • 10 en théâtre • 1 en marionnettes	– La Fémis (école nationale supérieure des métiers de l'image et du son) – INAsup (école de l'Institut national de l'audiovisuel)
bac + 3 – Diplôme national d'art (DNA), grade de licence bac + 5 – Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), grade de master – Diplômes d'écoles (ENSBA, ENSAD, ENSP Arles, ENSCI), grade de master post-master – Diplômes post-master – Diplômes supérieurs de recherche en art / en design bac + 8 – Cycle doctoral en lien avec une université	bac + 2 ou bac + 3 – Diplômes d'État (DE) de professeur de musique, de danse, de théâtre, de cirque – Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste-interprète (musicien, comédien, danseur, artiste de cirque, acteur-marionnettiste), délivré conjointement avec une licence universitaire bac + 5 – Diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, grade de master – Certificats d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique, de danse, d'art dramatique, et aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique. bac + 8 – Cycle doctoral en lien avec une université	bac + 3 – Diplômes d'INAsup : • Ingénierie sonore • Documentaliste multimédias • Motion Design – Conception graphique animée bac + 5 – Diplômes d'INAsup : • Production audiovisuelle, grade de master • Patrimoines audiovisuels, grade de master – Diplômes de La Fémis (Scripte ; Distribution-exploitation) bac + 6 – Diplômes de La Fémis (Production ; Réalisation ; Scénario ; Image ; Son ; Montage ; Décor ; Création de séries TV) bac + 8 – Cycle doctoral en lien avec une université (La Fémis)

Par ailleurs, les établissements développent des **actions de diversification sociale et culturelle** dans l'accès aux études. Plusieurs opérations de cette nature ont vu le jour dans tous les domaines de formation, notamment dans le cadre de la **coopération du ministère de la Culture avec la Fondation Culture & Diversité (programmes Égalité des chances)**. Ces dernières années, le ministère et le réseau des établissements se sont investis dans le dispositif des « Cordées de la réussite », coordonné par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

À souligner également : toutes les formations de l'enseignement supérieur Culture peuvent être **accessibles aux étudiants atteints de handicap**. Les écoles proposent des modalités adaptées lors des épreuves de sélection, puis, avec le soutien du ministère de la Culture, tout au long de la scolarité jusqu'au diplôme.

Écoles du sensible, les établissements Culture – et leurs étudiants – s'engagent résolument dans les grands enjeux contemporains, parmi lesquels on citera le développement durable que ce soit d'un point de vue environnemental ou d'égalité entre les sexes.

Égalité, diversité et lutte contre les discriminations

Le ministère de la Culture, fort de la double labellisation Égalité et Diversité délivrée par l'AFNOR en 2017, s'attache à faire progresser l'égalité dans les faits, avec une obligation de résultats. Il poursuit et amplifie son action dans tous les domaines couverts par les politiques qu'il porte.

L'ensemble des écoles qui forment les professionnelles et professionnels de demain est fortement mobilisé, notamment à travers l'élaboration de chartes d'engagement précisant les actions de chaque établissement en faveur de l'égalité et de l'équité. Elles abordent aussi la prévention de toute forme de violence, de harcèlement ou d'irrespect. Les étudiantes et étudiants sont régulièrement sensibilisés à ces questions. S'ils sont témoins ou victimes d'une discrimination ou d'une violence quelle qu'elle soit, ils peuvent saisir gratuitement et anonymement les dispositifs d'écoute et de signalement que le ministère a mis à leur disposition.

Apprentissage, validation des acquis, formation continue

Le ministère de la Culture s'attache à diversifier les voies d'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur Culture.

Ainsi, dans tous les domaines, les parcours individuels des candidats: études, expérience professionnelle, ou acquis personnels (**validation des acquis personnels et professionnels – VAPP**) peuvent être pris en compte pour leur permettre d'intégrer l'enseignement supérieur en cours de cursus.

Par ailleurs, **l'apprentissage**, voie d'accès au diplôme encore peu représentée au sein de l'offre de formation du ministère de la Culture, est en cours d'expérimentation et a vocation à se développer dans tous les domaines. Il offre aux étudiants la possibilité de percevoir un revenu tout en poursuivant leurs études. Il constitue un levier tant pour l'insertion des diplômés que pour la démocratisation des professions artistiques et culturelles. À compter de la rentrée universitaire 2019-2020, l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Est à Marne-la-Vallée accueillera la première promotion d'apprentis. Ils seront accompagnés individuellement par des professionnels jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

L'ensemble des diplômes Culture, à l'exception des diplômes nationaux d'architecture, peuvent aussi être obtenus par **validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

Enfin, l'offre de **formation continue** se développe dans la plupart des établissements.

L'insertion professionnelle des diplômés

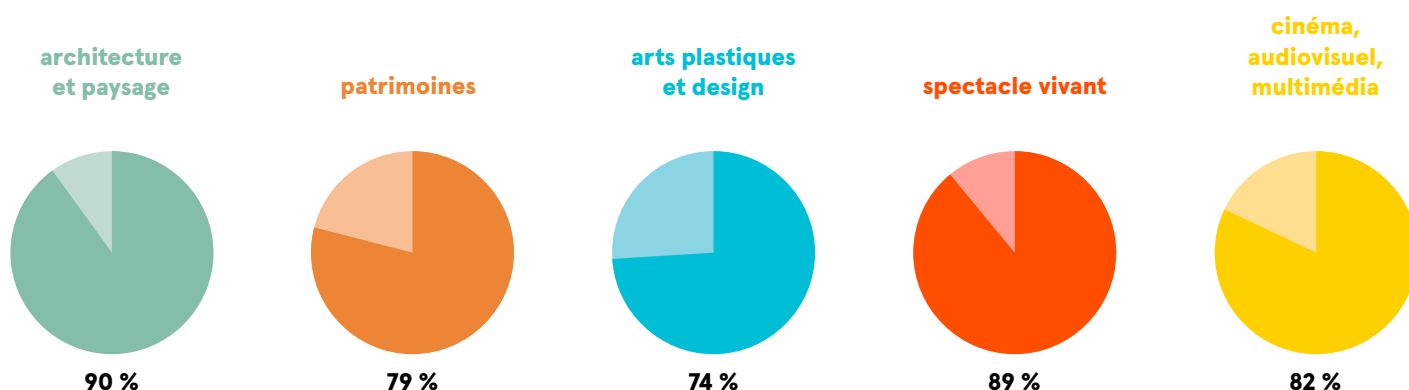
Les enquêtes conduites par les établissements, de même que **l'enquête nationale annuelle réalisée par le ministère de la Culture** auprès des anciens étudiants trois ans après l'obtention de leur diplôme, montrent que la majorité d'entre eux ont trouvé un emploi: en **2018, 84 %** des diplômés de **2015** sont en activité professionnelle, la plupart dans le champ de leur diplôme.

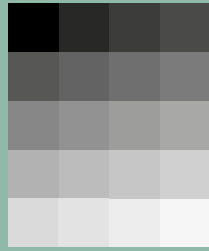
Les établissements sont désormais nombreux à avoir mis en place un **observatoire de l'insertion professionnelle** de leurs jeunes diplômés. Et le ministère de la Culture soutient différentes mesures visant à consolider cette insertion, en favorisant le développement au sein des écoles de dispositifs tels que des incubateurs, des espaces de cotravail, des ateliers de fabrication (*fab labs*)...

L'insertion professionnelle des diplômés

Actifs tous secteurs confondus,

3 ans après le diplôme (diplômés de 2015)





20 écoles nationales
supérieures sous
la tutelle du ministère
de la Culture



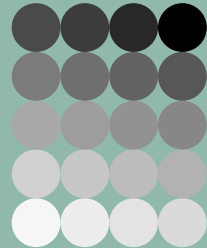
l'École
de Chaillot



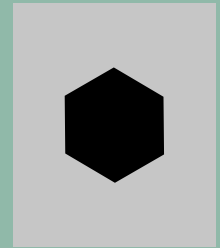
doctorat
master
licence
des diplômes
aux grades LMD



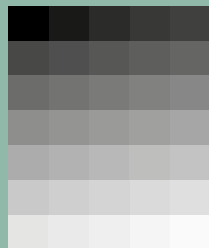
admission post-bac sur
dossier, puis entretien



19 800 étudiants



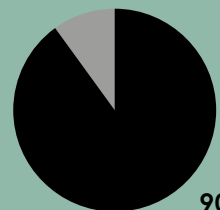
des possibilités
d'étudier à l'étranger



37 unités
de recherche



formation continue
pour les professionnels
du secteur



90 %
taux d'emploi
à 3 années du diplôme

architecture et paysage



© ENSA Lyon – Bernadette Forest



© ENSA Paris-La Villette



ENSA Paris-Malaquais © ENSAPM – Bruno Weiss



© ENSA Marseille

les métiers de l'architecture et du paysage

Les missions de l'architecte se diversifient : de la conception et réalisation de bâtiment et de l'intervention sur le bâti existant aux projets urbains, ruraux et paysagers ; de la recherche en architecture et de la prévention des risques majeurs dans la construction à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ; de la diffusion de la culture architecturale et urbaine au design ou à des métiers de décideurs publics dans les services de l'État et des collectivités territoriales.

L'ARCHITECTE : UN CONCEPTEUR DE PROJETS. Les projets confiés à l'architecte peuvent concerner des constructions neuves, des réhabilitations, des aménagements urbains et paysagers, etc. Ils peuvent résulter d'une commande privée de gré à gré ou d'un concours public. L'architecte (maître d'œuvre) les réalise pour le compte d'un commanditaire (maître d'ouvrage) et veille au respect de l'enveloppe budgétaire et des réglementations en termes de sécurité, de structures et de mise en œuvre de la construction, d'accessibilité et de développement durable. Les architectes s'insèrent aussi dans de nouveaux champs d'exercice, tels que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, ou intègrent le milieu professionnel de la maîtrise d'ouvrage.

LES PARTENAIRES DE L'ARCHITECTE. On peut distinguer les prestataires qui participent à la conception du projet au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'architecte est le mandataire (bureaux d'études techniques, économistes de la construction, paysagistes, urbanistes, sociologues, etc.) et ceux qui sont chargés des travaux de réalisation des bâtiments (entreprises de BTP, artisans).

UN DIPLÔME D'ÉTAT, DES STATUTS VARIÉS. Pour porter le titre d'architecte, il faut être titulaire du diplôme d'État d'architecte (« architecte diplômé d'État » – ADE¹) et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Il faut également produire une attestation d'assurance civile professionnelle, respecter des règles de déontologie et être inscrit au tableau régional de l'Ordre des architectes. L'architecte maître d'œuvre peut exercer à titre individuel sous forme libérale, ou en tant qu'associé d'une société d'architecture, ou bien en tant que salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture. Il peut également passer des concours de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale. La maîtrise d'ouvrage s'exerce en entreprises, chez des investisseurs institutionnels de l'immobilier privés ou publics (sociétés d'économie mixte, organismes HLM), des collectivités publiques (État, collectivités territoriales, etc.) (► p. 16).

LE PAYSAGISTE. Le paysagiste concepteur applique la démarche du projet au domaine du paysage. Cette notion de « paysage » s'entend plus largement que la conception de « parcs et jardins ». Le paysagiste conçoit des projets et en suit la réalisation dans des contextes spatiaux, culturels et sociaux à différentes échelles. Il intervient dans des aménagements concernant l'espace public et urbain, les jardins contemporains et historiques, les espaces dévolus à la circulation, les réseaux liés à l'énergie, les sites en déshérence, les sites touristiques, les sites patrimoniaux et protégés, les espaces ruraux. Ses connaissances touchent aux propriétés des végétaux, aux techniques de construction, aux matériaux, à la perspective, à la topographie.

L'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 rappelle que l'architecture est une expression de la culture et que ses interventions sont d'intérêt public.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la loi impose de faire appel à un architecte inscrit au tableau de l'Ordre pour tout projet architectural soumis à demande de permis de construire. Sont exemptées de cette obligation les personnes physiques voulant édifier ou modifier un bâtiment privatif pour elles-mêmes au-dessous d'une surface de plancher de 150 m².

1. Anciennement diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement (« architecte DPLG ») délivré jusqu'au 31 décembre 2007.

étudier dans les écoles nationales supérieures d'architecture

20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère de la Culture, délivrent le diplôme d'État d'architecte. Deux d'entre elles, à Bordeaux et à Lille, dispensent aussi une formation préparant au diplôme d'État de paysagiste.

2 autres écoles délivrent des diplômes reconnus par le ministère de la Culture comme équivalents aux diplômes nationaux : l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA) placé sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur, et l'École spéciale d'architecture (ESA) de Paris, fondée en 1865, association de droit privé.

L'École de Chaillot, département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, établissement public placé sous l'autorité du ministère de la Culture, prépare principalement au diplôme de spécialisation en architecture (DSA) mention « architecture et patrimoine ». (► p. 14)

Une formation pluridisciplinaire. La formation des architectes allie des enseignements propres à la discipline architecturale (le projet architectural et urbain, l'histoire et la théorie de l'architecture et de la ville, la représentation de l'espace), qui sont enrichis et articulés avec des savoirs issus d'autres disciplines (les arts, la sociologie, l'histoire, les sciences et techniques, l'urbanisme, le paysage, l'informatique, les langues vivantes).

Le ministère de la Culture exerce une tutelle pédagogique et scientifique sur l'ensemble des formations et assure l'unité des contenus.

Conditions d'admission

Tout étudiant titulaire du baccalauréat français ou équivalent, quelle que soit la filière, est libre de se porter candidat à l'entrée en première année de l'école d'architecture de son choix. L'inscription s'effectue en ligne via la plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr). Les procédures d'admission aux études d'architecture se déroulent en deux phases :

- **l'examen du dossier** (déposé sur Parcoursup) à partir des résultats scolaires de l'enseignement secondaire ;
- **un entretien** obligatoire avec un jury pour tous les candidats admissibles, afin d'évaluer leur motivation.

Égalité des chances. Initiée en 2009, dans le cadre des actions menées en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur Culture, une convention a été signée pour faciliter l'accès aux ENSA de lycéens issus d'établissements où se concentrent difficultés sociales et scolaires. Les signataires sont la Fondation Culture & Diversité, le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et les ENSA de Bordeaux, Bretagne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marne-la-Vallée, Marseille, Montpellier, Nantes, Normandie, Paris-Malaquais, Paris-Val de Seine, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse et Versailles. Ce programme vise à informer les lycéens sur les études d'architecture et leurs débouchés professionnels, à les préparer aux procédures d'orientation et d'inscription dans les ENSA et à les accompagner pendant leur cursus.

Cursus et diplômes

Dans le cadre de l'harmonisation européenne des cursus de l'enseignement supérieur, les études d'architecture dans les ENSA sont organisées en 3 cycles sur la base du schéma LMD (Licence, Master, Doctorat). Toutes les ENSA sont habilitées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et par le ministère de la Culture pour délivrer des formations conformes à ce schéma.

1^{er} CYCLE (3 ANS).

Il conduit au **diplôme d'études en architecture (DEEA)** conférant le grade de licence.

Ces trois années sont consacrées à l'acquisition des bases d'une culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet. Les titulaires du DEEA ont vocation à être employés par des agences d'architecture, d'urbanisme, d'architecture intérieure ou de design, des bureaux d'études et d'ingénierie, des entreprises du bâtiment et de travaux publics, des sociétés d'aménagement dans des missions préparatoires ou d'accompagnement de la conception.

2^e CYCLE (2 ANS).

Il conduit au **diplôme d'État d'architecte (DEA)** conférant le grade de master.

Ces deux années permettent d'acquérir la maîtrise des problématiques propres à l'architecture et de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture. Le DEA permet d'accéder à la conception et à toutes les fonctions de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'études techniques, d'urbanisme et d'aménagement en qualité de salarié. Les architectes diplômés d'État (ADE) peuvent également devenir agents publics de l'État ou des collectivités territoriales (► p. 16), pratiquer l'architecture d'intérieur, ou exercer des missions de conseil pour le compte de l'État, de particuliers ou de collectivités territoriales.

Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) réalise une **évaluation périodique des écoles**, condition de leur accréditation à délivrer les grades de licence et de master.

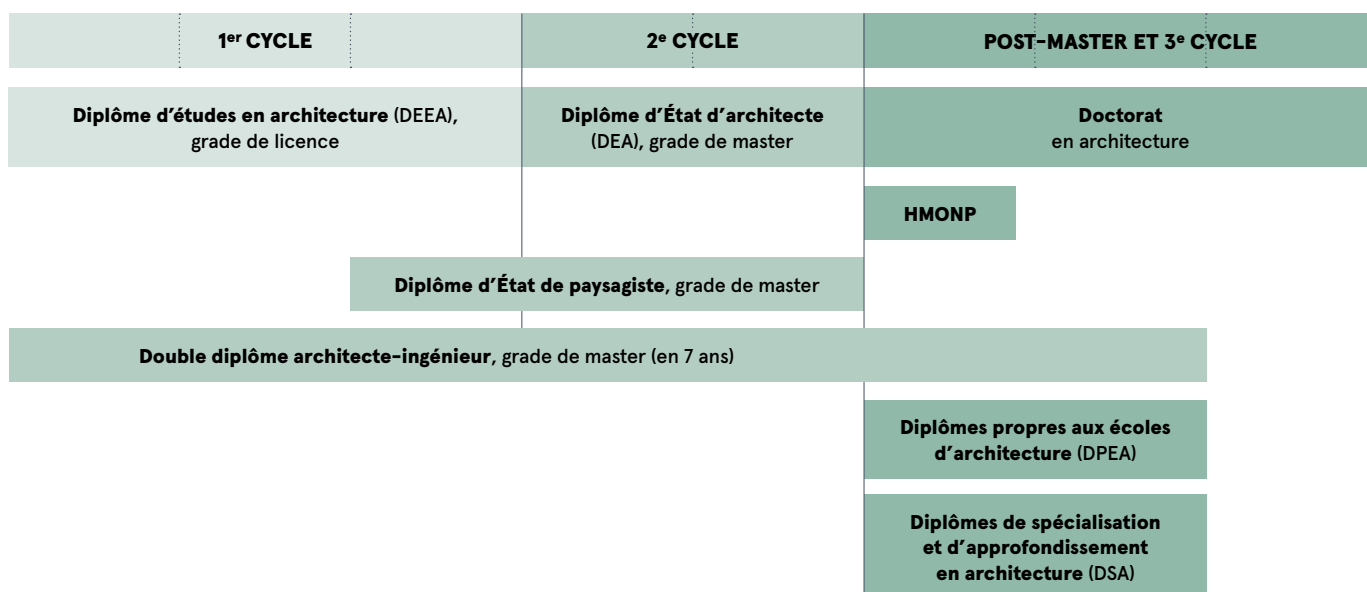
Des formations de premier ou deuxième cycle organisées par les écoles conjointement avec des universités conduisent aussi à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur : licences professionnelles et masters préparant soit à la vie professionnelle, soit à la recherche.

Au-delà de l'initiation à la recherche présente en deuxième cycle, un parcours spécifique permettant d'approfondir la **préparation à la recherche** est développé. Ce parcours permet la délivrance du DEA comportant une mention « recherche ».

3^e CYCLE (3 ANS).

Il conduit au **doctorat en architecture**.

Le diplôme de doctorat est délivré conjointement avec les universités. Les ENSA accueillent des doctorants au sein de leurs unités de recherche affiliées aux écoles doctorales des universités.



HABILITATION À L'EXERCICE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE (HMONP) (1 AN)

À l'issue du deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, pouvant être suivie à tout moment de la vie professionnelle de l'architecte, conduit à l'**habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)**. Elle comprend une formation théorique de 150 heures minimum et une mise en situation professionnelle de six mois minimum. Elle est ouverte aux détenteurs du diplôme d'État d'architecte ou d'un diplôme équivalent. Elle permet d'endosser les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes.

AUTRES FORMATIONS POST-DEUXIÈME CYCLE (1 À 2 ANS)

Après le deuxième cycle, des formations peuvent mener :

- à des **diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)**, diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ; il existe à ce jour quatre mentions : projet urbain, maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), risques majeurs, architecture et patrimoine. Ces formations permettent aux étudiants d'acquérir une spécialisation dans une de ces quatre mentions et, pour certains, de débiter un travail de recherche ;
- à des **diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA)** ; ces diplômes sanctionnent des formations dans des domaines spécialisés : design, scénographie, construction parasismique, architecture navale, architecture et philosophie. Ces formations peuvent aussi constituer des tremplins avant de s'engager dans un parcours doctoral.

DOUBLE-CURSUS

Dix écoles ont mis en place des doubles cursus **architecte-ingénieur** établis en partenariat avec de grandes écoles d'ingénieurs, qui conduisent à l'obtention des deux diplômes d'architecte et d'ingénieur, à l'issue de **7 années d'études** minimum (Paris-Belleville, Marne-la-Vallée, Paris-La Villette, Bretagne, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse, Montpellier, INSA de Strasbourg). Pour suivre cette double formation, les étudiants doivent faire preuve d'aptitudes scientifiques particulières et suivre des enseignements complémentaires de mise à niveau dans leurs écoles respectives.

L'ENSA de Versailles propose un double cursus **architecte-manager** qui permet d'obtenir en 5 ans le **diplôme d'État d'architecte** et celui de l'ESSEC. L'ENSA Nantes a mis en place deux doubles cursus : architecte-manager avec Audencia et **architecte-urbaniste** avec l'université de Nantes.

DIPLÔME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE (3 ANS)

La formation qui conduit au **diplôme d'État de paysagiste** conférant le grade de master est dispensée par les deux écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux et de Lille, qui relèvent du ministère de la Culture, et aussi par l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, et par l'École de la nature et du paysage de Blois (INSA Centre-Val de Loire) qui relève du ministère chargé de l'enseignement supérieur. La formation permet de valider 180 crédits européens.

L'accès à la première année s'effectue par un **concours** commun qui comporte une voie externe et une voie interne :
 – la voie externe est ouverte aux titulaires d'un diplôme national de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation de 2 années et ayant validé 120 crédits européens (ECTS) ainsi qu'aux candidats ayant obtenu une dispense des titres requis ;
 – la voie interne est ouverte aux étudiants ayant validé 120 crédits européens (ECTS) dans le cadre d'un cycle préparatoire d'études au paysage. Les ENSAP de Bordeaux et de Lille ont mis en place ce cycle préparatoire.

Recherche et formation à la recherche

Comme dans tout enseignement supérieur, la recherche et la formation à la recherche sont présentes dans les ENSA qui rassemblent les disciplines concernées par les problématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Trente-sept unités de recherche, à l'origine de productions scientifiques reconnues dans le monde universitaire et professionnel, sont actuellement présentes dans les ENSA. Leurs équipes sont composées en majorité d'enseignants-chercheurs des écoles et de doctorants et, dans le cadre des unités mixtes de recherche (UMR), de chercheurs du ministère de la Culture, du CNRS et des universités. Elles coopèrent avec des laboratoires universitaires et des organismes de recherche français et étrangers.

Toutes les unités de recherche habilitées par le ministère de la Culture sont évaluées par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Les relations de partenariat nouées par les ENSA avec les universités à travers la formation doctorale ont joué un rôle moteur pour l'intégration de ces écoles dans les Communautés d'universités et établissements (ComUE) : trois ENSA sont membres de ComUE, toutes les autres ENSA sont associées à des ComUE ou associées par décret à des universités.

Les enjeux relatifs au développement durable et à la transition énergétique entraînent un changement de paradigme. La participation de neuf écoles nationales supérieures d'architecture à des projets lauréats du programme Investissements d'avenir (Idex, I-Sites, Labex et Ecoles universitaires de recherche [EUR]) témoigne de la qualité de la recherche conduite au sein de ces établissements.

Ouverture à l'international

Tout au long de leurs cursus, les étudiants sont invités à effectuer des voyages d'études ou à participer à des ateliers intensifs organisés à l'étranger. Au fil du temps, les écoles ont noué de très nombreux partenariats avec des universités étrangères dans le monde entier et encouragent leurs étudiants à effectuer **un semestre ou une année d'études à l'étranger**, leur offrant ainsi des possibilités très variées de s'ouvrir à d'autres modes d'enseignement, de se confronter à d'autres cultures et d'appréhender d'autres langues.

Aujourd'hui, sous l'effet de la mondialisation, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, véritables laboratoires d'invention de l'urbain, forment de nouveaux territoires d'expérimentation pour les étudiants des écoles d'architecture.

UN LIEU DE FORMATION SPÉCIFIQUE

L'École de Chaillot

L'École de Chaillot est le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

Elle propose plusieurs cursus.

– Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA), mention Architecture et patrimoine.

La formation se déroule en 2 ans, à raison de deux jours de cours tous les quinze jours. Elle est destinée à des architectes qui recherchent une spécialisation dans le domaine de la conservation, de la restauration, de la mise en valeur, de la transformation et de la réutilisation des édifices et des centres anciens. Couvrant l'ensemble du champ architectural, urbain et paysager, cette formation transmet les connaissances historiques, culturelles, techniques, administratives et législatives nécessaires. Elle permet d'acquérir des connaissances indispensables pour le concours d'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) et celui d'architecte et urbaniste de l'État (AUE). Le DSA est un diplôme national de l'enseignement supérieur de niveau post-master.

– **Doctorat.** L'École de Chaillot instaure et développe des pratiques de recherche depuis 2013. Trois volets les illustrent désormais : le doctorat pour les élèves et diplômés de l'école, les séminaires doctoraux avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et deux journées d'études par an.

Le doctorat à l'École de Chaillot a été mis en place par la signature d'une convention en juillet 2015 avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il s'agit d'une convention de partenariat relative à l'accès au doctorat par la formation continue. Sont concernés les diplômés et les élèves de l'école qui souhaitent s'inscrire en doctorat. Cette convention permet d'accueillir ces postulants à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans quatre écoles doctorales : archéologie, histoire, histoire de l'art et géographie. La particularité de cette convention est qu'elle repose sur une double direction de thèse.

– **École d'application des architectes et urbanistes de l'État.** Conjointement avec l'École des ponts ParisTech agissant pour le ministère de la Cohésion des territoires, l'École de Chaillot organise, pour le compte du ministère de la Culture, la formation post-concours d'une année des architectes et urbanistes de l'État. (► p. 16)

Formation professionnelle continue diplômante

Les écoles nationales supérieures d'architecture de Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Strasbourg et Versailles, ainsi que l'École spéciale d'architecture de Paris proposent une formation professionnelle continue diplômante aux salariés engagés dans la vie active dans le domaine de l'architecture, de la construction, de l'aménagement de l'espace. Cette formation leur permet d'obtenir les diplômes du cursus de l'enseignement de l'architecture selon **un emploi du temps aménagé**.

Le 1^{er} et le 2^e cycle comprennent chacun 4 semestres et conduisent au diplôme d'études en architecture (DEEA) et au diplôme d'État d'architecte (DEA).

– **Admission.** En 1^{er} cycle, le postulant doit justifier d'une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture, d'une durée variable selon le niveau d'études et l'expérience. Dans tous les cas, elle comprend l'équivalent d'au moins trois années à plein temps dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte. Les postulants doivent, en outre, satisfaire à des épreuves d'admissibilité destinées à évaluer leurs aptitudes.

Chaque année, entre 150 et 200 personnes bénéficient ainsi de la possibilité d'obtenir le DEEA et le DEA tout en poursuivant leur activité professionnelle.

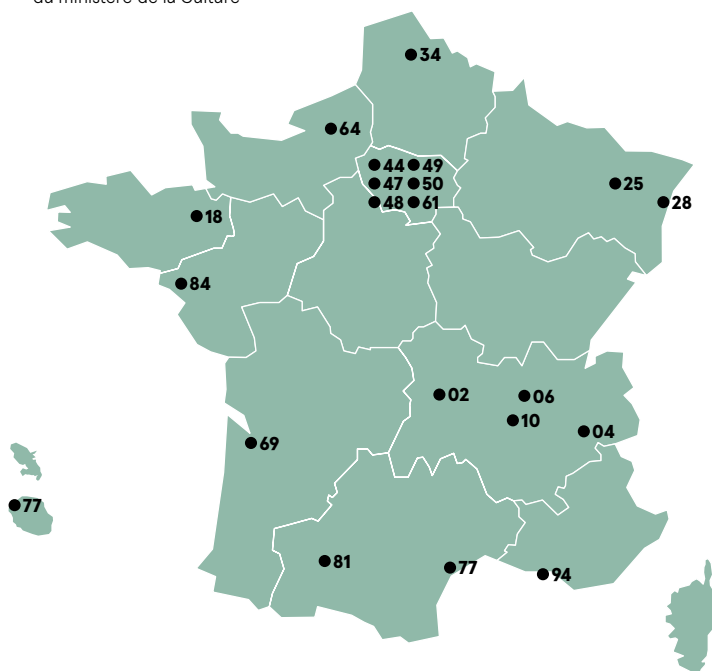
– **Actions internationales.** L'école conçoit et met en œuvre à l'étranger, en liaison avec des instituts ou des universités, des cours spécialisés dans le domaine du patrimoine architectural, urbain et paysager. Elle participe également à des missions de conseil et d'expertise à la demande de gouvernements ou pour le compte d'organisations internationales.

– **Formation continue.** Forte de son expérience dans le secteur de l'architecture et du patrimoine, l'école met en œuvre des formations à destination du grand public, des enseignants et chercheurs, des élus et des professionnels de la maîtrise d'ouvrage.

● **46 École de Chaillot**
Cité de l'architecture et du patrimoine
1, place du Trocadéro et du 11-novembre
75116 Paris
Tél. : 01 58 51 52 94
www.citedelarchitecture.fr/fr/article/ecole-de-chaillot

LES 20 ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

placées sous la tutelle
du ministère de la Culture



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

●02 École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand
85, rue du Docteur-Bousquet
63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 34 71 50
www.clermont-fd.archi.fr

●04 École nationale supérieure d'architecture de Grenoble
60, avenue de Constantine
BP 2636
38036 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 69 83 00
www.grenoble.archi.fr

●06 École nationale supérieure d'architecture de Lyon
3, rue Maurice-Audin
BP 170
69512 Vaulx-en-Velin Cedex
Tél. : 04 78 79 50 50
www.lyon.archi.fr

●10 École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne
1, rue Buisson
BP 94
42003 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 42 35 42
www.st-etienne.archi.fr

BRETAGNE

●18 École nationale supérieure d'architecture de Bretagne
44, boulevard de Chézy
CS 16427
35064 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 29 68 00
www.rennes.archi.fr

GRAND EST

●25 École nationale supérieure d'architecture de Nancy
2, rue Bastien-Lepage
BP 40435
54001 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 30 81 00
www.nancy.archi.fr

●28 École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
8, boulevard Wilson
BP 10037
67068 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 32 25 35
www.strasbourg.archi.fr

HAUTS-DE-FRANCE

●34 École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille
2, rue Verte
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 61 95 50
www.lille.archi.fr

ÎLE-DE-FRANCE

●44 École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est
10-12, avenue Blaise-Pascal
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 60 95 84 00
www.paris-est.archi.fr

●47 École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
60, boulevard de la Villette
75019 Paris
Tél. : 01 53 38 50 00
www.paris-belleville.archi.fr

●48 École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette
144, avenue de Flandre
75019 Paris
Tél. : 01 44 65 23 00
www.paris-lavillette.archi.fr

●49 École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 55 04 56 50
www.paris-malaquais.archi.fr

●50 École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine
3/15, quai Panhard-et-Levassor
75013 Paris
Tél. : 01 72 69 63 00
www.paris-valdeseine.archi.fr

●61 École nationale supérieure d'architecture de Versailles
5, avenue de Sceaux
BP 20674
78006 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 07 40 00
www.versailles.archi.fr

NORMANDIE

●64 École nationale supérieure d'architecture de Normandie
27, rue Lucien-Fromage
BP 04
76161 Darnétal Cedex
Tél. : 02 32 83 42 00
www.rouen.archi.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

●69 École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
740, cours de la Libération
BP 70109
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 57 35 11 00
www.bordeaux.archi.fr

OCCITANIE

●77 École nationale supérieure d'architecture de Montpellier
179, rue de l'Esperou
34093 Montpellier Cedex 5
Tél. : 04 67 91 89 89
www.montpellier.archi.fr

●81 École nationale supérieure d'architecture de Toulouse
83, rue Aristide-Maillol
BP 10629
31106 Toulouse Cedex 1
Tél. : 05 62 11 50 50
www.toulouse.archi.fr

PAYS DE LA LOIRE

●84 École nationale supérieure d'architecture de Nantes
6, quai François-Mitterrand
BP 16202
44262 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 40 16 01 21
www.nantes.archi.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

●94 École nationale supérieure d'architecture de Marseille
184, avenue de Luminy
Case 924
13288 Marseille Cedex 9
Tél. : 04 91 82 71 00
www.marseille.archi.fr

LA RÉUNION

●77 Antenne de l'ENSA de Montpellier
Angle des rues du 20 décembre
1848 et de Cherbourg
BP306
97827 Le Port Cedex
Tél. : 00 (262) 02 62 45 71 70
www.lareunion-archi.fr/fr/

DEUX AUTRES ÉCOLES

Elles délivrent des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes d'architecte délivrés dans les ENSA (diplôme d'État et Habilitation).

Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg
(établissement public relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur)
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 14 47 00
www.insa-strasbourg.fr

École spéciale d'architecture (ESA Paris)
(établissement privé)
254, boulevard Raspail
75014 Paris
Tél. : 01 40 47 40 47
www.esa-paris.fr

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
Service de l'architecture
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
Bureau des enseignements
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 32 58

Des informations détaillées
sur le site internet du ministère :
www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-Recherche-Metiers

UNE PLATEFORME SCIENTIFIQUE, TECHNOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Les Grands Ateliers Innovation Architecture (GAIA)

Les Grands Ateliers permettent aux élèves architectes et ingénieurs de concevoir et de réaliser, dans le cadre de modules pédagogiques intégrés à leur cursus, des **prototypes de bâtiments**, la plupart du temps à l'échelle 1. Cette pédagogie met en œuvre une véritable mixité culturelle associant, chaque fois que possible, l'architecture, les arts, le design, les sciences de l'ingénieur, les sciences sociales et le monde industriel. Les Grands Ateliers ont également vocation à développer la recherche française en architecture et à diffuser largement la culture scientifique, technique et industrielle autour de l'habitat écoresponsable et de la ville durable pour mieux faire face aux changements qui touchent notre société.

— **Le projet « Atelier Matière à construire » (Amàco).** Amàco a pour objet la connaissance et la compréhension de la matière réelle constitutive des matériaux. Avec ce projet, les Grands Ateliers ont été lauréats en 2012 de l'appel à projets Initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI) des Investissements d'avenir (PIA), en association avec l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon et l'École supérieure de physique et chimie industrielle – ParisTech (ESPCI).

— **Le projet Print Arch.** Les Grands Ateliers portent ce projet lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « challenge numérique » sur la thématique « Prototype et impression 3D » pour le secteur de la construction et de l'architecture.

— **Chaire Habitat du futur.** En réponse à un appel à projets du ministère de la Culture, les ENSA de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Clermont-Ferrand ont créé en 2017 aux Grands Ateliers, avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur, des bailleurs sociaux et des entreprises industrielles, une chaire partenariale d'enseignement et de recherche qui vise à développer l'expérimentation et le prototypage, notamment dans le domaine du logement économique, adaptable et écoresponsable.

Les Grands Ateliers
Boulevard de Villefontaine
BP 43 – 38092 Villefontaine
Tél. : 04 74 96 88 70
www.lesgrandsateliers.org

concours pour exercer le métier d'architecte dans la fonction publique

Fonction publique de l'État

ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'ÉTAT (AUE)

Ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'architecte (DPLG ou DEA+HMONP) et comporte deux options : « patrimoine architectural, urbain et paysager » et « urbanisme et aménagement ». Il est suivi d'une formation d'un an, commune aux deux options, assurée conjointement par l'École de Chaillot et par l'École des Ponts-ParisTech. Une préparation au concours est dispensée dans plusieurs écoles nationales supérieures d'architecture (Paris-La Villette, Versailles, Lyon, Toulouse et École de Chaillot).

Les architectes et urbanistes de l'État (AUE) ont vocation à occuper des emplois de haut niveau dans la fonction publique. Ils contribuent, par leurs compétences techniques, scientifiques, administratives, économiques, à la mise en œuvre des politiques publiques visant à la promotion de la qualité du cadre de vie. Ils exercent des fonctions dans l'architecture, l'urbanisme, la construction, l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine, généralement dans des services déconcentrés du ministère de la Culture (essentiellement les unités départementales de l'architecture et du patrimoine, où ils exercent les missions d'architectes des bâtiments de France) et du ministère de la Cohésion des territoires (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, directions départementales des territoires) ou dans des services d'administration centrale.

✚ www.citedelarchitecture.fr/fr/article/formation-des-architectes-et-urbanistes-de-letat

ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES (ACMH)

Ce concours sur épreuves est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'architecte reconnu par l'État et de la HMONP, ou présentant des qualifications équivalentes.

Les architectes en chef des Monuments historiques sont des fonctionnaires, maîtres d'œuvre hautement qualifiés des travaux de restauration des monuments classés appartenant à l'État et assurant des missions de conseil auprès des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour les circonscriptions dont ils ont la charge. Par ailleurs, ils effectuent des missions de maîtrise d'œuvre à titre libéral, sans limitation territoriale, soit à la demande des propriétaires privés, soit en répondant aux appels d'offres des collectivités locales et des établissements publics.

✚ www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-Recherche-Metiers/Les-metiers-de-l-architecture/Les-concours-de-la-fonction-publique

ENSEIGNANT EN ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE

Les postulants doivent être titulaires d'un doctorat de 3^e cycle ou de diplômes jugés équivalents. Pour accéder au corps des professeurs des écoles d'architecture, il faut être titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou, à défaut, justifier de titres, diplômes, travaux ou qualifications adéquats.

✚ www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filière-de-l-enseignement

Fonction publique territoriale

ARCHITECTE VOYER DE LA VILLE DE PARIS

Ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'architecte reconnu par l'État.

Les architectes voyers traitent des dossiers de permis de construire, des projets de différentes opérations d'aménagement tant dans le cadre des ZAC (zones d'aménagement concerté) qu'en secteur diffus. Dans les agences d'études d'architecture, ils sont chargés de tous les problèmes concernant les équipements de la ville. À la direction de l'aménagement urbain et de la construction, à la direction de la voirie et des déplacements et à la direction des parcs, jardins et espaces verts, ils étudient les dossiers liés à l'environnement, aux espaces publics et à la réglementation.

✚ www.paris.fr/emploi

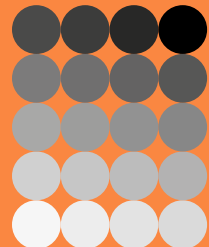
INGÉNIEUR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les architectes peuvent se présenter au concours d'ingénieur territorial. Les ingénieurs des collectivités territoriales exercent leurs fonctions dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement rural ou urbain, de l'environnement, de l'informatique ou tout autre domaine à caractère scientifique ou technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale.

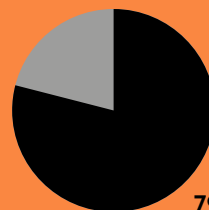
✚ Centre national de la fonction publique territoriale : www.cnfpt.fr



École du Louvre

Institut national
du patrimoinediplômes au grade
de masteradmission sur concours
ou sur avis d'un jury

1 800 étudiants

formation continue
pour les professionnels
du domainede nombreux métiers
dans la fonction publiquetaux d'emploi
à 3 années du diplôme

patrimoines

musées, archéologie,
archives, monuments historiques



© Romain Etienne, Item, Inrap



© Archives nationales/H. Jézéquel



Élèves conservateurs en visite au Cnam. © INP



La formation Conservation-restauration des biens culturels à l'ESAD TALM (site de Tours). © Théophile Doucet

Les métiers des musées de France

Les activités scientifiques des musées de France sont assurées sous la responsabilité d'un personnel scientifique : les conservateurs du patrimoine et les attachés de conservation. Ces activités scientifiques sont très larges : politique d'acquisition, inventaire, récolement et étude des œuvres, présentation permanente ou temporaire des collections, commissariat d'expositions, définition des politiques culturelles (visites guidées, ateliers, publications, multimédia). Des professionnels exerçant des métiers spécifiques concourent à la réalisation de l'ensemble de ces missions : les régisseurs (mouvements d'œuvres, conservation préventive), les chargés d'études documentaires (bibliothèque, documentation), les personnels chargés du multimédia et des réseaux sociaux, les responsables des services des publics (développement des publics, partenariats avec les acteurs du champ touristique et du champ social), les médiateurs (activités pédagogiques de transmission du savoir).

Les chargés d'études documentaires participent activement, aujourd'hui, à la gestion des nouveaux supports de communication, des bases documentaires et des ressources électroniques, au traitement des fonds, aux relations avec le public, à l'action culturelle et éducative. Ils peuvent également assurer les fonctions de régisseur, et être responsables des questions de conservation préventive, superviser les mouvements d'œuvres internes et externes, être en relation avec les transporteurs privés, les compagnies d'assurance et les professionnels de la conservation-restauration.

D'autres acteurs contribuent à la vie d'un musée, pour administrer l'ensemble des activités scientifiques et culturelles, pour garantir l'ouverture au public, assurer la sécurité et la sûreté des personnes, des collections et des bâtiments : professionnels de l'administration, de la surveillance et de la communication.

Les professionnels extérieurs. Le fonctionnement d'un musée requiert également l'intervention régulière de professionnels extérieurs hautement qualifiés dans le domaine de la conservation-restauration (conservation préventive, conservation curative et restauration), d'architectes et architectes muséographes, de professionnels du multimédia et de l'édition, d'artistes (plasticiens, musiciens, comédiens, danseurs...) ainsi que de guides-conférenciers, titulaires de la carte professionnelle, en charge des visites guidées. Par ailleurs le musée est amené à travailler avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs qui font la vie d'un territoire.

Des statuts divers. Les musées de France peuvent dépendre de l'État, de collectivités territoriales ou bien d'associations d'intérêt public. De ce fait, les professionnels qui y travaillent relèvent soit de la fonction publique de l'État, soit de la fonction publique territoriale (principalement villes, intercommunalités et conseils départementaux), soit du droit privé en tant que salarié ou libéral. Pour exercer dans les musées de France dépendant de l'État ou des collectivités territoriales, il est nécessaire de réussir un concours. (► p. 27)

1. Cette scolarité est réduite à 6 mois pour les fonctionnaires promus au choix, et à 1 an pour les agents admis dans le cadre du dispositif prévu par la loi du 12 mars 2012 dite Sauvadet.

Conservateur du patrimoine

Qu'il exerce au sein de la Ville de Paris, dans une collectivité territoriale ou dans un des services de l'État, le conservateur du patrimoine est **un scientifique de haut niveau** qui assume des **responsabilités administratives et d'encadrement**.

Il est recruté par un concours dont les lauréats suivent, au sein de l'Institut national du patrimoine, une formation initiale de 18 mois¹.

Ce métier se décline en cinq spécialités : archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique technique et naturel.

La constitution, la préservation et la transmission du patrimoine sont au cœur de l'exercice de ce métier. En s'appuyant sur ses compétences scientifiques et sur les outils législatifs et réglementaires existant, le conservateur du patrimoine sélectionne des œuvres, des fonds, des objets et des monuments appelés à faire partie du patrimoine national. En relation avec le monde de **la recherche**, il les étudie, les met en valeur, et les porte à la connaissance du plus large public. Avec les restaurateurs, il veille à préserver leur intégrité et à assurer leur pérennité. Ces missions s'accomplissent dans le cadre du **service public** : avec les équipes qu'il anime, sous l'autorité de sa hiérarchie et de ses tutelles, le conservateur conçoit et met en œuvre la politique de son service ou de son établissement.

C'est un métier ouvert sur le monde et qui participe à la construction des territoires. Il est en prise avec les enjeux et les mutations de la société contemporaine et fortement inscrit dans des réseaux internationaux. La mobilité entre spécialités, tout comme entre fonctions publiques, est encouragée durant la carrière du conservateur. Des dispositifs permettant de construire des parcours individuels de recherche sont aussi à sa disposition pour développer ses compétences scientifiques tout au long de sa vie active.

Restaurateur du patrimoine

Le restaurateur du patrimoine est **un expert de la conservation-restauration** des collections patrimoniales. Il définit, par l'étude des objets, un protocole spécifique de traitement de restauration en concertation avec le responsable juridique de l'œuvre, le conservateur du patrimoine, ainsi qu'avec les autres acteurs de la chaîne patrimoniale (scientifiques, artistes, métiers d'art, etc.). Son expertise s'applique à un objet ou une collection, dans sa spécialité (peintures, sculptures, collections archéologiques ou ethnologiques, arts textiles, photographie, mobilier, objets d'art métalliques, etc.).

Le restaurateur est celui qui, par **son travail sur la matière constitutive des objets et sa connaissance approfondie des matériaux**, permet la transmission mais aussi la présentation des collections dans toutes leurs dimensions.

En application du code du patrimoine, **le restaurateur du patrimoine diplômé au grade de master est habilité à travailler sur les collections des musées de France**. Il peut exercer ses activités en tant qu'entrepreneur indépendant (pour la majorité) ou en tant que salarié d'institutions patrimoniales ou d'associations, sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger, pour des collectivités territoriales, des musées nationaux, des muséums, des monuments historiques, des bibliothèques ou des services d'archives.

L'École du Louvre

Établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, l'École du Louvre dispense un enseignement d'archéologie, d'histoire de l'art et des civilisations, de techniques de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Sa pédagogie associe **cours théoriques et approches concrètes**, et s'appuie sur l'étude des témoignages matériels des différentes cultures (sites, édifices, œuvres, objets conservés dans les collections). Elle est mise en œuvre par **un corps enseignant composé en majorité de conservateurs de musée et de professionnels du patrimoine**.

L'École du Louvre propose à ses élèves de nombreux **partenariats pédagogiques** avec des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers. Membre de la ComUE HeSam Université, adhérente à la charte Erasmus, elle développe également un programme Égalité des chances mené avec la Fondation Culture & Diversité.

1^{er} CYCLE (3 ANS)

– **Admission en premier cycle** : pour l'accès en première année de premier cycle, la procédure d'admission des candidats se déroule en deux phases :

- l'examen du dossier à partir des résultats scolaires de l'enseignement secondaire dans le cadre de la procédure nationale post-bac Parcoursup ;
- des épreuves écrites de concours pour les candidats retenus. Les candidats ayant suivi la spécialité Histoire des arts au lycée sont sélectionnés d'office pour les épreuves écrites.

- Des équivalences permettent d'intégrer l'école en deuxième ou en troisième année pour les étudiants ayant suivi des cursus en spécialité Histoire de l'art ou Archéologie.

Le concours de la Banque d'épreuves littéraires (BEL) des écoles normales supérieures permet de candidater en troisième année pour les candidats présentant l'épreuve d'histoire de l'art.

– **Cursus et diplôme**. L'enseignement s'organise autour de deux grands modules : les cours généraux, tronc commun à tous les élèves, et les cours de spécialité.

Les cours généraux se déploient autour du cours d'histoire générale de l'art, colonne vertébrale de l'enseignement, qui, selon un découpage par périodes chronologiques, aires culturelles ou géographiques, assure une connaissance synthétique de l'histoire de l'art, des origines à nos jours. Cette approche globale est complétée par des travaux dirigés devant les œuvres, organisés dans différents musées et monuments. Intégrés au tronc commun, des cours de méthodologie, d'initiation aux domaines et disciplines de l'histoire de l'art, des cours d'histoire des techniques de création, d'histoire des collections, d'initiation à l'iconographie sont répartis tout au long des trois années de ce premier cycle. Parallèlement à cet enseignement général, **31 disciplines** composent le champ des cours organiques, parmi lesquelles l'élève aura à choisir sa spécialité. Ces cours issus de la recherche s'accompagnent de cours de synthèse, de travaux pratiques, de séminaires, de cours d'épigraphie. Des cours de **langues vivantes** appliquées à l'histoire de l'art sont déclinés pendant les trois années.

Le **diplôme de premier cycle de l'École du Louvre** sanctionne ces trois années d'études.

– **Partenariats**. Dans le cadre du premier cycle, l'École du Louvre propose des enseignements en partenariat avec d'autres institutions : cursus associé Droit/Histoire de l'art avec la faculté Jean Monnet de l'université Paris Sud ; parcours licence « Histoire de l'art et préparation à la restauration » avec l'université Paris Ouest Nanterre La Défense et le musée Rodin.

2^e CYCLE (2 ANS)

Chaque année de ce cycle est sanctionnée par un diplôme.

– **Admission en première année de deuxième cycle**. Le candidat doit satisfaire à l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme de premier cycle de l'École du Louvre, obtenu en quatre années maximum, avec une moyenne de 14/20 entre l'écrit et l'oral à l'examen du cours de spécialité de troisième année de premier cycle ;
- être diplômé de l'enseignement supérieur des universités françaises ou étrangères, spécialité en histoire de l'art et archéologie, niveau bac + 3 minimum (licence obtenue avec une moyenne de 12/20 minimum), et après avis favorable de la commission de scalarité de l'École du Louvre, dans la limite des places disponibles.

– **Cursus et diplôme**. La première année, axée sur la muséologie, permet l'acquisition de connaissances dans le domaine des musées et du patrimoine par une approche analytique et critique des secteurs scientifiques, administratifs et techniques liés à la conservation, à l'étude, à la présentation et à la diffusion du patrimoine. Répartie en deux semestres, elle comprend également un enseignement d'histoire de l'art, des cours de langues étrangères, des séminaires et une première expérience de recherche avec la rédaction d'un mémoire d'étude.

Le **diplôme de muséologie de l'École du Louvre** sanctionne cette première année de deuxième cycle.

– **Admission en seconde année de deuxième cycle**. L'accès en seconde année s'effectue sur dossier. Le candidat doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme de muséologie de l'École du Louvre ;
- être titulaire d'un master 1 spécialité histoire de l'art et archéologie, ou en sciences humaines avec une proportion significative d'histoire de l'art, d'un diplôme de niveau reconnu équivalent, ou d'acquis liés à l'expérience professionnelle et aux travaux personnels des candidats.

Une commission de sélection arrête la liste des admis.

– **Cursus et diplôme**. La seconde année permet de choisir un des **six parcours** proposés : histoire de l'art appliquée aux collections, muséologie, documentation et humanités numériques, marché de l'art, médiation, régie des œuvres et conservation préventive. Elle comporte des séminaires, la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un mémoire de stage selon le parcours choisi, un stage obligatoire (en France ou à l'international) et un cours de langue étrangère. Les séminaires sont placés sous la direction scientifique de conservateurs ou de spécialistes du patrimoine ou de professeurs des universités. Le **diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre** sanctionne le deuxième cycle. Il confère le **grade de master**.

Les collections des musées recouvrant un large champ de disciplines, les domaines de formation pouvant conduire à un métier des musées sont donc très variés : sciences de la vie et de la terre, histoire, histoire de l'art, ethnologie, archéologie, sciences et techniques, etc.

Pour se préparer aux métiers scientifiques des musées, il faut suivre des enseignements spécialisés à l'université ou à l'École du Louvre.

– **Partenariats**. Dans le cadre du deuxième cycle, l'École du Louvre propose deux **double diplômes** dans les domaines de la recherche et du management des entreprises culturelles (Sciences Po Paris et l'ESSEC). (► p. 68)

Dans un souci d'ouverture, elle développe aussi des enseignements en partenariat avec un grand nombre d'autres institutions en France et à l'international : grandes écoles, universités, département de recherche.

3^e CYCLE (3 ANS)

– **Admission en troisième cycle**. Le candidat doit être titulaire du diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre ou d'un master d'histoire de l'art et/ou d'archéologie ou d'un master en sciences humaines avec une proportion significative d'histoire de l'art.

– **Cursus et diplôme**. Le troisième cycle, consacré à la recherche, clôture le cursus complet des études. L'encadrement d'une thèse est assuré par un directeur de recherche ou conjointement par deux directeurs si l'élève est inscrit en doctorat dans une université ayant fait l'objet d'une convention de co-encadrement avec l'École du Louvre.

Le choix du sujet et du directeur de recherche doit être approuvé par la commission de validation de la recherche. Des séminaires d'histoire de l'art et muséologie, des journées d'étude, des séminaires intensifs en partenariat et des ateliers méthodologiques accompagnent les élèves dans leur recherche.

Le **diplôme de troisième cycle de l'École du Louvre** sanctionne ces trois années de recherche.

➔ **À noter** : un diplôme libre permet de réaliser une thèse selon des modalités plus souples que celles du modèle doctoral.

– **Partenariats**. Dans le cadre du troisième cycle, l'École du Louvre développe des partenariats de co-encadrement avec un grand nombre d'universités et établissements de recherche en France et à l'international.

CLASSE PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS DE CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (1 AN)

L'École du Louvre propose une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine (État, collectivités territoriales) organisé par l'Institut national du patrimoine. Cette classe préparatoire est accessible sous certaines conditions de diplômes et après entretien. Ses objectifs consistent moins à fournir des connaissances qu'à perfectionner le savoir-faire des candidats dans les différents types d'épreuves de ce concours.

● 51 École du Louvre

Palais du Louvre – Place du Carrousel
Porte Jaujard – 75001 Paris
Tél. : 01 55 35 18 00
www.ecoledulouvre.fr

L'Institut national du patrimoine (Inp)

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture qui a pour missions :

- le recrutement par concours de la fonction publique et la formation des conservateurs du patrimoine ;
- la sélection par concours et la formation de restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques. Chaque année, l'Inp accueille une cinquantaine d'élèves conservateurs et une vingtaine d'élèves restaurateurs.

LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

Les élèves conservateurs du patrimoine sont recrutés dans **cinq spécialités** : archéologie ; archives ; monuments historiques et inventaire ; musées ; patrimoine scientifique, technique et naturel.

– **Concours de la fonction publique.** L'Inp organise les concours externes et internes de recrutement des conservateurs du patrimoine pour le compte de l'État, de la Ville de Paris et du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Les concours externes sont ouverts aux ressortissants européens et sont accessibles, sans condition d'âge, aux titulaires d'une licence ou d'un titre équivalent. Les concours internes sont accessibles aux agents publics pouvant justifier d'au moins quatre années de service.

– **Calendrier.** Les inscriptions ont lieu en avril de chaque année, les épreuves écrites se déroulent fin août, les épreuves orales en novembre. La rentrée des élèves s'effectue en janvier de l'année suivante. Les élèves admis ont le **statut d'élèves fonctionnaires** et sont rémunérés.

– **La classe préparatoire intégrée.** Pour favoriser la diversité dans le recrutement, l'Inp a créé une classe préparatoire intégrée (CPI) aux concours externes. Les élèves de la CPI, sélectionnés sur critères académiques et sociaux, préparent les concours en recevant un soutien pédagogique renforcé et un appui financier.

La CPI bénéficie du partenariat de l'École du Louvre, de l'École nationale des chartes, de la Fondation Culture & Diversité et du Commissariat général à l'égalité des territoires.

– La formation d'application (18 mois).

La formation des élèves conservateurs fait alterner enseignements théoriques, séminaires pratiques et stages en milieu professionnel, en France et à l'étranger. Les enseignements abordent le patrimoine sous l'angle du droit, de l'économie, de la gestion, du management, de la communication, des aménagements de bâtiments, de la conservation-restauration, de la diffusion, des nouvelles technologies, de l'éducation artistique et culturelle, etc. Les élèves sont également formés à la déontologie du métier de conservateur et aux valeurs du service public. Ils suivent aussi des enseignements spécifiques correspondant à leur spécialité.

– **La formation d'étudiants et de professionnels étrangers.** L'Inp accueille des stagiaires internationaux qui peuvent suivre l'intégralité de cette formation de 18 mois et recevoir le **diplôme international d'études en conservation du patrimoine**, ou bien bénéficier d'une formation personnalisée (environ 2 mois) intégrant séminaires et stages.

LA FORMATION DE RESTAURATEUR DU PATRIMOINE

La formation de restaurateur du patrimoine recouvre **sept spécialités** : arts du feu, arts graphiques et livre, arts textiles, mobilier, peinture, photographie et sculpture. Elle conduit au **diplôme de restaurateur du patrimoine** qui confère le **grade de master** et l'habilitation à intervenir sur les collections des musées de France.

– **Concours.** Il est ouvert aux candidats français et étrangers âgés de moins de 30 ans, titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Une procédure d'admission directe en deuxième, troisième ou quatrième année existe également.

– **Calendrier.** L'admission est organisée dans le cadre de Parcoursup (concours d'admission en première année). Les élèves admis ont un **statut d'étudiant**.

– **Égalité des chances.** Grâce au soutien de la Fondation Culture & Diversité, un programme « Égalité des chances » vise à accompagner des étudiants en diplôme de métiers d'art dans la préparation aux concours d'admission à l'Inp. L'accès à ce dispositif se fait sous condition de ressources.

– **Cursus et diplôme (5 ans).** La formation conduit au **diplôme de restaurateur du patrimoine**. Elle fait alterner enseignements de tronc commun, enseignements spécifiques à chaque spécialité et deux longues périodes de stage en milieu professionnel. Les élèves participent également à des chantiers-école de conservation préventive et de restauration en France et à l'étranger.

– La validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le diplôme de restaurateur du patrimoine peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience. Une procédure de valorisation des acquis de l'expérience est ouverte aux professionnels pouvant justifier d'au moins une année d'expérience en conservation-restauration du patrimoine.

– La formation d'étudiants et de professionnels étrangers.

Le département des restaurateurs de l'Inp accueille des stagiaires internationaux pour des formations personnalisées d'environ deux mois. Les étudiants d'autres formations européennes de restauration peuvent bénéficier pour ces stages du programme d'échanges Erasmus. À l'issue de la formation, l'Inp délivre une attestation de stage.

L'INP, C'EST AUSSI

- Le premier opérateur français de formation continue pour les professionnels du patrimoine
- Un lieu de diffusion culturelle et scientifique (conférences, colloques, éditions...)
- Des actions de formation et de conseil à l'international

● **52 Institut national du patrimoine**
Direction, Secrétariat général,
Département des conservateurs du patrimoine
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
Département des restaurateurs
124, rue Henri-Barbusse
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

DEUX AUTRES ÉCOLES

Deux écoles supérieures d'art, à Tours et à Avignon, forment également des restaurateurs d'œuvres d'art. Elles délivrent un **diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)**, option art, mention conservation-restauration (Avignon), et conservation-restauration des œuvres sculptées (Tours).
(► p. 38)

À L'UNIVERSITÉ

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose également un cursus en Conservation-restauration des biens culturels (CRBC), qui conduit à un **master 1 Conservation-restauration des biens culturels**, suivi de trois parcours de **master 2** : Méthodologie et pratique de la conservation-restauration (finalité professionnelle), Conservation préventive du patrimoine (finalité professionnelle), Valeurs et matérialité des biens culturels (finalité recherche).

Calendrier de sélection des élèves conservateurs du patrimoine

Niveau requis pour s'inscrire au concours : licence

avril	août	novembre	janvier
Inscription au concours	Épreuve écrite	Épreuve orale	Rentrée

Les métiers de l'archéologie

L'archéologie s'attache à reconstituer l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours, à partir des vestiges matériels qui en ont subsisté. Elle est fondée sur l'étude des objets et des traces laissés dans le sol par les différentes occupations humaines. L'étude des vestiges permet d'appréhender un savoir-faire, une organisation sociale et économique. La connaissance du milieu – naturel, historique et technique – dans lequel ces sociétés ont évolué, mène à les comprendre.

Un travail d'équipe. L'archéologie appelle la collaboration de nombreuses disciplines scientifiques, complémentaires les unes des autres. L'archéologie est un travail d'équipe, à la fois sur le terrain lors de la fouille, et lors de l'étude des vestiges découverts.

Un métier scientifique et de terrain. Les archéologues d'aujourd'hui sont des scientifiques et des spécialistes qui doivent apprendre à lire les indices du passé et leur contexte. Une formation théorique et pratique solide, longue et spécialisée, est donc nécessaire. Celle-ci est dispensée par certains établissements et par des universités. Cependant, elle ne peut se concevoir sans un apprentissage sur le terrain.

Des statuts variés. Les archéologues peuvent être employés par l'État ou les collectivités territoriales. Ils sont alors fonctionnaires et sont recrutés par voie de concours. Des archéologues professionnels et des restaurateurs travaillent aussi au sein de structures de droit privé : associations, SARL...

Cadres scientifiques de la fonction publique, les conservateurs du patrimoine (spécialité archéologie) exercent des responsabilités scientifiques, administratives et techniques visant à l'étude, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. Les conservateurs qui appartiennent à la fonction publique d'État exercent au ministère de la Culture, soit en administration centrale soit dans les directions régionales des affaires culturelles (services régionaux de l'archéologie) ou encore dans les musées nationaux. Les conservateurs territoriaux, quant à eux, exercent leur profession en collectivités locales départementales ou municipales (musées, services culturels, conservations du patrimoine...). Ils sont parfois secondés par les **attachés territoriaux de conservation du patrimoine**.

Les conservateurs sont recrutés par un concours organisé par l'Institut national du patrimoine, qui assure la formation des élèves fonctionnaires. Les attachés territoriaux sont recrutés par un concours du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Le ministère de la Culture emploie aussi, dans le domaine de l'archéologie, des **techniciens de recherche** (niveau Bacca-lauréat), des **assistants ingénieurs** (DUT, BTS), des **ingénieurs d'étude** (diplôme de 2^e ou 3^e cycle) et des **ingénieurs de recherche** (diplôme de 3^e cycle). Ces personnels sont recrutés par voie de concours. Les postes sont ouverts sans limite d'âge et aux étrangers quelle que soit leur nationalité. (► p. 27)

DE NOMBREUSES SPÉCIALITÉS

L'anthropologue étudie les restes humains. L'anthropologie physique apporte des réponses sur la physiologie des groupes humains ; elle contribue aussi à l'interprétation des gisements funéraires (rites) et à la connaissance des populations passées.

L'archéozoologue s'intéresse aux restes fossilisés des animaux. Ceux-ci apportent de nombreuses réponses sur l'alimentation des sociétés et sur leur organisation économique : stratégies de chasse, domestication et élevage, goûts alimentaires. Cette spécialité contribue à parfaire les connaissances sur la fonction des outils, des armes et des parures en matière osseuse (technologie osseuse).

Pour se spécialiser en archéozoologie, comme en anthropologie, il faut acquérir de solides connaissances naturalistes, notamment en anatomie.

Le lithicien et le céramologue peuvent, par l'étude des artefacts, estimer de manière large la chronologie du site et dans certains cas ainsi définir la « culture » à laquelle se rattachait le groupe humain. Ils pourront confronter leurs résultats et en évaluer la cohérence. Le lithicien étudie l'outillage en pierre, les techniques et la gestuelle employées pour sa conception. Le céramologue, par l'analyse des décors et des techniques de fabrication des poteries découvertes sur le site, peut en déduire les fonctions

(culinaires, de stockage...). Maîtrisant le corpus des poteries de cette période, il peut comparer ce site avec d'autres fouilles ou d'autres cultures. Le céramologue peut aussi travailler avec le géologue qui détermine la provenance des argiles employées.

Le **palynologue**, à partir des pollens, ou le **carpologue** par les semences fossiles, s'attachent à reconstituer le couvert végétal ancien et donc, indirectement, le climat. Cela permet aussi d'éclairer des aspects de la vie quotidienne passée comme l'alimentation végétale et certaines pratiques agricoles. L'**anthracologue** intervient quant à lui pour identifier les charbons de bois issus des foyers et définir les espèces d'arbres présentes aux alentours du site.

Cette pluridisciplinarité est la seule à même de permettre l'étude des groupes humains. Elle est donc indispensable, autant avant et pendant la fouille que lors des études postérieures.

Quelle que soit l'orientation professionnelle initiale, les scientifiques peuvent travailler ensemble dans le cadre d'une **unité mixte de recherche** (UMR) dont la thématique recoupe leur champ de compétence. Il existe actuellement une trentaine d'UMR en archéologie. Le ministère de la Culture et de la Communication est partenaire de la plupart d'entre elles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les opérations archéologiques nécessitent une autorisation de la ministre de la Culture.

On distingue deux types d'investigations archéologiques : l'archéologie préventive et l'archéologie programmée.

L'UNIVERSITÉ

Toutes les sections du Baccalauréat permettent de faire des études en archéologie. Si l'archéologie est une discipline des **sciences humaines**, les **matières scientifiques** sont aussi essentielles pour tous les archéologues et plus particulièrement dans le cas d'une spécialisation dans des domaines tels que la datation, la paléoclimatologie, la restauration... Une bonne maîtrise des **langues étrangères** est nécessaire pour accéder aux diverses publications scientifiques et participer à l'évolution internationale de la discipline. Plusieurs universités en France offrent un cursus complet **Licence-Master-Doctorat (LMD)**.

Les diplômes sont répertoriés par domaines (sciences humaines et sociales, arts, histoire...). Dans certaines universités, l'archéologie peut être enseignée comme une branche de l'histoire, de l'histoire de l'art ou de l'ethnologie, souvent sous l'intitulé « parcours archéologie ». Quelle que soit la spécialité, il est possible de suivre un **double cursus universitaire** dans un autre domaine que l'archéologie. L'apport des autres sciences humaines (histoire, géographie, philosophie, ethnologie, sociologie...) est essentiel dans la formation de l'archéologue, de même que l'apport des sciences de la nature. Celles-ci conviennent plus particulièrement à l'archéozoologie. Le géologue aura suivi un cursus de « sciences de la terre » ou de géographie, parallèlement à ses études de préhistoire. Un spécialiste des datations aura tout intérêt à posséder une formation en sciences physiques. Le cas particulier de la fouille archéologique sous les eaux, en milieu subaquatique ou sous-marin est l'objet de quelques formations spécifiques.

UN MASTER D'ARCHÉOLOGIE MARITIME ET LITTORALE À AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Aix-Marseille Université propose un **master international d'archéologie maritime et littorale (MoMarch)**. D'une durée de deux ans, ce cursus vise à former les futurs spécialistes internationaux de l'archéologie sous-marine et de l'archéologie des littoraux. Les cours sont dispensés en français et en anglais. Le master MoMarch est coordonné par l'équipe universitaire du Centre Camille Jullian (Aix-Marseille Université / CNRS / ministère de la Culture / INRAP) en collaboration avec le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) du ministère de la Culture.

MoMarch est lauréat de l'appel à projets Académie d'Excellence 2013 ; il est financé par la fondation A*Midex. Il est membre de UNESCO/UNITWIN Network, réseau universitaire international pour l'archéologie sous-marine. Depuis 2017, Aix-Marseille Université est titulaire de la chaire UNESCO en Archéologie maritime et côtière.

+ Conseil

Toutes les spécialités et périodes n'étant pas enseignées dans toutes les universités, il est important de **définir ses préférences au cours des deux premières années de la licence**. Certains cursus ne commencent qu'en 3^e année.

Il est préférable de poursuivre les études supérieures le plus loin possible, et d'effectuer un cursus complet, c'est-à-dire jusqu'au **doctorat d'archéologie**, sans négliger la **pratique du terrain**.

L'ÉCOLE DU LOUVRE

L'École du Louvre dispense un enseignement d'histoire de l'art et des civilisations à travers l'étude de leurs témoignages matériels, sanctionné par un diplôme de premier cycle. La spécialisation s'effectue dès la 1^{re} année, parallèlement à un enseignement général. La première année du 2^e cycle conduit au diplôme de muséologie. Un système d'équivalence est possible avec les universités françaises. L'école prépare aussi au concours de recrutement des conservateurs du patrimoine organisé par l'Institut national du patrimoine. (► p. 20)

L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

L'Institut national du patrimoine (Inp) recrute au niveau bac + 3, sur concours, des élèves conservateurs du patrimoine et conservateurs territoriaux du patrimoine. Les spécialistes en archéologie choisissent l'option archéologie, ou parfois l'option musées. L'Inp forme aussi les restaurateurs qui interviennent sur les objets d'art et sur les vestiges ayant une valeur patrimoniale. Le cursus conduit au master de restaurateur du patrimoine. (► p. 21)

LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS

En cours de carrière professionnelle, il est possible d'être accepté comme étudiant à l'**École pratique des hautes études** (EPHE – www.ephe.fr) et à l'**École des hautes études en sciences sociales** (EHESS – www.ehess.fr) pour participer à des séminaires et produire un mémoire. La sélection se fait sur dossier (il n'est donc pas nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur) et sans limite d'âge. Les diplômes acquis sont propres à ces deux écoles, mais permettent d'entrer par équivalence en master 2 à l'université. Ces deux établissements dépendent du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le **Muséum national d'histoire naturelle**, placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère chargé de l'environnement, prépare à des diplômes de 2^e et 3^e cycles dans le domaine de la préhistoire notamment.

FORMATION PRATIQUE : LES CHANTIERS DE FOUILLES OUVERTS AUX BÉNÉVOLES

La fouille est l'acte principal de l'archéologie. Elle constitue un complément essentiel à la formation théorique. **Commencer à fouiller le plus tôt possible est donc indispensable**. De nombreux chantiers de fouilles accueillent des bénévoles. Le futur étudiant pourra ainsi se rendre compte de ce que représente le travail de terrain. Passionnant, il peut paraître ingrat car laborieux et minutieux, pour des résultats parfois très partiels. Il est physiquement éprouvant. Le fouilleur doit aussi pouvoir s'intégrer à une équipe, à des conditions de vie parfois précaires et à des horaires de travail lourds dans des conditions climatiques fluctuantes.

Il est conseillé de varier ses expériences de terrain, sur des sites de diverses périodes, afin de choisir au mieux sa spécialisation.

En outre, les chantiers facilitent les rencontres avec les archéologues professionnels, responsables scientifiques d'opérations.

Liste des chantiers ouverts aux bénévoles sur le site internet du ministère de la Culture :
www.culture.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/Sur-le-terrain/Chantiers-de-benevoles

+

• **Le site internet du ministère de la Culture :**
www.culture.gouv.fr/Thematiques/Archeologie
Voir notamment la rubrique « Ressources »
Fiches pratiques & brochures où sont disponibles des brochures présentant l'archéologie (par exemple L'Archéologie en questions) ainsi que des fiches détaillées sur les métiers, les formations, les diplômes, etc.

• **La collection multimédia Grands sites archéologiques :**
www.archeologie.culture.fr

• **Le site internet de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) :**
www.inrap.fr
Voir notamment les vidéos et les articles sur les fouilles préventives.

Où s'informer

Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
Service du patrimoine
Sous-direction de l'archéologie
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 77 31

Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)
121, rue d'Alésia
75014 Paris
Tél. : 01 40 08 80 00
www.inrap.fr

Les métiers des archives

Le métier d'archiviste s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire qui prévoit la collecte, la conservation et la communication des archives, à titre de preuve ou à titre de témoignage pour l'histoire (tous documents, quelle que soit leur date, sur tous supports – du parchemin au numérique –, qui sont produits ou reçus dans le cadre des activités et missions d'un organisme). Les archives produites dans le cadre d'une mission de service public sont des archives publiques et sont, à ce titre, inaliénables et imprescriptibles.

Un métier de l'information. La méthodologie et les pratiques archivistiques relèvent des mêmes missions fondamentales que les autres métiers de l'information, tout en conservant un certain nombre de spécificités liées notamment aux conditions de production, d'évaluation et de collecte des archives ainsi qu'à leur volumétrie. Les convergences des pratiques entre ces métiers se sont renforcées avec les évolutions technologiques pour ce qui concerne les modalités de conservation sécurisée des objets numériques.

Des statuts variés. Les archivistes exercent leur métier dans la fonction publique d'État ou territoriale, mais également dans le privé (entreprises, associations...). Les archivistes du secteur public des archives forment un réseau animé et piloté par le Service interministériel des archives de France (SIAF) : missions d'archives dans les grands départements ministériels, archives nationales, archives départementales, archives communales et de groupements de collectivités, archives régionales, archives des grands opérateurs de l'État. Les archivistes du public et du privé se rassemblent via leur association professionnelle, l'Association des archivistes français.

www.archivistes.org

Dans la fonction publique de l'État. Le responsable du service d'archives, qu'il s'agisse du responsable d'une mission des archives de France dans un département ministériel, d'un directeur des archives départementales ou de son adjoint, ou encore d'un cadre des archives nationales, est un **conservateur du patrimoine, spécialité archives**, en général diplômé de l'École nationale des chartes (diplôme d'archiviste-paléographe) et qui a passé le concours de l'Institut national du patrimoine. Son rôle est d'animer la politique du service, en gérant une équipe aux compétences très variées, tout en assumant des activités de relations publiques avec les partenaires extérieurs. Il a à la fois un rôle scientifique (coordonner la politique de collecte, de tri des

archives, d'élaboration des outils d'accès aux archives, de valorisation des fonds), administratif (gestionnaire d'équipe) et culturel (médiation). Il coordonne des corps de métiers différents, occupant une place bien identifiée au sein de l'équipe.

Les personnels de documentation – chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation, recrutés par voie de concours – s'occupent, selon les cas, de collecte, de classement et d'inventaire des fonds ou de médiation culturelle. Ils sont de plus en plus impliqués dans les technologies de l'information et de la communication (site internet, réseaux sociaux, médiation numérique) ainsi que dans l'archivage électronique. On peut recruter également des ingénieurs d'études.

Les tâches d'accueil du public, de rangement, communication et réintégration de documents sont confiées aux **personnels de la filière accueil, surveillance et magasinage** : ingénieur des services culturels et technicien des services culturels, adjoint technique de surveillance et magasinage.

Exercent aussi des **ouvriers professionnels, des maîtres ouvriers et des personnels des métiers d'art** de diverses spécialités : photographie, microfilmage et numérisation de documents, reliure de documents anciens et contemporains, dorure sur cuir, moulage de sceaux, restauration spécialisée de collections anciennes et sceaux originaux. Deux corps regroupent des personnels de différents services relevant du ministère de la Culture dont la vocation commune est de restaurer, de préserver et de mettre en valeur des œuvres d'art : les chefs de travaux d'art et les techniciens d'art. Quant aux **restaurateurs**, ils sont issus de l'Institut national du patrimoine (► p. 21) ou de formations universitaires (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Dans la fonction publique territoriale. Dans les services départementaux, communaux et régionaux d'archives, à côté des filières administrative et technique, on trouve une filière culturelle territoriale comprenant :

- les agents de catégorie A : conservateurs territoriaux du patrimoine ; attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;
- les agents de catégorie B : assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine ; assistants territoriaux de conservation du patrimoine ; inspecteurs territoriaux de surveillance et de magasinage du patrimoine ;
- les agents de catégorie C : agents territoriaux qualifiés du patrimoine ; agents territoriaux du patrimoine.

LES ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS DES ARCHIVES

- Rapidité et complexité des réformes administratives qui modifient profondément les modes de production (déconcentration, décentralisation, réforme territoriale).
- Développement de l'administration électronique avec l'extension de la dématérialisation des processus administratifs et la production à la fois d'archives nativement numériques et la numérisation d'archives initialement sur support papier.

- Place stratégique des archives dans la société de l'information avec la mise en ligne massive de fonds patrimoniaux numérisés et d'instruments de recherche (inventaires) numériques.
- Développement de pratiques collaboratives et de l'interactivité, des réseaux sociaux.
- Rôle croissant des archives dans un contexte de judiciarisation de la société et dans les débats entre droit à l'oubli et sécurisation des données à caractère personnel.



www.francearchives.fr

les formations et diplômes

spécialité archives

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES SPÉCIALITÉ ARCHIVES

Les étudiants formés par les universités sont destinés à occuper des postes de responsabilité ou d'encadrement intermédiaire de services d'archives dans le secteur public ou privé.

Les formations proposées vont **du niveau licence au niveau doctorat** et sont dispensées dans les universités suivantes :

– **Aix-Marseille** : master « Métiers des archives et des bibliothèques. Médiation de l'histoire et humanités numériques ».

– **Amiens** (université Picardie Jules-Verne) : master professionnel « Métiers des archives et technologies appliquées ».

– **Angers** : licence professionnelle « Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine » ; master « Archives » ; doctorat concernant la recherche en histoire des archives, en archivistique ou en gestion des documents d'activité.

– **Dijon** (université de Bourgogne) : master professionnel « Archives du XX^e et XXI^e siècles européens ».

– **Lille** : licence professionnelle « Archives, médiation et patrimoine », parcours « Gestion et édition de fonds photographiques et audiovisuels (GEFIA) » ; master parcours « Archivistique et monde du travail » tourné vers la valorisation patrimoniale des institutions et des entreprises.

– **Lyon III** : master « Archives » qui comprend aussi une formation à la recherche historique en archives.

– **Mulhouse** : master MECADOC « Archivistique ».

– **Paris 8** : master « Archives », en lien avec les Archives nationales ; 2^e année en alternance, ouverte aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

– **Paris 13** : master spécialité « Archives, bibliothèque et patrimoine numériques » orienté vers la numérisation des archives (conservation, mise en ligne et en valeur).

– **Toulouse** : licence Documentation spécialité « Archives » ; master « Archives et images » sur le traitement de l'image.

– **Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines** : master parcours « Gestion des archives ».

Il existe aussi un **diplôme universitaire (DU)**, ouvert également à des professionnels déjà en poste (université de Poitiers).

Aux côtés de ces formations centrées sur les métiers des archives, il existe d'autres formations où les enseignements proprement « archives » sont moins importants. Citons quelques exemples de masters :

– à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, master « Patrimoines et cultures numériques »,

– à l'université Paris Est-Créteil-Val-de-Marne, master « Conservation et documentation de l'image et du son »,

– à l'université Toulouse-Jean-Jaurès, master « Ingénierie de l'information numérique ».

Devenir conservateur du patrimoine, spécialité archives

L'Institut national du patrimoine (Paris) assure le recrutement par concours et la formation des conservateurs du patrimoine de toutes les spécialités (► p. 21).

La meilleure préparation pour ce concours dans la spécialité « archives » est offerte par l'**École nationale des chartes** (Paris) qui forme, durant une scolarité spécialisée de près de **4 ans**, des personnels scientifiques qui seront responsables de la gestion du patrimoine documentaire et artistique. Les élèves, fonctionnaires stagiaires, doivent soutenir une thèse d'établissement qui leur permettra d'obtenir le **diplôme d'archiviste paléographe**. L'admission à l'École nationale des chartes se fait sur **concours au niveau bac + 2**. L'École nationale des chartes propose aussi :

– un **master « Technologies numériques appliquées à l'histoire »** (mention « Humanités numériques ») qui est construit autour des enjeux scientifiques du traitement des sources (objets, textes, images) par les technologies numériques, au service de l'histoire et du patrimoine ;

– un **dispositif doctoral** particulier en lien avec l'École pratique des hautes études et l'université Paris Sorbonne.

École nationale des chartes

65, rue de Richelieu
75002 Paris
Tél. : 01 55 42 75 00
www.chartes.psl.eu

● 52 Institut national du patrimoine

2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr



Sont disponibles sur le site internet du Service interministériel des archives de France :

- une carte interactive des formations universitaires « archives » et la liste des formations par niveau,
- un référentiel des métiers des archives,
- un catalogue des formations continues.

www.francearchives.fr/fr/section/44182

les métiers des monuments historiques

Les monuments historiques (MH) sont des immeubles et des objets mobiliers protégés pour leur intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique. Les métiers des monuments historiques concourent à la **mission de service public de protection, conservation, surveillance et mise en valeur des monuments historiques** dont la responsabilité incombe au ministère de la Culture. Ces métiers comprennent des personnels administratifs, de conservation, de documentation, de recherche, des architectes, des personnels techniques, des maîtres d'œuvre et des experts.

Des lieux d'exercice dans tout le pays. Ces métiers sont exercés en administration centrale, à Paris, et au niveau régional et départemental, dans les directions régionales des affaires culturelles (conservations régionales des monuments historiques – CRMH, et unités départementales de l'architecture et du patrimoine – UDAP). Ces échelons de « terrain » mettent en œuvre les actions de protection, de conservation et de surveillance des immeubles et des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques (classés ou inscrits). Ces métiers sont également exercés dans des établissements publics dépendant du ministère de la Culture, chargés de la conservation et de la mise en valeur de monuments de l'État (Centre des monuments nationaux, châteaux et domaines nationaux de Versailles et Marly, de Chambord ou de Fontainebleau...) ou dans des services à compétence nationale (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Laboratoire de recherche des monuments historiques).

Très présents sur le terrain au plus près des monuments historiques, de leurs propriétaires et de leurs usagers, les professionnels des MH ont des missions aussi riches et diversifiées que peut l'être le patrimoine monumental ou mobilier.

LES MÉTIERS DE LA CONSERVATION

Les **conservateurs des monuments historiques** sont des **conservateurs du patrimoine** qui concourent à toutes les actions de protection et de conservation conduites par les CRMH : ils émettent un avis sur les dossiers de demande de protection des immeubles ou des objets mobiliers. Ils interviennent en tant qu'historien d'art, sur les études et projets de restauration des monuments historiques et suivent leur réalisation dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'État. Ils animent le réseau des conservateurs départementaux des antiquités et objets d'art. Ils assurent ou participent à la conduite des travaux de restauration du patrimoine mobilier. Ils réalisent des recherches et des publications sur le patrimoine monumental et mobilier.

LES MÉTIERS DE L'ARCHITECTURE

Les **architectes et urbanistes de l'État (AUE)** occupent des fonctions de direction, de conseil, d'encadrement, de contrôle et d'expertise dans les services du ministère de la Culture. Certains sont nommés architectes des bâtiments de France (ABF) dans les unités départementales de l'architecture et du patrimoine. À ce titre, un ABF peut être conservateur des monuments historiques de l'État et diriger les travaux de réparation des immeubles. Il donne son expertise sur les dossiers de demande de protection des

immeubles au titre des Monuments historiques. Il contribue à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État par sa connaissance de l'état sanitaire des immeubles protégés : il donne son avis sur les projets d'étude et de restauration et sur les travaux d'entretien. Il doit également se prononcer sur l'impact des travaux aux abords des monuments historiques et leur compatibilité avec les différentes servitudes d'urbanisme. (► p. 16)

L'État et les collectivités territoriales confient à des architectes qualifiés la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des immeubles classés.

Les architectes en chef des monuments historiques ont un double statut. Fonctionnaires de l'État, ils ont pour missions de protéger, conserver et faire connaître le patrimoine architectural de la France et sont chargés de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les immeubles classés appartenant à l'État. Ils peuvent aussi réaliser des études, des expertises, et participer à des programmes de recherche. Par ailleurs, ils exercent, en tant qu'architecte qualifié, à titre libéral et dans le champs concurrentiel la maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État. (► p. 16)

Les architectes titulaires du diplôme de spécialisation mention «architecture et patrimoine» sont des architectes qui, quand ils peuvent justifier de 10 années d'intervention sur le bâti ancien, peuvent intervenir comme maître d'œuvre, dans le cadre d'opération de restauration, sur les immeubles classés monuments historiques.

LES MÉTIERS DE LA DOCUMENTATION

Le personnel de documentation (chargés d'études documentaires, secrétaires de documentation), recense et étudie les immeubles à protéger, élabore les dossiers de protection à soumettre à l'avis des commissions régionales et de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Il organise la documentation scientifique et technique (en vue de la mise à disposition du public) et participe à la vérification périodique de l'état sanitaire des monuments historiques. Ils sont associés au contrôle scientifique et technique, en raison des connaissances qu'ils peuvent apporter sur les monuments historiques. Ils exercent leurs fonctions principalement dans les Directions régionales des affaires culturelles (CRMH) ou à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP).

LES MÉTIERS «TECHNIQUES»

Les personnels techniques (ingénieurs des services culturels et du patrimoine, catégorie A ; techniciens des services culturels et des bâtiments de France spécialité «bâtiments de France», catégorie B) instruisent les dossiers de réparation et de restauration des monuments historiques ainsi que les dossiers d'urbanisme. Par ailleurs ils établissent les dossiers d'entretien des monuments pour lesquels l'architecte des bâtiments de France est conservateur. Ils exercent leurs fonctions principalement dans les Directions régionales des affaires culturelles (CRMH et UDAP) ou dans les établissements publics maîtres d'ouvrage du ministère de la Culture.

Leur connaissance technique leur permet aussi de donner un avis sur les études et les projets concernant les monuments historiques n'appartenant pas à l'État. Ils peuvent être désignés comme agents habilités à contrôler le déroulement du chantier.

CONSERVATEURS DES MONUMENTS HISTORIQUES OU CHARGÉS DE PROTECTION

Les formations les plus courantes sont celles des **masters** délivrés en histoire de l'art par les universités ou l'**École du Louvre** (► p. 20). Les doubles cursus sont courants : histoire, droit, économie, sciences politiques ou masters professionnels (gestion ou valorisation du patrimoine culturel...).

ARCHITECTES

Ils sont formés initialement dans les écoles nationales supérieures d'architecture. (► p. 12) Les architectes du patrimoine sont détenteurs du **diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)**. Le DSA délivré par l'**École de Chaillot** est une formation post-master, ouverte aux détenteurs du diplôme d'État d'architecte (DEA) qui souhaitent se spécialiser dans la conservation et la restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager, dans le secteur privé, dans les administrations d'État ou la fonction publique territoriale.

INGÉNIEURS DES SERVICES CULTURELS ET DU PATRIMOINE TECHNICIENS DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Les épreuves des concours respectifs rendent nécessaires des connaissances en droit, en architecture, en structure du bâti, en histoire et en restauration.

concours pour exercer un métier du patrimoine dans la fonction publique

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE

Spécialités : archéologie, archives, monuments historiques-inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel
Cadre d'emploi de la fonction publique d'État, territoriale et de la Ville de Paris

Niveau minimum requis bac + 3

Concours organisé par l'Institut national du patrimoine (► p. 21), suivi d'une formation professionnelle de 18 mois.

Les conservateurs du patrimoine exercent des responsabilités scientifiques et techniques visant à étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître des fonds, des œuvres d'art et d'architecture in situ et des collections patrimoniales. Ils concourent à l'application des textes législatifs ou réglementaires relatifs au patrimoine. Ils peuvent être responsables d'un établissement.

+

www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-des-conservateurs/Concours-de-recrutement

Fonction publique de l'État

INGÉNIEUR DES SERVICES CULTURELS ET DU PATRIMOINE

Spécialités : patrimoine, services culturels

Niveau minimum requis bac + 3

TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture

Les ingénieurs des services culturels et du patrimoine conçoivent et mettent en œuvre l'accueil et la sécurité dans les établissements culturels. Ils peuvent exercer des missions de conseil et d'études pour l'application de la législation. Ils peuvent aussi mettre en œuvre des actions culturelles et éducatives.

Les techniciens des services culturels et du patrimoine ont pour mission de veiller à la sécurité des bâtiments, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du service. Ils encadrent les équipes de surveillance et de magasinage. Ils gèrent les conditions d'accueil du public.

CHARGÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES

Spécialités : archives, documentation, régies des œuvres

Niveau minimum requis bac + 3

SECRÉTAIRE DE DOCUMENTATION

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture

Les chargés d'études documentaires et les secrétaires de documentation exercent dans les musées nationaux, les services d'archives nationales et territoriales, les directions régionales des affaires culturelles, les services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel, les services à compétence nationale et en administration centrale. Ils participent à la gestion des nouveaux supports de communication, des bases documentaires et des ressources électroniques, au traitement des fonds, aux relations avec le public, à l'action culturelle et éducative.

INGÉNIEUR DE RECHERCHE

Niveau requis bac + 8

INGÉNIEUR D'ÉTUDES

Niveau minimum requis bac + 3

ASSISTANT INGÉNIEUR

Niveau minimum requis bac + 2

TECHNICIEN DE RECHERCHE

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture

Les personnels de recherche du ministère de la Culture exercent leurs missions dans les laboratoires de recherche du ministère de la Culture ou que le ministère soutient, dans les services de l'archéologie, ou dans les établissements publics du ministère.

AUTRES CADRES D'EMPLOIS

Des concours de **chef de travaux d'art** et de **technicien d'art** sont également organisés par le ministère de la Culture, deux professions qui peuvent être exercées dans des services patrimoniaux.

+

· Les concours : www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels

· Les métiers : www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Le-repertoire-des-metiers

Fonction publique territoriale

ATTACHÉ TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Niveau minimum requis bac + 3

Concours organisé par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et la valorisation du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine.

Ils exercent leurs missions dans des domaines très divers (musées, monuments, archives, services d'archéologie, services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel, conservations départementales du patrimoine...) et peuvent être responsables d'établissements ou de services.

ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Niveau minimum requis bac + 2

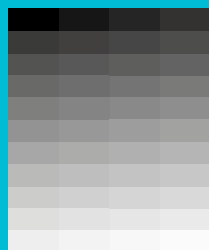
Concours organisé par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale

Ces professionnels exercent sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique des responsabilités techniques de haut niveau. Ils ont des responsabilités particulières dans le traitement, la mise en valeur, la conservation et la médiation des collections, la recherche documentaire.

+

· Les concours de la fonction publique territoriale : www.concours-territoriaux.fr
<http://concours.fncdg.com>

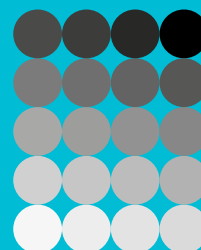
· Les métiers de la fonction publique territoriale : www.cnfpt.fr



44 écoles
supérieures d'art



admission
sur concours



11 000 étudiants



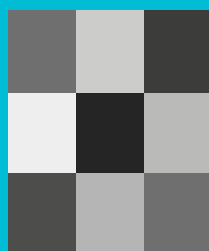
des enseignements
délivrés par des
professionnels
en activité



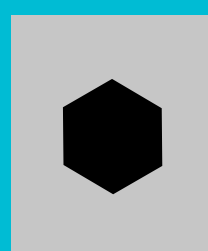
diplômes
aux grades
de licence
et de master



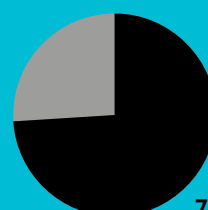
des formations
post-master,
des formations
doctorales en lien
avec les universités



des lieux de recherche
et de création



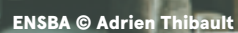
des stages à l'étranger



74 %
taux d'emploi à 3 années
du diplôme

arts plastiques

art, design, communication,
métiers d'art



Les écoles supérieures d'art forment des artistes et des créateurs dans les champs de l'art, de la communication et du design. Ces concepteurs de haut niveau exercent leur activité dans des domaines qui peuvent aller de la création expérimentale à la construction d'objets et d'images ou à l'aménagement d'espaces publics (scénographie de théâtre, de musées, de places, de jardins...) ou d'espaces privés. L'acquisition progressive de connaissances techniques, pratiques et théoriques, la pluridisciplinarité et la transversalité, qui sont la marque des écoles d'art, donnent aux étudiants la possibilité de développer leurs recherches personnelles dans un cadre largement ouvert sur le monde.

DES DÉBOUCHÉS VARIÉS. Les jeunes diplômés exercent en tant que salariés ou indépendants, et, grâce à l'enseignement généraliste de haut niveau dispensé dans les écoles d'art, ils font souvent preuve d'une grande polyvalence. En phase avec l'époque contemporaine, ils choisissent une spécialisation mais restent ouverts à d'autres secteurs de la création et continuent à se former tout au long de leur vie. Ainsi, l'**option art** peut-elle permettre de devenir peintre, sculpteur, vidéaste, photographe, auteur de bande dessinée, etc.

L'**option communication** est souvent choisie par de futurs artistes particulièrement intéressés par les nouveaux outils, l'installation et le multimédia. Elle accueille aussi les futurs designers graphiques, généralistes susceptibles de concevoir des outils de communication pour des institutions privées ou publiques, culturelles ou commerciales (affiches, logos, signalétique), d'intervenir dans l'édition sous toutes ses formes (livres, journaux, maquettes, illustration, typographie, direction artistique) et dans le champ du design interactif comme concepteur multimédia ou web designer (sites internet, jeux vidéo).

Les **options design** tendent de plus en plus à préciser leur domaine de spécialisation par l'ajout d'une mention, permettant ainsi aux futurs étudiants de choisir une école en fonction de son orientation : design de produits, design d'espaces publics ou privés, design textile, design de vêtements, design sonore, design de services, design graphique/multimédia, etc.

Les écoles supérieures d'art conduisent aussi à d'autres activités professionnelles dans le domaine culturel auxquelles mènent également des formations dispensées par des universités ou d'autres écoles.

Il s'agit le plus souvent d'accompagnement des pratiques artistiques, tels les **métiers de l'exposition** : concepteur d'événements, commissaire d'exposition, régisseur (d'œuvres, image, lumière, son), scénographe, restaurateur d'œuvres d'art, galeriste, médiateur culturel, critique d'art, etc.

Les diplômés des écoles supérieures d'art exercent aussi les métiers de l'**enseignement** dans toutes les disciplines ressortissant aux études d'art.

*Les écoles
supérieures
d'art forment
des concepteurs
de haut niveau,
souvent
polyvalents,
dans un cadre
largement ouvert
sur le monde.*

les formations et les diplômes

Une école d'art est avant tout un lieu de recherche et de création où la transmission des savoirs et des pratiques s'opère selon des modes d'appropriation diversifiés.

L'enseignement public supérieur des arts plastiques se caractérise par **un réseau de 44 écoles**, rassemblant des établissements nationaux et un grand nombre d'écoles relevant de la responsabilité des collectivités territoriales (75 % du réseau).

La spécificité de l'enseignement dispensé réside dans son caractère professionnalisant qui permet des échanges permanents entre **théorie et pratique**, avec l'alternance de **travaux en groupe** et le suivi de **projets individuels**. Les différents stages, y compris dans des écoles à l'étranger, font partie intégrante du cursus.

Le corps enseignant est composé de spécialistes des disciplines théoriques, dont des chercheurs (histoire de l'art, philosophie, sciences humaines) et de praticiens de la création, parmi lesquels une majorité d'artistes.

L'admission dans ces écoles passe par des **épreuves de sélection sur concours et/ou sur dossier**.

Les diplômes nationaux délivrés par ces écoles ont été réformés afin d'être harmonisés avec le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD). Ainsi, chaque unité d'ensei-

gnement (UE) validée donne droit à l'attribution de crédits ECTS (*European Credits Transfer System*). Cette norme européenne favorise les échanges et les poursuites d'études en France et à l'étranger. Elle permet aussi les reprises d'études dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Les formations proposées préparent à **deux diplômes nationaux** :

– **un premier cycle de 3 ans** conduit au **Diplôme national en art (DNA)** qui confère le **grade de licence** ; c'est un diplôme enregistré au niveau 6 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;

– **un deuxième cycle de 2 ans** conduit au **Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)** qui confère le **grade de master** ; il est enregistré au niveau 7 du RNCP.

En parallèle, certaines de ces écoles préparent à des **diplômes d'établissement** enregistrés au niveau 7 du RNCP et valant **grade de master** pour la majorité d'entre eux. La durée des études est dans ce cas fixée par l'établissement.

L'ensemble de ces diplômes atteste la **capacité à conduire un projet artistique de manière autonome**, dans leurs options ou spécialités respectives.

Les principaux diplômes nationaux d'arts plastiques

1 ^{er} CYCLE	2 ^e CYCLE	POST-MASTER ET 3 ^e CYCLE
Diplôme national d'art (DNA), grade de licence	• Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), grade de master	3 ^e cycle : • Cycle doctoral en lien avec une université Post-master : • Diplômes supérieurs de recherche en art/en design • Diplômes ou formations post-master
• Diplômes d'écoles (ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSP Arles), grade de master		

La recherche

L'initiation à la recherche au sein des écoles supérieures en arts et design est une des caractéristiques majeures d'une pédagogie centrée sur l'élaboration du projet personnel de l'étudiant et la pratique artistique. Cette initiation est aussi formellement présente dans le cursus, parfois dès le premier cycle, par la mise en place d'**ateliers de recherche et de création (ARC)**, plateformes de recherche réunissant des enseignants, des artistes et des théoriciens. Un programme d'ARC se déroule sur une ou plusieurs années, et peut concerner plusieurs établissements d'une même région.

Avec la mise en place du schéma LMD, l'activité de recherche est devenue une clef de voûte dynamique de l'enseignement supérieur artistique. Artistes, enseignants, chercheurs et doctorants sont aujourd'hui rassemblés dans des groupes de recherche, dont les champs déployés sont liés au projet pédagogique de l'établissement. Les étudiants sont associés à ces travaux en fonction de leur niveau d'études et de leur intérêt pour la recherche. De nombreuses collaborations sont établies avec des laboratoires de recherche universitaires et de grandes écoles.

Au-delà du deuxième cycle de formation menant au DNSEP, plusieurs écoles proposent des **diplômes d'établissement ou une formation post-diplôme** permettant, en un, deux ou trois ans, l'approfondissement d'une pratique artistique ou le développement d'un projet de recherche personnel.

Parmi ces formations, dont le recrutement est ouvert à l'international, citons celles offertes par les écoles supérieures d'art de Lyon, Angoulême-Poitiers, Annecy, Bourges, Nantes, Nancy, Cergy, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne (design), et par Le Fresnoy à Tourcoing.

Plusieurs écoles proposent également des **formations doctorales de recherche et création** ou **doctorats par le projet** en partenariat avec une université. L'ENSAD et les Beaux-Arts de Paris participent au programme doctoral SACRe (Sciences, Arts, Création, Recherche), dans le cadre de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL). L'école de Paris-Cergy propose un 3^e cycle de doctorat par le projet, dans le cadre de l'école universitaire de recherche Humanité, Création et Patrimoine de l'université Paris Seine. Les écoles d'art de Caen-Cherbourg et du Havre-Rouen se sont associées à l'école d'architecture de Normandie pour un programme doctoral Recherche en Art, Design, Innovation, Architecture en Normandie (RADIANT) dans le cadre de l'université de Normandie. L'ENSP à Arles, et l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence offrent des formations doctorales avec Aix-Marseille Université, le Fresnoy avec l'université de Lille, la Villa Arson avec l'université de Côte d'Azur, l'EESI avec l'université de Poitiers, l'ENSAD Nancy avec l'université de Lorraine, etc.

Le ministère de la Culture apporte son soutien à des unités de recherche en préfiguration dans plusieurs écoles supérieures d'art et design : Arles, Nantes, Dijon, Toulouse, écoles des Hauts-de-France, Avignon, Saint-Étienne, ENSCI-Les Ateliers, etc.

École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)

Fondée en 1766, l'École nationale supérieure des arts décoratifs couvre tous les champs de la création (art, design, mode, média). La formation se déroule en cinq ans, avec une **spécialisation au choix** : architecture intérieure, art espace, cinéma d'animation, design graphique, design objet, design textile et matière, design vêtement, image imprimée, photo vidéo, scénographie. Toutes les formations sont assurées par des professionnels en activité. L'ENSAD est un établissement associé de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL). L'école s'est engagée dans des partenariats structurés, par exemple la chaire Arts et Sciences en partenariat avec l'École polytechnique soutenue par la fondation Daniel et Nina Carasso, et la chaire Studio 21, Mutations de la vie étudiante au XXI^e siècle, en partenariat avec les CROUS.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par voie de concours.

• **Le concours d'entrée en 1^{re} année** est ouvert aux détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, âgés de 25 ans au plus. Il comporte une phase d'admissibilité (épreuve de création réalisée à domicile à partir d'un sujet donné en ligne, et dossier de travaux personnels) et une phase d'admission (épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image, épreuve de création sur table, entretien avec un jury). **79 admis** pour l'année 2019-2020.

• **Le concours d'entrée en 2^e année** ouvre à la formation dans l'un des dix secteurs d'enseignement. Les candidats, français ou étrangers, doivent justifier d'au moins une année d'études d'arts plastiques et être âgés de 26 ans au plus. Ce concours comprend une phase de présélection sur dossier artistique, et une phase d'admission consistant en un entretien avec un jury. **46 admis** pour l'année 2019-2020.

• **Le concours d'entrée en 4^e année** permet d'intégrer le second bloc de la formation conduisant au diplôme. Les candidats doivent être âgés de 28 ans au plus et justifier d'un diplôme sanctionnant trois années consécutives validées dans une université ou une école d'enseignement supérieur (niveau licence, France ou étranger), dans un enseignement en rapport avec la spécialité choisie, soit de cinq années de pratique dans une profession artistique. Le concours comporte une phase de présélection sur dossier et une phase d'admission (entretien avec un jury). **22 admis** pour l'année 2019-2020.

Les inscriptions administratives aux concours se font en ligne sur le portail dédié de l'école : **concours.ensad.fr**

CURSUS ET DIPLÔME (5 ANS)

La 1^{re} année est pluridisciplinaire. La 2^e année marque l'entrée dans l'une des dix spécialisations et confronte leurs différentes méthodologies. La 3^e année permet de développer et d'approfondir la maîtrise d'une spécialisation. La 4^e année se partage entre un semestre à l'école ou dans une école étrangère, et la rédaction d'un mémoire.

La 5^e année est consacrée à la réalisation du projet de diplôme (Grand Projet). Durant sa scolarité, l'étudiant effectuera un stage de trois mois minimum.

Le **diplôme de l'ENSAD** confère le **grade de master**. Il est inscrit au niveau 7 dans le Répertoire national des certifications professionnelles (concepteur-créditeur).

Une **6^e année professionnalisante** a été mise en place en 2016-2017.

CYCLE SUPÉRIEUR DE RECHERCHE, CRÉATION ET INNOVATION (ENSADLAB)

L'ENSAD développe une ambitieuse politique de recherche, avec son laboratoire de recherche EnsadLab, créé en 2007, constitué de six groupes de recherche thématiques. L'admission au sein d'EnsadLab passe par une épreuve de sélection sur dossier, ouverte aux candidats de niveau bac + 5 minimum (niveau master 2).

L'étudiant-chercheur peut y poursuivre une première année de formation pré-doctorale, puis, s'il est accepté, suivre un 3^e cycle (doctorat). Dans le cadre de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL), l'ENSAD codirige le laboratoire et programme de formation doctorale SACRe (Sciences Arts Création Recherche).

RELATIONS INTERNATIONALES

L'action internationale de l'ENSAD a pour objectif de faire de l'école une référence internationale dans les domaines d'enseignement des arts et du design.

Elle s'appuie sur un réseau de 140 partenaires. Cinq axes sont développés :

- **la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel administratif** :
 - séjours d'études pour les étudiants, intégrés au cursus de fin de 3^e et de début de 4^e année, dans les institutions académiques partenaires (bourses Erasmus ou bourses internationales de l'établissement) ;
 - mobilité des enseignants qui accompagne et favorise le développement des échanges et des projets à l'international : accueil d'étudiants

et d'enseignants étrangers issus d'institutions partenaires ;

– mobilité du personnel administratif à des fins de formation et d'acquisition de bonnes pratiques.

- **les voyages pédagogiques**, proposés par chaque secteur de formation, sur des thèmes spécifiques en lien avec l'actualité de la formation ou des partenariats ;
- **le stage en entreprise**, en France ou à l'étranger, obligatoire et d'une durée d'au moins 3 mois ; ces stages sont soutenus par des bourses Erasmus ou internationales de l'établissement ;
- **l'organisation de workshops** avec des écoles ou universités étrangères, en lien avec des projets de recherche (master ou programme post-master), et qui s'inscrivent dans une relation bilatérale établie avec des pays comme la Chine, les États-Unis, le Japon, l'Argentine ;
- **la participation à des manifestations internationales** : le Salon international du meuble à Milan, Wanted Design à New-york, la foire du livre de jeunesse à Bologne... ; ou participation à des rencontres organisées dans le cadre des réseaux d'associations internationales (CUMULUS, World Design Organization...) qui développent les collaborations entre les écoles en Europe et dans le monde.

L'école développe également plusieurs programmes internationaux, par exemple le double diplôme avec la Bunka Gakuen University de Tokyo.

FORMATION CONTINUE

Un nouveau programme de formations dédiées aux professionnels est en cours d'élaboration. Quelques exemples de formations : du dessin à la peinture avec modèle vivant, la couleur, la teinture naturelle, sculpture moulage d'après modèle vivant, dessin de presse/média international, la chaîne 3D...

Une formation professionnelle créée sur mesure sur le thème de l'architecture intérieure s'adresse à un public d'architectes et de designers chinois.

● 53 École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)

31, rue d'Ulm
75240 Paris Cedex 05
Tél. : 01 42 34 97 00
www.ensad.fr

ÉTUDIER À L'ENSAD

ANNÉES D'ÉTUDES

ANNÉE POST-MASTER

conditions d'admission				diplôme grade de master
	concours niveau bac	concours niveau bac +1 en arts plastiques ou BTS dans la spécialité	concours niveau licence dans la spécialité, ou 5 ans de pratique	
				ENSADLAB
				cycle doctoral SACRe
				admission sur dossier

École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers)

L'ENSCI - Les Ateliers est née en 1982 d'une volonté politique de développer l'enseignement du design et de placer la création au cœur des préoccupations de la production industrielle. C'est la seule école nationale exclusivement consacrée à la **création industrielle** et au **design**. Sa pédagogie particulière est basée sur le projet et le parcours individualisé de l'élève. Ainsi les élèves, aux profils très variés, sont acteurs de leur propre formation.

Deux diplômes reconnus au **grade de master** sont proposés en formation initiale : **Créateur industriel et Designer textile**. Dans le domaine de la formation continue, l'ENSCI dispense des formations courtes et des formations diplômantes conduisant à deux masters spécialisés accrédités par la Conférence des grandes écoles. Tous ces diplômes sont certifiés au niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles.

L'ENSCI - Les Ateliers est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la double tutelle des ministères chargés de la culture et de l'industrie. L'école jouit d'une **reconnaissance nationale et internationale** ; elle arrive au 1^{er} rang des établissements français de formation (catégorie « Art et Design ») au classement annuel mondial QS (QS World University Rankings). L'ENSCI est membre fondateur de la ComUE HESAM Université.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par la voie d'un concours ouvert à tout candidat ayant une très bonne connaissance de la langue française. Ce concours comporte une phase d'admissibilité (sur dossier) et une phase d'admission (épreuves individuelles et collectives). **La session de concours a lieu au printemps, la rentrée a lieu en septembre.** Pour l'admission en Création industrielle de même que pour l'admission en Design textile, il existe plusieurs catégories de profils :

- **Catégorie I** (bac toutes séries) : 5 ans d'études.
- **Catégorie II** (bac + 2 ou + 3 : licence, DUT, BTS) : 4 ans d'études.
- **Catégorie III** (bac + 4 et plus) : 3 ans d'études.
- **Catégorie IV** (expérience professionnelle d'au moins 4 ans) : 3 ans d'études.

CURSUS ET DIPLÔMES CRÉATION INDUSTRIELLE

Les élèves poursuivent des études de durée variable en fonction de la catégorie d'entrée. Selon la formation initiale des élèves, la durée des études peut être prolongée sur décision du jury de concours, notamment pour les catégories III et IV.

Au cours de leur cursus, les élèves doivent effectuer **au moins un semestre à l'étranger** (stage professionnel ou échange académique avec une école ou une université partenaire) ainsi qu'un **semestre de stage professionnel** au sein d'une agence de design ou d'un service de design intégré d'une grande entreprise.

Cette formation conduit au **diplôme de Créateur industriel, reconnu au grade de master**.

Des **double diplômes** sont aussi progressivement proposés, organisés avec des universités ou des écoles d'ingénieurs, de management et/ou de sciences humaines et sociales.

Ils permettent aux élèves de l'ENSCI engagés dans ces parcours d'obtenir un second diplôme de niveau master dans un champ complémentaire à celui de la création et du design industriels.

CURSUS ET DIPLÔME DESIGN TEXTILE

L'ENSCI accueille une dizaine d'élèves chaque année pour un cycle d'études en Design textile d'une durée de **3 à 5 ans**. Le concours est ouvert aux titulaires au minimum d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur (formations pluridisciplinaires artistiques), et aux personnes ayant une pratique professionnelle en relation avec la création textile d'au moins quatre années. Les enseignements sont dispensés sur les deux premières années, la troisième est consacrée aux stages en entreprises et au mémoire, la dernière année à la préparation du projet de diplôme. Cette formation conduit au **diplôme de Designer textile, reconnu au grade de master**.

FORMATION CONTINUE

L'ENSCI propose en formation continue **deux cursus post-master** accrédités par la Conférence des grandes écoles : « Création et technologie contemporaine » et « Innovation by design » conduisant chacun à un mastère spécialisé.

LA RECHERCHE

La recherche à l'ENSCI - Les Ateliers puise sa spécificité dans la singularité de l'école et de son projet d'enseignement. Elle s'appuie sur une expérience et une culture de projet structurées par les enjeux sociaux, artistiques et techniques contemporains. Les activités de recherche de l'école se déploient dans les domaines des **sciences dites « dures »** (biologie, chimie, physique), des **technologies contemporaines** (nouveaux matériaux, biotechnologie, data visualisation, robotique...) et des **sciences humaines et sociales** (sociologie, anthropologie, philosophie). La recherche en design se nourrit de toutes ces pratiques autant qu'elle les nourrit en offrant des approches inédites. L'ENSCI - Les Ateliers a développé une véritable politique d'adossage de la recherche à la formation initiale et continue afin d'accompagner et d'encourager l'avènement d'une génération de designer-chercheur. L'ENSCI et l'ENA se sont associées pour créer une chaire d'innovation publique qui s'intéresse aux transformations et aux expérimentations des administrations et des services publics.

Master 2 recherche en design : proposé conjointement par l'ENS-Cachan, l'ENSCI - Les Ateliers et Telecom Paris-Tech, ce master a pour ambition, en confrontant ses élèves à des chercheurs, de susciter des vocations à la recherche en design.

ACTIONS INTERNATIONALES

L'ENSCI s'inscrit dans un réseau extensif de partenaires académiques, professionnels et institutionnels à l'étranger. Les étudiants de l'ENSCI effectuent au moins un semestre à l'étranger, et l'école accueille des élèves étrangers ayant passé le concours d'entrée. Le **master européen MEDes** (Master of European Design), co-créé par l'ENSCI en 1999 avec six autres instituts partenaires (en Allemagne, Finlande, Italie, Royaume-Uni, Suède) a comme base un programme commun de 5 ans, qui permet aux élèves participants d'approfondir leur expérience culturelle, académique et professionnelle au sein de l'Europe. L'ENSCI compte actuellement près de 80 écoles et universités partenaires à travers le monde, parmi lesquelles trois partenaires privilégiés pour le développement de programmes d'études et de recherche communs : la NUS à Singapour, CHIBA au Japon et Parsons The New School à New York.

L'école a signé 39 conventions bilatérales et fait partie de 3 réseaux internationaux majeurs de design : CUMULUS (réseau universitaire présent dans 32 pays), ICSID (réseau international de design regroupant des entreprises et écoles de design) et DESIS Network (réseau international d'écoles et universités de design).

PARTENARIATS

L'ENSCI établit de nombreux partenariats avec des sociétés industrielles ou des laboratoires, tant en France qu'à l'étranger. 30 à 40 partenariats sont mis en place chaque année, dans les multiples domaines d'application du design industriel : numérique, développement durable, transport, produits, matériaux, espaces, cadre de vie, innovation sociale, etc.

● **55 École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers)**
48, rue Saint-Sabin
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 12 12
www.ensci.com

ÉTUDIER À L'ENSCI

créateur industriel
designer textile

conditions
d'admission

				diplôme grade de master
concours niveau bac	concours niveau bac +2 ou bac +3	concours niveau bac +4, ou 4 ans d'expérience		

École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts de Paris)

Les Beaux-Arts de Paris forment des étudiants se destinant à la création artistique de haut niveau. La pédagogie y est articulée autour du travail en atelier de pratiques artistiques, sous la conduite d'artistes de renom. Elle favorise la diversité des pratiques, la multiplicité des champs d'expérimentation et la transdisciplinarité. Parallèlement, les enseignements théoriques constituent un socle indispensable de la formation, de même que l'enseignement des techniques de création, des plus traditionnelles aux plus innovantes. Les enseignements sont répartis en départements (pratiques artistiques, enseignements théoriques, langues, dessin, impression-multiples, matière/espace) adossés à des bases techniques (pôle numérique, base bois, base métal, etc.). L'école est membre de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL).

CONDITIONS D'ADMISSION

L'examen d'entrée comporte une épreuve d'admissibilité sur dossier et des épreuves d'admission.

• **Admission en 1^{re} année** : pas de critère d'âge. Épreuve de dessin, épreuve de culture et d'analyse, et entretien devant un jury. Les non-bacheliers sont admis à candidater, et peuvent intégrer l'école par dérogation sur décision du jury et du directeur.

76 candidats ont été admis à la session 2018.

• **Admission en cours d'études** (2^e année et plus) : pas de critère d'âge. Les candidats doivent être titulaire d'un diplôme validant au minimum deux années d'études supérieures. Épreuve d'admissibilité sur dossier, suivie, en cas d'admissibilité, d'un entretien devant un jury.

40 candidats ont été admis à la session 2018.

CURSUS ET DIPLÔMES

1^{er} CYCLE (3 ANS)

Il permet à l'étudiant de maîtriser les éléments théoriques et techniques fondamentaux et d'identifier son projet personnel. Il est sanctionné par le **diplôme de 1^{er} cycle**.

2^e CYCLE (2 ANS)

Il est consacré à la préparation du **diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP)**, enrichi par une ouverture dans le cadre d'échanges internationaux ou de stages professionnels en 4^e année, conforté par une recherche théorique aboutissant à la soutenance d'un mémoire au premier semestre de la 5^e année, ainsi que par un séminaire alliant théorie et pratique en 5^e année. Le DNSAP est reconnu au **grade de master**. Dans l'ensemble de leur scolarité, les étudiants bénéficient d'une grande diversité d'enseignements théoriques (esthétique, histoire et théories de l'art, anthropologie et histoire, cinéma, littérature) ou techniques (dessin, morphologie, techniques de la peinture, modelage, moulage, taille, fonderie, lithographie, sérigraphie, fresque, gravure, vitrail, photographie, nouvelles technologies, etc.).

LA RECHERCHE : LE PROGRAMME ARP/SACRE

Les Beaux-Arts de Paris proposent un programme de recherche de niveau doctoral : Art, Recherche, Pratique (ARP) en lien avec la **formation doctorale SACRE** mise en place au sein de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL). Ce programme ARP/SACRe est destiné à des artistes français ou de nationalité étrangère dont l'ambition est de développer un projet de recherche fondé sur une pratique artistique.

• **Durée des études** : 3 ans.

• **Conditions d'admission** : être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau master et être engagé dans une pratique artistique autonome. Présélection : sur projet de recherche et sur dossier artistique. Sélection : entretien avec un jury puis validation par une commission de PSL.

RELATIONS INTERNATIONALES

Les étudiants des Beaux-Arts se voient proposer, durant la 4^e année de leur cursus, un séjour d'études dans une école étrangère, via le programme Erasmus en Europe, via un programme d'établissement hors Europe. Des accords de partenariat ont été signés avec **32 écoles en Europe, et 41 écoles dans le reste du monde**. Les séjours en échange sont de trois mois minimum.

FORMATION DIPLÔMANTE

À l'initiative et avec le soutien des Fondations Edmond de Rothschild, les cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris que sont le CNSAD, le CNSMDP, l'ENSAD, les Beaux-Arts de Paris et La Fémis, se sont associées pour créer à la rentrée 2016 une formation post-diplôme d'**Artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS)** dans le cadre d'une résidence. Réalisée en partenariat avec les villes de Montreuil, de Saint-Ouen et l'inspection de l'Éducation nationale, cette formation diplômante d'une durée d'1 an a pour objectif de préparer de jeunes artistes à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leur pratique artistique.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE

Les Beaux-Arts de Paris ont ouvert en 2016 une classe préparatoire intégrée, Via Ferrata. Son objectif est de **préparer des étudiants issus de la diversité sociale, culturelle et géographique**, aux examens et concours d'entrée dans les établissements supérieurs d'enseignement artistique en France et à l'étranger (taux de réussite aux concours après cette classe préparatoire : 92 %). Elle propose une formation pratique et théorique, et un accompagnement pédagogique individualisé. Elle accueille chaque année 25 étudiants âgés de 17 à 23 ans, titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, sélectionnés sur dossier et entretien. L'enseignement est dispensé sur les deux sites qui composent l'école, à Paris et à Saint-Ouen.

● **54 École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts de Paris)**
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 47 03 50 00
www.beauxartsparis.fr

Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains

Cet établissement d'enseignement, de production et de diffusion se situe au croisement de toutes les **disciplines artistiques, audiovisuelles et numériques**. Il permet aux étudiants de réaliser pendant leur **cursus de 2 ans**, directement après leur master ou après une première expérience professionnelle, **deux projets** bénéficiant de moyens techniques et d'un accompagnement pédagogique de haut niveau :

- équipements professionnels couvrant toute la gamme de la production à la postproduction en photographie, cinéma, vidéo, création sonore et musicale, création numérique ;
- enveloppe financière pour chaque production ;
- accompagnement à la diffusion des œuvres, au Fresnoy et dans le réseau des institutions partenaires, en France et à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

La procédure de sélection est ouverte à tous les candidats, sans distinction de nationalité, âgés de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les candidats doivent pouvoir justifier du baccalauréat (ou équivalence reconnue) suivi de :

- 5 années d'études attestées par un titre ou diplôme ;
- ou 7 années d'expérience artistique ou professionnelle.

Un argumentaire précisant en quoi leur expérience les a préparés au cursus du Fresnoy doit accompagner leur candidature.

Information et visite : mars.

Date limite d'envoi du dossier de présélection : fin avril.

Le dossier d'inscription est en ligne sur le site du Fresnoy.

LA RECHERCHE

Des partenariats sur projets avec des laboratoires de recherche scientifique sont envisageables dans le cadre de la seconde année du cursus (conventions avec l'INRIA, l'université de Lille, collaboration avec l'Ircam et nombreux partenariats).

Le Fresnoy a mis en place, un **doctorat en création artistique**, en co-tutelle avec différentes universités, telles que l'université du Québec à Montréal, l'université Paris 8 et l'université de Lille.

Les deux années du cursus sont intégrées dans ce doctorat d'une durée de 3 à 4 ans.

● **37 Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains**
22, rue du Fresnoy
BP 80179
59202 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 28 38 00
www.lefresnoy.net

École nationale supérieure de la photographie (ENSP)

Créée à Arles en 1982, l'École nationale supérieure de la photographie est un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture. **Seule école d'art en Europe exclusivement dédiée à la photographie**, sa mission principale est de former des photographes auteurs et des professionnels de l'image.

À l'issue de leur formation, la plupart des étudiants optent pour l'entrée dans la vie professionnelle tout en poursuivant un travail artistique personnel. Les compétences acquises par les jeunes diplômés en matière d'images fixes ou animées leur permettent de trouver des emplois dans de très nombreux métiers : création, diffusion, production, enseignement, médiation... L'ENSP n'a cessé de développer de nouvelles réflexions et d'encourager la pluralité des pratiques et des approches de la photographie. Elle est un lieu d'expérimentations et d'innovations, de recherche et de création. Elle s'inscrit dans L'école(s) du Sud, réseau des sept écoles publiques supérieures d'art de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Monaco. Elle est par ailleurs membre de la Conférence des écoles nationales d'arts (CENA).

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants sont recrutés sur concours. Ils doivent avoir moins de 30 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et justifier de deux ans d'enseignement supérieur dans le domaine artistique. Les étudiants issus d'autres cursus peuvent soumettre leur candidature à une commission d'équivalence.

Les candidats ne peuvent se présenter que deux fois.

Le concours comporte trois étapes : une sélection sur dossier artistique, une épreuve écrite, une épreuve orale.

CURSUS ET DIPLÔMES

• **Un cursus en 3 ans, fondé sur une pédagogie de projet.** Le cursus est conçu pour donner à chaque étudiant une connaissance théorique approfondie de ce qu'est la photographie, ainsi qu'une maîtrise technique des outils et des pratiques photographiques : argentique, numérique, noir et blanc, couleur, prise de vue, infographie, montage, retouche, etc. Il inclut également l'enseignement de la vidéo, du son et des médias numériques.

Les modalités d'enseignement sont celles propres aux écoles d'art : cours théoriques, séminaires critiques, ateliers techniques, workshops, ARC, entretiens individuels...

L'enseignement artistique et théorique est assuré par sept professeurs permanents, enseignants artistes et théoriciens ; l'enseignement technique, par quatre responsables d'atelier. Une trentaine d'intervenants extérieurs, artistes et professionnels de l'image, contribuent également à la formation théorique et pratique des étudiants.

Tout au long du cursus, chaque étudiant fait l'objet d'un accompagnement personnalisé de la part de l'équipe pédagogique permanente dans la définition et l'approfondissement de son projet artistique personnel.

La préparation à l'entrée dans le monde professionnel s'effectue au moyen de projets partenariaux, de stages et d'un cycle spécifique de conférences et d'ateliers.

À la fin de la deuxième année, les étudiants ont la possibilité, selon des modalités propres à l'établissement, d'effectuer une année de césure pour développer leur projet personnel, suivre des stages professionnalisants, séjourner à l'étranger dans des institutions dédiées au médium, dans des centres de recherche, etc.

L'école délivre un **diplôme d'établissement conférant le grade de master**.

• **Un doctorat.** L'ENSP a initié depuis 2013-2014 une formation de troisième cycle : un **doctorat de création en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille** : « Pratique et théorie de la création littéraire et artistique, spécialité photographie ». Ce doctorat accorde une place prépondérante à la pratique de création, jointe à une réflexion y afférente.

Il se poursuit en 3 ans essentiellement à l'ENSP et à l'université d'Aix-Marseille. Les doctorants en spécialité photographie sont co-dirigés par un directeur artistique issu de l'ENSP et par un directeur académique issu de l'université d'Aix-Marseille.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de master ou conférant le grade de master, obtenu avec mention.

LA RECHERCHE

La recherche est présente au sein de l'ENSP tant dans le travail personnel de création des étudiants que dans les ARC (ateliers de recherche et de création) co-animés par des enseignants de l'ENSP et des intervenants extérieurs, dans les workshops animés par des intervenants extérieurs, dans l'enseignement spécifique dédié à la méthodologie de la recherche ou dans les nombreux partenariats de recherche mis en place avec des établissements d'enseignement supérieur. Ces activités de recherche sont régulièrement restituées lors d'expositions, de colloques et de publications.

La recherche à l'ENSP s'est notamment structurée autour de son Centre de recherche Art et Image (CRAI).

RELATIONS INTERNATIONALES

En Europe et hors d'Europe, l'ENSP entretient des relations suivies avec des institutions d'enseignement artistique ou dédiées à l'enseignement de la photographie.

Les étudiants de l'école peuvent ainsi bénéficier de séjour d'études dans ces établissements.

Au sein de l'Union européenne ces échanges s'effectuent via le programme Erasmus+.

L'ENSP accueille également, dans le cadre de son programme international de résidence de recherche et de création, des étudiants étrangers déjà diplômés en photographie dans leurs pays d'origine, et désireux d'effectuer un travail de recherche et de perfectionnement. Les candidats sont recrutés sur dossier.

EXPOSITIONS ET PUBLICATIONS

L'ENSP organise des expositions, à Arles et hors les murs en France et à l'étranger. Elle publie des catalogues et la revue de recherche photographique *Inframince*. Les élèves et anciens élèves de l'école participent activement à ces activités.

FORMATION CONTINUE

Chaque année 40 modules de formations sont proposés aux professionnels de l'image et de la communication, aux photographes auteurs ainsi qu'aux particuliers afin d'accompagner leur montée en compétences. Ces formations couvrent les champs de la prise de vue, du traitement numérique et de la diffusion. L'ENSP propose également trois formations certifiantes éligibles au compte personnel de formation (CPF) et un parcours long professionnalisant. (www.ensp-formation.com)

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Le diplôme de l'ENSP, au grade de master, peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience, qu'il s'agisse d'une expérience professionnelle ou autodidacte. Les candidats doivent répondre aux conditions de recevabilité. Ils peuvent ensuite bénéficier d'un accompagnement méthodologique afin de préparer le passage en jury de VAE.

● **88 École nationale supérieure de la photographie**
30 avenue Victor Hugo
BP 10149
13631 Arles Cedex
Tél. : 04 90 99 33 33
www.ensp-arles.fr

ÉTUDIER À L'ENSP	3 ANS D'ÉTUDES	CYCLE DOCTORAL AVEC L'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE
	diplôme grade de master	
conditions d'admission	concours niveau bac + 2 dans le domaine artistique	sélection sur projet, diplôme grade de master avec mention requis

Les écoles supérieures d'art, nationales ou territoriales, qui délivrent des diplômes nationaux

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission dans ces écoles d'art se fait sur concours. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat. Des dérogations peuvent cependant être exceptionnellement accordées par les directeurs d'établissement. Il est possible d'intégrer une école en cours de cursus : les candidats sont évalués par un jury à partir du dossier qu'ils présentent (travaux personnels et justification de diplômes déjà obtenus), suivi d'un entretien.

CURSUS ET DIPLÔMES

Les écoles supérieures d'art, qu'elles soient nationales ou qu'elles relèvent des collectivités territoriales, proposent un cursus de **2 cycles en 5 ans**. Certaines proposent aussi un troisième cycle.

Pour le 1^{er} cycle et le 2^e cycle, **trois options** sont possibles : **l'art, le design et la communication**. Certaines options peuvent avoir des orientations spécifiques qui sont alors précisées par des mentions. Toutes les écoles ne proposent pas l'enseignement de la totalité des trois options. (► p. 40, liste des mentions).

Les étudiants peuvent, en cours de cursus, passer d'une école à l'autre, dès lors qu'ils ont obtenu les unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) requises.

Les diplômes de 1^{er} cycle (DNA) et de 2^e cycle (DNSEP) peuvent aussi être obtenus par validation des acquis de l'expérience (VAE).

1^{er} CYCLE (3 ANS)

Il conduit les étudiants au **diplôme national d'art (DNA) conférant le grade de licence**.

Ce diplôme est certifié au niveau 6 du Répertoire national des certifications professionnelles.

Il remplace depuis 2018 le diplôme national d'arts plastiques (DNAP) et le diplôme national d'arts et techniques (DNAT).

2^e CYCLE (2 ANS)

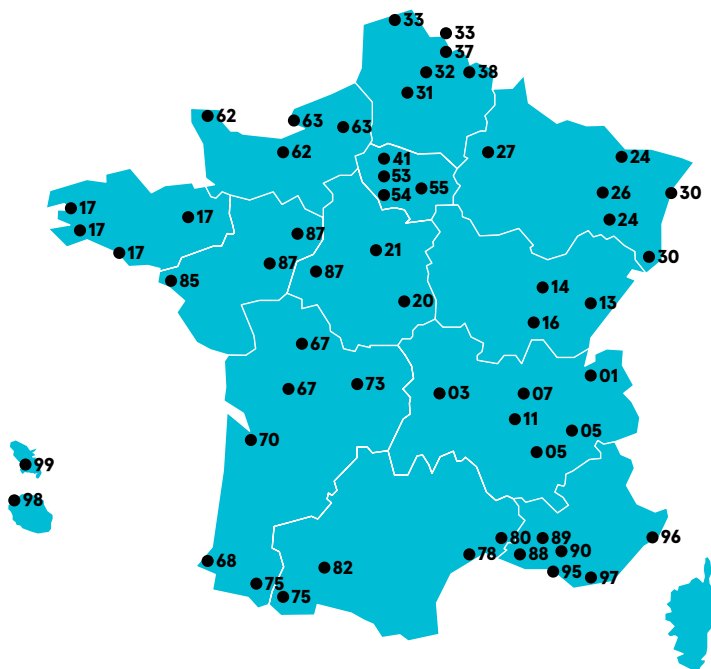
Il conduit au **diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)**. Ce diplôme sanctionne une phase dite « projet », de deux années.

Le DNSEP est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au niveau 7, et il confère le **grade de master**.

3^e CYCLE ET POST-MASTER (1 A 3 ANS)

Depuis quelques années, des troisièmes cycles spécifiques sont mis en place dans les écoles supérieures d'art, avec le soutien du ministère de la Culture (Direction générale de la création artistique). Ainsi, pendant une période de un à trois ans, les étudiants peuvent approfondir leur projet personnel en engageant un travail de recherche dans le cadre d'un **cycle doctoral**, ou dans le cadre de post-masters ou de cursus conduisant à des **diplômes supérieurs de recherche en art (DSRA) ou en design (DSRD)**.

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART NATIONALES ET TERRITORIALES



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

●01 **École supérieure d'art Annecy Alpes**
52 bis, rue des Marquisats
74000 Annecy
Tél. : 04 50 33 65 50
www.esaaa.fr

●03 **École supérieure d'art de Clermont Métropole**
25, rue Kessler
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 17 36 10
www.esacm.fr

●05 **École supérieure d'art et design Grenoble Valence**
- **site de Grenoble**
25, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 61 30
- **site de Valence**
Place des Beaux-Arts
26000 Valence
Tél. : 04 75 79 24 00
www.esad-gv.fr

●07 **École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon**
Les Subsistances – 8 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 11 71
www.ensba-lyon.fr

●11 **École supérieure d'art et design de Saint-Étienne**
- **Cité du Design**
3, rue Javelin-Pagnon
42048 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 47 88 00
www.esadse.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

●13 **Institut supérieur des beaux-arts de Besançon**
12, rue Denis-Papin
25000 Besançon
Tél. : 03 81 87 81 30
www.isba-besancon.fr

●14 **École nationale supérieure d'art de Dijon**
3, rue Michelet – 21000 Dijon
Tél. : 03 80 30 21 27
www.ensa-dijon.fr

●16 **École média art du Grand Chalonn**
7, rue Leschenault de la Tour
71100 Chalonn-sur-Saône
Tél. : 03 85 48 14 11
www.emafuctidor.com

BRETAGNE

●17 **École européenne supérieure d'art de Bretagne**
- **Site de Brest**
18, rue du Château
29200 Brest
Tél. : 02 98 00 87 20
- **Site de Lorient**
1, avenue de Kergroise
56100 Lorient
Tél. : 02 97 35 31 70
- **Site de Quimper**
8, esplanade François-Mitterrand
29000 Quimper
Tél. : 02 98 55 61 57
- **Site de Rennes (siège social)**
34, rue Hoche – 35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 22 60
www.eesab.fr

CENTRE-VAL DE LOIRE**●20 École nationale supérieure d'art de Bourges**

7, rue Édouard-Branly – BP 297
18006 Bourges Cedex
Tél.: 02 48 69 78 78
www.ensa-bourges.fr

●21 École supérieure d'art et de design d'Orléans

14, rue Dupanloup
45000 Orléans
Tél.: 02 38 79 24 67
www.esad-orleans.com

●87 École supérieure d'art et design Tours Angers Le Mans – Site de Tours

40, rue du Docteur Chaumier
37000 Tours Cedex 01
Tél.: 02 46 67 39 65
www.esba-talm.fr
(délivre aussi un diplôme d'études supérieures en conservation-restauration d'œuvres sculptées)

GRAND EST**●24 École supérieure d'art de Lorraine**

– Site de Metz (siège social)
1, rue de la Citadelle
57000 Metz
Tél.: 03 87 39 61 30

– Site d'Épinal

15, rue des Jardiniers
88000 Épinal
Tél.: 03 29 68 50 66
http://esalorraine.fr

●26 École nationale supérieure d'art et de design de Nancy

1, place Charles-Cartier Bresson
54000 Nancy Cedex
Tél.: 03 83 41 61 61
www.ensa-nancy.fr

●27 École supérieure d'art et de design de Reims

12, rue Libergier
51100 Reims
Tél.: 03 26 89 42 70
www.esad-reims.fr

●30 Haute école des arts du Rhin (HEAR)

– Site de Mulhouse
Le Quai, école supérieure d'art
3, quai des Pêcheurs
68200 Mulhouse
Tél.: 03 69 77 77 20

– Site de Strasbourg

École supérieure des arts décoratifs
1, rue de l'Académie
67000 Strasbourg
Tél.: 03 69 06 37 77
www.hear.fr

HAUTS-DE-FRANCE**●31 École supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole**

40, rue des Teinturiers
80080 Amiens
Tél.: 03 22 66 49 90
www.esad-amiens.fr

●32 École supérieure d'art de Cambrai

130, allée Saint-Roch
59400 Cambrai
www.esac-cambrai.net

●33 École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais – Site de Tourcoing (siège social)

36 bis, rue des Ursulines
59200 Tourcoing
Tél.: 03 59 63 43 20

– Site de Dunkerque

5 bis, rue de l'Esplanade
59140 Dunkerque
Tél.: 03 28 63 72 93
www.esa-n.info

●38 École supérieure d'art et de design de Valenciennes

132, av. du Faubourg-de-Cambrai
59300 Valenciennes
Tél.: 03 27 24 80 12
www.esad-valenciennes.fr

ÎLE-DE-FRANCE**●41 École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy**

2, rue des Italiens
Parvis de la Préfecture
95000 Cergy-Pontoise
Tél.: 01 30 30 54 44
www.ensapc.fr

NORMANDIE**●62 École supérieure d'arts & médias Caen-Cherbourg****– Site de Caen (siège social)**

17, Cours Caffarelli
14000 Caen
Tél.: 02 14 37 25 00

– Site de Cherbourg

61, rue de l'Abbaye
50100 Cherbourg-Octeville
Tél.: 02 14 37 25 00
www.esam-c2.fr

●63 École supérieure d'art et design Le Havre Rouen**– Site de Rouen (siège social)**

2, rue Giuseppe Verdi
76000 Rouen
Tél.: 02 35 53 30 31

– Campus Le Havre

65, rue Demidoff
76600 Le Havre
Tél.: 02 35 53 30 31
www.esadhar.fr

NOUVELLE-AQUITAINE**●67 École européenne supérieure de l'image (EESI)****– Site d'Angoulême (siège administratif)**

134, rue de Bordeaux
16000 Angoulême
Tél.: 05 45 92 66 02

– Site de Poitiers

26, rue Jean-Alexandre
86000 Poitiers
Tél.: 05 49 88 82 44
www.eesi.eu

●68 École supérieure d'art Pays Basque

Villa des Rocailles
11, rue Pierre-Moussempe
64200 Biarritz
Tél.: 05 59 47 80 02
www.esa-rocailles.fr

●70 École supérieure des beaux-arts de Bordeaux

7, rue des Beaux-Arts
33800 Bordeaux
Tél.: 05 56 33 49 10
www.ebax.fr

●73 École nationale supérieure d'art de Limoges

19, avenue Martin-Luther-King
BP 73824
87038 Limoges Cedex 01
Tél.: 05 55 43 14 00
www.ensa-limoges.fr

●75 École supérieure d'art des Pyrénées**– Site de Pau (siège social)**

2, rue Mathieu Lalanne – 64000 Pau
Tél.: 05 59 02 20 06
www.esapyrenees.fr

OCCITANIE**●75 École supérieure d'art des Pyrénées****– Site de Tarbes**

Jardin Massey – Place Henri-Borde
65000 Tarbes
Tél.: 05 62 93 10 31
www.esapyrenees.fr

●78 École supérieure des beaux-arts de Montpellier Contemporain

130, avenue Yéhudi-Menuhin
34000 Montpellier
Tél.: 04 99 58 32 85
www.esbama.fr

●80 École supérieure des beaux-arts de Nîmes

Hôtel Rivet – 10, Grand Rue
30033 Nîmes
Tél.: 04 66 76 70 22
www.esba-nimes.fr

●82 Institut supérieur des arts de Toulouse

5, quai de la Daurade
31000 Toulouse
Tél.: 05 31 47 12 11
www.isdat.fr

PAYS DE LA LOIRE**●85 École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire**

2, allée Frida Kahlo – 44200 Nantes
Tél.: 02 55 58 65 00
www.beauxartsnantes.fr

●87 École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans – Site d'Angers (siège social)

Hôtel d'Ollone
72, rue de Bressigny
49100 Angers
Tél.: 02 72 79 86 90

– Site du Mans

28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Tél.: 02 72 16 48 78
www.esba-talm.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**●89 École supérieure d'art d'Avignon**

500, chemin de Baigne-Pieds
84090 Avignon
Tél.: 04 90 27 04 23
www.esaavignon.eu
(délivre aussi un diplôme d'études supérieures en conservation-restauration)

●90 École supérieure d'art d'Aix-en-Provence

57, rue Émile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél.: 04 65 40 05 00
www.ecole-art-aix.fr

●95 École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée

184, avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 09
Tél.: 04 91 82 83 10
http://esadmm.fr

●96 École nationale supérieure d'art de Nice – Villa Arson

20, avenue Stéphane-Liégeard
06105 Nice Cedex 2
Tél.: 04 92 07 73 73
www.villa-arson.org

●97 École supérieure d'art et design de Toulon Provence Méditerranée

168, bd du Commandant-Nicolas
83000 Toulon
Tél.: 04 94 62 01 48
www.esadtpm.fr

OUTRE-MER**La Réunion****●98 École supérieure d'art de La Réunion**

102, avenue du 20-décembre-1848
BP 246
97826 Le Port Cedex
Tél.: +262 262 43 08 01
www.esareunion.fr

Martinique**●99 Campus caribéen des arts**

L'Ermitage – Rue des artistes
97200 Fort-de-France
Tél.: +596 596 60 65 29
http://cca-martinique.com

MONACO**École supérieure d'arts plastiques de la ville de Monaco (Pavillon Bosio)**

1, avenue des Pins
MC 98000 Monaco
Tél.: +377 93 30 18 39
www.pavillonbosio.com

Les métiers d'art

Les métiers d'art relèvent de la création artistique et de la restauration du patrimoine. Les savoirs et les savoir-faire remarquables qu'ils mobilisent nécessitent des formations adaptées. Les formations proposées par le ministère de la Culture ou par le ministère de l'Éducation nationale couvrent un large spectre : arts du feu (céramique, métal), arts de la pierre, du bois, de l'ameublement et de la décoration, du textile, du papier, des jardins, etc.

Le ministère de la Culture emploie plus de 1200 agents dans sa filière des métiers d'art. **Les ateliers des Manufactures nationales ou les ateliers de restauration des Archives nationales et des Musées de France (Louvre, château de Versailles...)** accueillent des apprentis.

Les formations dispensées dans ces établissements relevant du ministère de la Culture sont très reconnues car elles permettent d'acquérir des savoir-faire uniques auprès des meilleurs professionnels.

Les maîtres d'art nommés par le ministre de la culture forment chacun un élève, déjà diplômé et en phase de perfectionnement, en lui transmettant pendant trois ans des savoirs et des savoir-faire rares. Ce dispositif, géré par l'Institut national des métiers d'art (INMA), est actuellement réformé afin de permettre aux élèves une meilleure insertion professionnelle.

+

Institut national des métiers d'art
23, avenue Daumesnil
75012 Paris
Tél. : 01 55 78 83 85
www.institut-metiersdart.org
<http://maitresdart-eleves.org>

+

L'Institut supérieur des métiers (ISM) a édité en 2016 une brochure très complète qui présente une cartographie de l'apprentissage aux métiers d'art dans les très petites entreprises (TPE) artisanales.
<http://ism.infometiers.org/ISM/Nos-etudes/Liste-des-etudes/L-apprentissage-aux-metiers-d-art-dans-les-TPE-artisanales>

MOBILIER NATIONAL ET MANUFACTURES NATIONALES DES GOBELINS, DE BEAUVAIS ET DE LA SAVONNERIE

Ces établissements proposent une formation complète en **4 ans** aux métiers de **lissier** et de **restaurateur de tapis et tapisseries**. À l'issue de leur formation, les élèves obtiennent le Brevet des métiers d'art (BMA) et peuvent intégrer le ministère de la Culture en se présentant au concours de technicien d'art. Cette formation est ouverte aux jeunes européens âgés de 16 à 25 ans révolus ayant réussi les tests de sélection.

Administration générale du Mobilier national et des Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie
Mission à la formation
1, rue Berbier-du-Mets
75013 Paris
Tél. : 01 44 08 52 06
www.mobiliernational.culture.gouv.fr/fr/nous-connaître/formations-et-stages

CITÉ DE LA CÉRAMIQUE SÈVRES ET LIMOGES

Selon ses besoins, la Cité de la céramique ouvre des postes pour les différents métiers exercés dans les ateliers de production de la Manufacture de Sèvres : de la fabrication à la décoration en passant par le laboratoire. Ce recrutement est organisé par le ministère de la Culture par la voie d'un concours de technicien d'art, spécialité céramique, pour lequel le niveau bac est requis.

À l'issue de ce concours, les candidats retenus reçoivent une formation professionnelle continue dans le métier pour lequel ils ont postulé. Pendant la première année, ils sont fonctionnaires stagiaires. Suivant l'avis émis dans leur rapport de stage, ils peuvent être titularisés et intégrer la Cité de la céramique.

Cité de la céramique Sèvres et Limoges
Place de la Manufacture
92310 Sèvres
Tél. : 01 46 29 22 00
www.sevresciteceramique.fr

Les métiers de la mode

Les métiers de la mode sont nombreux dans la fabrication (brodeur, costumier, coupeur, couturier, dentellier, modéliste, patronnier, piqueur, plisseur, plumassier, retoucheur, sellier-maroquinier, orfèvre, bijoutier-joaillier...), la création (créateur, designer textile, maître tailleur, modiste-chapelier, styliste, responsable de collection...), le commerce (acheteur, chef de produit, directeur de boutique, responsable commercial...) ou la diffusion (attaché de presse, journaliste de mode, photographe de mode, producteur de défilé...).

Il existe **une soixantaine de formations** sur tout le territoire, du CAP jusqu'au master, parmi lesquelles une dizaine de formations publiques qui relèvent des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (lycées ou universités), du ministère chargé de l'industrie (écoles consulaires) et du ministère de la Culture (École nationale supérieure des arts décoratifs – ENSAD). Les établissements qui dépendent du secteur privé proposent des durées de formation et des frais de scolarité très variés.

À la suite d'un rapport rédigé par Lyne Cohen-Solal en 2015, un groupe de travail réunissant les principaux acteurs de l'enseignement de la mode a été constitué afin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de ces formations.

Des rapprochements sont en cours entre les écoles. À compter de la rentrée 2019, **l'Institut français de la mode et l'École de la chambre syndicale de la couture parisienne** proposent désormais des formations communes (www.ifmparis.fr).

+

www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Design-mode

Préparer les concours des écoles d'art

Les classes préparatoires accueillent, **après le bac**, des élèves qui souhaitent **se préparer à entrer dans les formations artistiques accessibles uniquement sur concours**.

Les classes préparatoires publiques préparent plus particulièrement au réseau des écoles supérieures d'art sous tutelle du ministère de la Culture.

Ces classes aident les jeunes à choisir une orientation appropriée à leurs aptitudes et à leur souhait professionnel, à évaluer leur motivation, leur curiosité et leurs capacités. Pendant une année, les élèves reçoivent un **enseignement pratique et théorique**. Ainsi, ceux qui n'ont pas eu, ou peu, de formation artistique pendant leur parcours scolaire peuvent se préparer aux différentes épreuves des concours d'entrée des écoles supérieures d'art.

Les élèves qui intègrent ces classes préparatoires ont le statut d'étudiants et peuvent bénéficier des bourses sur critères sociaux.

+

La liste des écoles membres de l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA) est disponible sur le site de l'association : www.appea.fr

Certains lycées proposent également une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art : classes préparatoires aux études supérieures (CPES-Arts) et classes d'approfondissement en arts plastiques (CAAP).

+

Informations :
<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/sinformer/enseignement-superieur/classes-preparatoires/cpes-classes-dapprofondissement-en-arts-plastiques-caap.html>

OÙ S'INFORMER

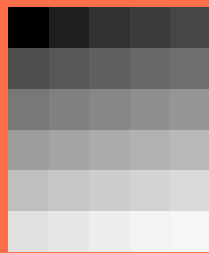
Ministère de la Culture
Direction générale de la création artistique
Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche/bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle
62, rue Beaubourg
75003 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 15 89 38
Inspection de la création artistique - Collège des arts plastiques
Tél. : 01 40 15 73 67 et 01 40 15 73 77
www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques

Centre national des arts plastiques
Tour Atlantique
1, place de la Pyramide (1er étage)
92911 Paris-La Défense
Tél. : 01 46 93 99 50
Centre de ressources sur les arts plastiques
www.cnapp.fr

les options et mentions spécifiques proposées par les écoles supérieures d'art

OPTION	Écoles proposant ces options et mentions pour le DNA	Écoles proposant ces options et mentions pour le DNSEP
--------	---	---

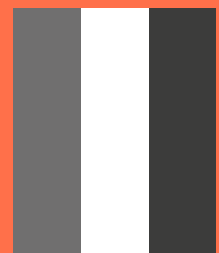
ART	●01, ●03, ●05, ●07, ●11, ●13, ●14, ●17, ●20, ●26, ●27, ●30, ●33, ●38, ●41, ●62, ●63, ●67, ●70, ●73, ●75, ●78, ●80, ●82, ●85, ●87, ●90, ●95, ●96, ●97, ●98, ●99	●01, ●03, ●05, ●07, ●11, ●13, ●14, ●17, ●20, ●26, ●27, ●30, ●33, ●38, ●41, ●63, ●67, ●70, ●73, ●78, ●80, ●82, ●85, ●87, ●90, ●95, ●96, ●97, ●99
avec mention :		
art		●62
art-objet	●30	●30
art temps réel		●90
arts sonores		●30
arts visuels et journalisme		●17
bande dessinée	●67	●67
bijou contemporain	●73	●73
céramique	●73, ●75	●73, ●75
conservation-restauration des biens culturels	●87, ●89	●87, ●89
création numérique		●67
création	●89	●89
design		●70
design d'objet		●73, ●99
dispositifs multiples	●24	●24
Cherbourg		●62
espace		●11
images animées	●31, ●67	●31
industries culturelles	●68	
média	●16	
paysage		●98
scénographie	●30	●30
sculpture		●87
techniques textiles	●87	
DESIGN	●11, ●17, ●26, ●30, ●70, ●73, ●82, ●87, ●95, ●97, ●98	●17, ●26, ●30, ●73, ●82, ●87, ●95
avec mention :		
art et design	●21	●21
bijou contemporain	●73	●73
céramique	●73	●73
culinaire		●27
design et espace	●01, ●07, ●14, ●38	●01, ●07, ●11, ●14, ●38
design d'objet	●99	●11, ●27
design objet et espace	●21, ●27	●21
design objet et espace, architecture	●21	●21
design graphique	●05, ●07, ●31, ●62, ●82, ●99	●05, ●07, ●31, ●82
design computationnel et mécatronique		●87
design graphique et interactivité	●63	
design graphique et numérique	●27	●27
design graphique multimédia	●75	●75
design media		●11
design numérique		●31
design sonore		●87
design textile	●07, ●30	●30
design visuel et graphique	●21	●21
design et territoire	●87	●87
image et narration	●24	●24
COMMUNICATION	●17, ●26, ●32, ●98	●26, ●32
avec mention :		
arts et langages graphiques	●24	●24
communication visuelle	●13	●13
design graphique	●17	●17
didactique visuelle	●30	●30
éditions		●62
graphisme	●30	●30
illustration	●30	●30



33 établissements



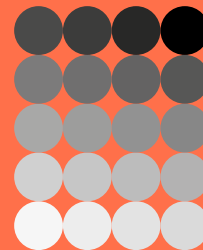
des diplômes à bac + 3
et au grade de master



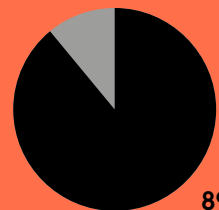
des diplômes d'État
de professeur



admission
sur concours



3 700 étudiants



89 %
taux d'emploi à 3 années
du diplôme

spectacle vivant

musique, danse, théâtre, cirque,
marionnettes, arts de la rue



CNSAD © Ch. Raynaud de Lage



Académie Fratellini © Julie Carretier-Cohen



CNSMDP © Ferrante Ferranti



Le Pont Supérieur © Ernest S Mandap

Les métiers du spectacle vivant

Le spectacle vivant est un univers riche de parcours, de carrières et de perspectives. La musique, la danse, le théâtre, les arts du cirque, l'art de la marionnette, les arts de la rue et les métiers techniques constituent autant d'opportunités pour ceux qui les pratiquent de s'affirmer comme de véritables professionnels qu'ils soient artistes, cadres, techniciens, chargé(e)s de communication ou spécialistes dans des métiers rares tels que régisseur d'orchestre, compositeur pour l'image, notateur du mouvement, plumassier, perruquier ou encore posticheur.

Le spectacle vivant comporte **plus de 250 métiers**. Il est composé d'une mosaïque d'entreprises aux activités diverses (création, production, diffusion, accueil de spectacles, prestations de services). La cohabitation entre le secteur privé et les acteurs publics, bien qu'ayant des logiques économiques différentes, nourrit de nombreuses interactions.

Les formations et les diplômes

Les écoles supérieures relevant du ministère de la Culture accompagnent vers les métiers du spectacle vivant des étudiants à la vocation affirmée, qui ont généralement suivi au préalable un « enseignement spécialisé ».

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement spécialisé assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Il est non seulement destiné à la sensibilisation et à la formation des amateurs, mais aussi à la formation préparatoire à l'enseignement supérieur artistique.

Dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre, l'enseignement spécialisé est dispensé au sein d'un réseau de conservatoires classés par l'État sur lesquels le ministère de la Culture exerce un contrôle pédagogique : conservatoires à rayonnement régional (établissements proposant l'enseignement des trois disciplines précitées), conservatoires à rayonnement départemental (deux disciplines enseignées) et conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (une discipline enseignée). **Les formations préparatoires à l'enseignement supérieur** que délivrent ces conservatoires sont en cours de modification

pour permettre aux élèves éligibles de bénéficier du statut d'étudiant (accès aux bourses sur critères sociaux, sécurité sociale étudiante, logement étudiant, etc.).

Dans les domaines du cirque, des marionnettes, des arts de la rue ou des techniques du spectacle, l'enseignement spécialisé est dispensé au sein de structures dites préprofessionnelles.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture forment essentiellement des **interprètes**, des **enseignants** et des **techniciens** du spectacle au sens large. Les formations qu'ils dispensent conduisent le plus souvent aux diplômes ci-après. Les conditions d'accès et les cursus d'études varient selon les établissements et les spécialités.

– **Diplôme national supérieur professionnel (DNSP)** d'artiste-interprète : musicien, comédien, danseur, artiste de cirque, acteur-marionnettiste. Le DNSP est intégré dans le schéma européen de l'enseignement supérieur (Licence-Master-Doctorat), il s'obtient conjointement avec une licence délivrée par une université, et est inscrit au niveau 6 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il peut être obtenu par la voie de la formation initiale et continue, par la voie de l'apprentissage et par la validation des acquis de l'expérience.

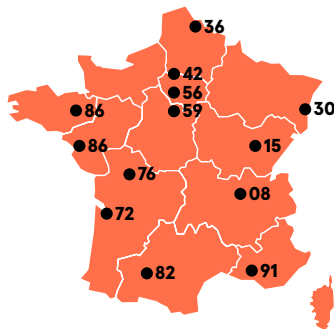
– **Diplômes d'enseignant : diplôme d'État (DE)** de professeur de musique, de professeur de danse, de professeur de théâtre ou de professeur de cirque, et **Certificat d'aptitude (CA)** aux fonctions de professeur de musique, de danse, d'art dramatique et de directeur d'établissements d'enseignement artistique. Les DE et CA sont en cours de réévaluation. Cette réévaluation est finalisée pour le DE de professeur de cirque, le DE et le CA de professeur de musique, et pour le CA de professeur de danse. Elle est aussi finalisée pour le CA aux fonctions de professeur d'art dramatique et le CA aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique.

– **Diplômes d'établissement**, dont les diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, notamment délivrés dans le domaine de la musique à l'issue d'un cursus de 5 années d'études (2^e cycle d'enseignement supérieur) et reconnus depuis 2010, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, comme conférant le **grade de master** à ses titulaires.

1 ^{er} CYCLE	2 ^e CYCLE	3 ^e CYCLE
DNSP de musicien	Diplômes des CNSMD Paris et Lyon, grade de master	Cycle doctoral en lien avec une université (CNSMD de Paris et de Lyon)
DE de professeur de musique	CA de professeur de musique	
DNSP de danseur	Diplôme du CNSMD Paris	Cycle doctoral en lien avec une université (CNSAD)
DE de professeur de danse	CA de professeur de danse	
DNSP de comédien		
DE de professeur de théâtre	CA de professeur d'art dramatique	
DNSP d'artiste de cirque		
DE de professeur de cirque		
DNSP d'acteur marionnettiste		
	CA de directeur d'établissement d'enseignement artistique	

La formation des musiciens interprètes

Les études s'effectuent dans l'un des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, ou dans l'un des autres établissements accrédités par le ministère de la Culture.



Les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours à des âges variables en fonction de la formation choisie. Des modalités sont prévues pour accueillir les étudiants plus jeunes et particulièrement brillants.

CURSUS ET DIPLÔMES

1^{er} CYCLE (3 ANS)

Ce cycle conduit au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien**, qui se décline en **trois spécialités** : instrumentiste/chanteur, direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, métiers de la création musicale. La préparation de ce diplôme est associée pour les étudiants qui le souhaitent à celle d'une **licence** délivrée respectivement par les universités Paris Sorbonne et Lumière Lyon 2.

Un parcours est ouvert aux étudiants inscrits en DNSP de musicien, qui leur permet d'obtenir parallèlement le **diplôme d'État de professeur de musique**. (► p. 45)

Le **CNSMD de Lyon** délivre aussi un diplôme d'établissement de 1^{er} cycle, intitulé **bachelor de culture musicale**. Ce parcours peut être associé, comme pour le DNSP, à une licence de l'université Lyon 2 et au DE de professeur de musique.

2^e CYCLE (2 ANS)

Au **CNSMD de Paris**, le 2^e cycle offre **cinq spécialités** distinctes : interprètes de la musique, écriture et composition, musicologie, métiers du son, pédagogie. Il conduit à l'obtention d'un diplôme d'établissement qui confère le **grade de master** à ses titulaires.

(► voir aussi le diplôme de musicien-ingénieur du son, p. 59)

Au **CNSMD de Lyon**, le 2^e cycle offre **six spécialités** : instrumentiste et chanteur, chef d'ensembles vocaux, musique de chambre, métiers de la création musicale, culture musicale, pédagogie et formation à l'enseignement de la musique. Ce second cycle supérieur conduit à un diplôme conférant le **grade de master** pour chacune des spécialités.

Dans le cadre de ce diplôme, existe un **parcours international CoPeCo** (Contemporary Performance and Composition). Cette formation itinérante est portée par le CNSMD de Lyon et trois autres

établissements supérieurs européens : Eesti Muusika- ja Teatriakadeemia à Tallinn (Estonie), Hochschule für Musik und Theater Hamburg (Allemagne), Kungliga Musikhögskolan i Stockholm (Suède). Elle réunit de jeunes artistes d'horizons différents mais aux profils complémentaires (compositeurs, interprètes, profils hybrides).

(► voir aussi le nouveau parcours international InMICS pour les compositeurs de musique à l'image, p. 59)

3^e CYCLE (3 ANS)

Le cycle doctoral est ouvert aux étudiants en musique titulaires d'un diplôme de 2^e cycle supérieur ou d'un master d'un des deux CNSMD, ou d'un établissement d'enseignement supérieur de la musique étranger. Il permet à l'étudiant d'associer à sa recherche un parcours artistique d'excellence.

Au **CNSMD de Paris**, le **doctorat** est délivré après une formation conjointe avec l'université Paris-Sorbonne pour les interprètes, ou avec l'université Paris Sciences et Lettres, dans le cadre du programme doctoral Science Arts Création Recherche (SACRe), pour les compositeurs.

Au **CNSMD de Lyon**, le **doctorat** de musique « Recherche et pratique » est délivré après une formation conjointe avec l'école doctorale Lettres, Langues, Linguistique et Arts (ED 484 3LA - universités de Lyon, de Saint-Étienne et ENS Lyon). La rédaction d'une thèse est complétée par un récital ou une production en scène des travaux effectués, devant un jury commun aux deux établissements.

LA RECHERCHE

Au **CNSMD de Paris**, tous les enseignements intègrent de façon systématique la pratique de la recherche dont l'une des composantes est la réalisation d'un travail écrit par l'étudiant, basé sur un sujet de son choix qui relie son activité de recherche et sa pratique artistique.

Au **CNSMD de Lyon**, la recherche est préparée dès la fin du 1^{er} cycle (initiation à la recherche, méthodologie) et mise en application dans les 2^e (mémoire) et 3^e cycles (doctorat « Recherche et pratique »). Les séminaires de recherche permettent aux étudiants et aux enseignants-chercheurs d'expliquer publiquement leur démarche artistique tout en l'illustrant musicalement par la pratique.

FORMATIONS POST-MASTER

Le **CNSMD de Paris** propose d'autres cursus :

– une formation conduisant, en 1 ou 2 ans, au **diplôme de composition de musique à l'image** (► p. 59) ;

– une formation conduisant, en 1 ou 2 ans, au **diplôme d'artiste interprète**.

Le **CNSMD de Lyon** propose une formation professionnalisante conduisant en quatre semestres à un **Artist Diploma**, sur projet artistique.

RELATIONS INTERNATIONALES

Au **CNSMD de Paris**, les programmes d'échanges internationaux sont ancrés dans le projet pédagogique. Ce conservatoire a tissé des liens avec de nombreux établissements partenaires en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud pour donner aux étudiants et aux enseignants une expérience d'études, de recherche ou d'enseignement à l'étranger. Ces partenariats se déroulent dans le cadre du programme Erasmus +, du Programme de mobilité suisse-européen ou de conventions bilatérales.

Le **CNSMD de Lyon** a tissé au cours des dix dernières années un réseau avec de nombreux établissements partenaires dans le monde, dont 30 % germanophone. Chaque année, il accueille un grand nombre d'étudiants et d'enseignants étrangers en mobilité.

Par ailleurs le conservatoire participe à des projets internationaux, comme Transcultural Confluence avec les conservatoires d'Aarhus (Danemark) et de Bamako (Mali), et tisse des relations privilégiées avec la faculté de Musique de l'université de Montréal, la Thornton School of Music de l'University of Southern California, Taipei National University of the Arts (TNUA, Taïwan), l'Académie de musique Gnessin à Moscou (Russie), le ministère de la Colombie...

●56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

209, avenue Jean Jaurès

75019 Paris

Tél. : 01 40 40 45 45

www.conservatoiredeparis.fr

●08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

3, quai Chauveau

69266 Lyon Cedex 09

Tél. : 04 72 19 26 26

www.cnsmd-lyon.fr

LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU DNSP DE MUSICIEN

Nota bene : l'habilitation à délivrer le DNSP étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.

●15 École supérieure de musique

Bourgogne Franche-Comté

36-38, rue Chabot-Charny

21000 Dijon

Tél. : 03 80 58 98 90

www.esmbourgognefranchecomte.fr

●30 Haute école des arts du Rhin (HEAR) –

Académie supérieure de musique de Strasbourg

1, place Dauphine

67076 Strasbourg Cedex

Tél. : 03 88 43 67 96

www.hear.fr/musique/

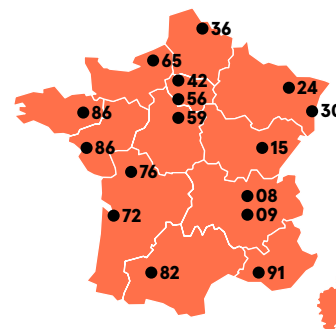
La formation des professeurs de musique

Les enseignants, titulaires d'un diplôme d'État (DE) ou d'un certificat d'aptitude (CA) de professeur de musique, ainsi que les musiciens-intervenants en milieu scolaire, titulaires d'un diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI), jouent un rôle important dans la transmission, l'enseignement des arts et la sensibilisation du plus grand nombre. En vue de garantir la qualité du service public de l'enseignement des arts dans le cadre des réglementations en vigueur, le ministère de la Culture soutient leur formation par l'intermédiaire des établissements d'enseignement supérieur listés ci-dessous.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME D'ÉTAT (DE) DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Ces établissements proposent des parcours de formation articulés entre le **DE de professeur de musique** et le **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien**, permettant aux étudiants d'obtenir les deux diplômes au sein d'un même cursus d'études. Ils ont également en charge la mise en œuvre de l'accès au DE de professeur de musique par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Nota bene : l'habilitation à délivrer le DE étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.



● **36 École supérieure musique et danse (ESMD) Hauts-de-France – Lille**
Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

● **42 Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis – Pôle sup' 93**
41, avenue Gabriel-Péri
93120 La Courneuve
Tél. : 01 43 11 25 05
www.polesup93.fr

● **56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris**
209, avenue Jean-Jaurès – 75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr

● **59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)**
14, rue de Madrid – 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 78 08
www.pspbb.fr

● **65 CEFEDEM de Normandie**
ESPE de Rouen – 2, rue du Tronquet
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 32 76 07 08
<https://cefedem-normandie.fr>

● **72 Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse (PESMD) de Bordeaux Aquitaine**
19, rue Monthyon – 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

● **76 Pôle Aliénor, Centre d'études supérieures de musique et de danse (CESMD) de Poitou-Charentes**
10, rue de la Tête-Noire
86001 Poitiers Cedex 01
Tél. : 05 49 60 59 34
www.polealienor.eu

● **82 Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)**
37, rue de Metz – 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 30 43 64
www.isdat.fr

● **86 Le Pont supérieur – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire**
– Administration :
4 bis, rue Gaëtan-Rondeau – 44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
– Département musique :
74 rue de Paris – 35000 Rennes
Tél. : 02 30 96 20 10
www.lepontsuperieur.eu

● **91 Institut d'enseignement supérieur de la musique (IESM) Europe et Méditerranée**
380, avenue Wolfgang-Amadeus-Mozart
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 60 43 40
www.iesm.fr

● **36 École supérieure musique et danse (ESMD) Hauts-de-France – Lille**
Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

● **42 Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis – Pôle Sup'93**
41, avenue Gabriel-Péri
93120 La Courneuve
Tél. : 01 43 11 25 05
www.polesup93.fr

● **59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)**
14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél. : 01 44 90 78 08
www.pspbb.fr

● **72 Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD Bordeaux Aquitaine)**
19, rue Monthyon
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

● **76 Pôle Aliénor, Centre d'études supérieures musique et danse (CESMD) de Poitou-Charentes**
10, rue de la Tête-Noire
86001 Poitiers Cedex 01
Tél. : 05 49 60 21 79
www.polealienor.eu

● **82 Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)**
37, rue de Metz
31000 Toulouse
Tél. : 05 34 30 43 64
www.isdat.fr

● **86 Le Pont supérieur – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire**
– Administration :
4 bis, rue Gaëtan-Rondeau
44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
– Département musique :
74 rue de Paris
35000 Rennes
Tél. : 02 30 96 20 10
www.lepontsuperieur.eu

● **91 Institut d'enseignement supérieur de la musique (IESM) Europe et Méditerranée**
380, avenue Wolfgang-Amadeus-Mozart
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 60 43 40
www.iesm.fr

● **08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau – 69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

● **09 CEFEDEM Auvergne Rhône-Alpes**
14, rue Palais Grillet – BP 2024
69226 Lyon Cedex 02
Tél. : 04 78 38 40 00
www.cefedem-aura.org

● **15 École supérieure de musique Bourgogne Franche-Comté**
36-38, rue Chabot-Charny – 21000 Dijon
Tél. : 03 80 58 98 90
www.esmbourgognefranchecomte.fr

● **24 École supérieure des arts de Lorraine (ESAL) – pôle musique et danse**
2, rue de Paradis – BP 24081
57000 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 74 28 38
www.cefedem-lorraine.fr

● **30 Haute école des arts du Rhin (HEAR) Académie supérieure de musique**
1, place Dauphine
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 67 96
www.hear.fr/musique/

● **36 École supérieure musique et danse (ESMD) Hauts-de-France – Lille**
Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

● **08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

● **56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris**
209, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr

LES CENTRES DE FORMATION DES MUSICIENS-INTERVENANTS (CFMI) INTÉGRÉS AUX UNIVERSITÉS

La formation au diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI, diplôme de niveau 6) est dispensée dans neuf centres, tous rattachés à une université et co-financés par le ministère de la Culture et le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

CFMI de l'université Lille 3
Domaine universitaire du Pont de Bois
Rue du Barreau – BP 60149
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 41 73 11
<http://cfmi.formation.univ-lille3.fr>

CFMI de l'université Lyon 2
95, boulevard Pinel
69677 Bron Cedex
Tél. : 04 78 29 07 21
<http://lesla.univ-lyon2.fr/centre-de-formation-de-musiciens-intervenant-a-l-ecole-591495.kjsp>

CFMI de l'université Paris Sud 11
91405 Orsay Cedex
Tél. : 01 69 15 62 80
www.cfmi.u-psud.fr

CFMI de l'université de Poitiers
Pavillon universitaire Musique et Danse
15, rue Guillaume VII le Troubadour
Bât. E08 – TSA 81118
86073 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 45 41 24
<http://sha.univ-poitiers.fr/cfmi>

CFMI de l'université Rennes 2
Place du Recteur-Henri-Le-Moal
CS 24307
35043 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 14 20 22
www.uhb.fr/cfmi

CFMI de l'université de Strasbourg
Université Marc-Bloch
1, rue Froelich – BP 20186
67604 Sélestat Cedex
Tél. : 03 68 85 73 80
www.cfmi.unistra.fr

Institut de formation des musiciens intervenants de l'université Toulouse Jean Jaurès
5, allée Antonio-Machado
31000 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 50 45 43
<http://ifmi.univ-tlse2.fr/>

CFMI de l'université de Tours La Charmoise
7, rue Inglessi
37230 Fondettes
Tél. : 02 47 36 77 40
<https://cfmi.univ-tours.fr/>

CFMI de l'université Aix-Marseille
2, avenue Jules Isaac
13626 Aix-en-Provence cedex 1
Tél. : 04 13 55 32 40
<https://cfmi.univ-amu.fr>

Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)

Établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère de la Culture, le CNSAD a pour mission principale de dispenser un enseignement spécialisé de l'art dramatique. Cet enseignement comprend les connaissances théoriques et la maîtrise pratique nécessaires à l'exercice du métier de comédien. Riche d'une expérience de deux siècles, le CNSAD est profondément ancré dans la vie théâtrale et culturelle française. Son programme pédagogique, ouvert à des démarches artistiques et à des esthétiques variées, est en constante évolution, notamment grâce au renouvellement fréquent et à la personnalité des enseignants – artistes en activité et professionnels reconnus dans leur domaine – et aux collaborations avec d'autres écoles d'art, françaises et étrangères. Le CNSAD est associé à l'université Paris Sciences et Lettres (PSL).

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par concours. Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et moins de 26 ans. Ils doivent détenir le Baccalauréat (dispenses possibles) et justifier d'une formation théâtrale intensive suivie avec assiduité pendant au moins une année scolaire. Chaque promotion compte **30 étudiants**.

CURSUS ET DIPLÔMES

1^{er} CYCLE (3 ANS)

La formation des comédiens en trois années se caractérise par une exigence technique et artistique de haut niveau, par un mouvement progressif vers l'autonomie et la liberté, et par un encouragement à une créativité aux prises avec les réalités du monde et son évolution.

La 1^{re} année est consacrée à l'acquisition et au renforcement des fondamentaux du métier d'acteur, essentiellement dans le cadre de cours hebdomadaires.

La 2^e année est divisée en deux semestres distincts : l'un est consacré à l'organisation de master class intensives et d'échanges internationaux d'envergure, l'autre a pour majeure les cours d'interprétation qui conduisent aux ateliers publics « Journées de juin ».

La 3^e année est essentiellement tournée vers la création, dans le cadre d'ateliers dirigés par des artistes invités ou des professeurs de l'école et réalisés dans le temps et les conditions d'une production professionnelle. Ces ateliers donnent lieu à des présentations publiques.

CYCLE « JOUER ET METTRE EN SCÈNE » (2 ANS)

Nouvelle proposition pédagogique à l'attention des élèves comédiens, le cursus « Jouer et mettre en scène » est proposé à un nombre restreint de comédiens. Il se déroule en parallèle du programme pédagogique de la 3^e année de 1^{er} cycle et lors d'une 4^e année comportant un ou plusieurs stages professionnels en France et à l'étranger.

L'École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS)

La particularité de cette école est d'être indissociable du théâtre national de Strasbourg, établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Sa logique pédagogique est celle de l'**interdisciplinarité** : elle forme au sein d'une même promotion des acteurs, des dramaturges, des metteurs en scène, des régisseurs-créateurs et des scénographes-costumiers.

– **Conditions d'admission.** Les élèves sont recrutés par concours deux années sur trois. Le prochain recrutement se déroulera en 2020, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 octobre 2019. Chaque groupe comprend en moyenne **25 élèves** : 12 en section jeu, 6 en section régie-création, 4 en section scénographie-costumes et 3 en section dramaturgie-mise en scène.

– **Cursus et diplômes.** La scolarité dure **3 ans**. Elle fait alterner ou combine des cours hebdomadaires et des périodes intensives d'ateliers dirigés par un intervenant. La particularité de ces ateliers est de former simultanément par un travail théâtral commun les élèves de toutes les sections, amenés à participer ensemble, tout au long de leur scolarité, à une dizaine de projets artistiques très différents qui leur donnent l'occasion d'expérimenter ce que sera leur place dans la création d'un spectacle.

L'École du TNS délivre le **diplôme national supérieur professionnel (DNSP)** de comédien.

Dans le cadre d'un **partenariat avec l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense**, un parcours « Théâtre-Pratique de la scène » permet également la délivrance d'une **licence** et d'un **master**.

● **29 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS)**
1, avenue de la Marseillaise
67005 Strasbourg CS 40184
Tél. : 03 88 24 88 08/59
www.tns.fr

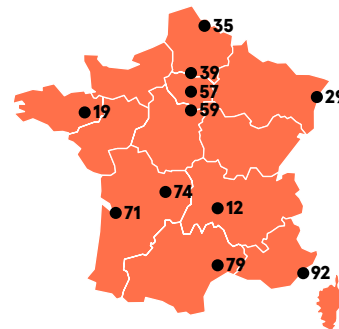
LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU DNSP DE COMÉDIEN

L'enseignement supérieur du théâtre s'appuie également sur un réseau de dix écoles habilitées à délivrer le **DNSP de comédien** en lien avec une **licence** délivrée par une université partenaire.

● **12 École de la Comédie de Saint-Étienne**
7, avenue Émile-Loubet
42048 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 25 14 14
www.lacomédie.fr

● **19 École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne**
1, rue Saint-Hélier – 35040 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 31 55 33
www.t-n-b.fr

● **35 École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais**
23-25, rue de Bergues – 59000 Lille
Tél. : 03 20 00 72 64
www.epsad.fr



● **39 Le Studio-ESCA (école supérieure de comédiens par l'alternance)**
3, rue Edmond Fantin – 92600 Asnières
Tél. : 01 47 90 71 51
www.studio-asnieres.com

● **59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt / École supérieure d'art dramatique de Paris**
Forum des Halles – 12, place Carrée
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 86 25
www.pspbb.fr
www.esadparis.fr

● **71 École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine**
Place Renaudel – BP 7 – 33032 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 33 36 76
www.tnba.org/estba

● **74 L'Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin**
Le Mazeau – 87480 Saint-Priest-Taurion
Tél. : 05 55 37 93 93
www.academietheatrelimoges.com

● **79 École supérieure d'art dramatique de Montpellier**
Maison Louis-Jouvet
19, rue Lallemand
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 60 05 40
www.ensad-montpellier.fr

● **92 École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille**
68, avenue du Petit-Juas
06400 Cannes
Tél. : 04 93 38 73 30
<http://eracm.fr>

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

Cette école est un établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Elle forme des acteurs, scénographes, costumiers, concepteurs lumière, concepteurs son, écrivains dramaturges, directeurs techniques, metteurs en scène et administrateurs du spectacle vivant. (► p. 51)

École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)
4, rue Sœur-Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

CYCLE DOCTORAL (3 ANS)

Dans le cadre du **programme doctoral SACRe** (Sciences, Arts, Création, Recherche) de l'université Paris Sciences et Lettres, le CNSAD propose un 3^e cycle de recherche-création. Ce cursus comprend l'accompagnement des projets menés par les artistes-chercheurs au sein du Conservatoire ainsi qu'une formation mutualisée SACRe où sont explorées les relations création/recherche/arts/sciences. Les premières soutenances de doctorants du CNSAD se sont tenues en décembre 2016.

RELATIONS INTERNATIONALES

Des partenariats internationaux permettent aux **élèves de 2^e année** de passer **trois à six semaines** dans une école supérieure d'art dramatique à l'étranger et de participer à des festivals de théâtre européens. Le CNSAD accueille également chaque année, sur dossier ou dans le cadre d'accords Erasmus, quelques étudiants étrangers qui intègrent le cursus de la 2^e année d'études pour un ou deux semestres.

FORMATION DIPLÔMANTE AIMS

À l'initiative et avec le soutien des Fondations Edmond de Rothschild, cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris (CNSAD, CNSMD, ENSAD, ENSBA et La Femis) se sont associées pour créer à la rentrée 2016 une formation post-diplôme d'**artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS)**, dans le cadre d'une résidence d'artiste. Ce programme constitue une 4^e année de formation diplômante. Il est sanctionné par un diplôme d'établissement.

Il a pour objectif de former de jeunes artistes à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leur pratique artistique personnelle. Chaque résident sélectionné bénéficie d'une bourse attribuée par les Fondations Edmond de Rothschild. Un élève est sélectionné chaque année.

● **57 Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)**
2 bis, rue du Conservatoire
75009 Paris
Tél. : 01 42 46 12 91
www.cnsad.fr

La formation des danseurs interprètes

Les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours, à des âges variables allant de 14 à 23 ans, en fonction de la formation choisie (danse classique ou contemporaine, entrée en premier cycle ou en second cycle, notateur du mouvement).

CURSUS ET DIPLÔMES

En danse classique et en danse contemporaine, un **cycle préparatoire** d'une année précède l'accès au cursus de 1^{er} cycle.

La formation de 1^{er} cycle, d'une durée de trois ans, prépare au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur**.

Tout au long du cursus et de l'année, des temps de pratique de la scène sont intégrés au sein de la formation du danseur dans l'objectif de favoriser une insertion professionnelle rapide et durable.

Au **CNSMD de Paris**, les étudiants qui le souhaitent peuvent également valider, en 1^{er} cycle, certaines UE qui s'intègrent dans une **licence Arts du spectacle-Danse**, dans le cadre du partenariat avec l'université Paris 8.

Ce conservatoire propose aussi un 2^e cycle qui conduit au **diplôme «Danseur interprète : répertoire et création»**. Ce 2^e cycle d'enseignement supérieur s'adresse aux danseurs issus de différentes formations chorégraphiques, titulaires ou non d'un DNSP. Il permet de parfaire la pratique de la danse classique et contemporaine à un niveau préprofessionnel, avec une première année au sein de l'Ensemble chorégraphique du Conservatoire, à la rencontre des chorégraphes d'aujourd'hui et de demain, puis d'une deuxième année de stage d'insertion professionnelle dans les grandes compagnies de ballets et les centres chorégraphiques nationaux.

Le CNSMDP propose également un cursus de notation du mouvement, 1^{er} cycle et 2^e cycle, chacun sur deux ans, qui mène au **diplôme de notateur du mouvement** en notation Benesh ou en notation Laban.

Au **CNSMD de Lyon**, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire en **licence Arts et spectacle, parcours «danseur-interprète»**, dans le cadre du partenariat avec l'université Lyon 2. La dernière année du cursus, les danseurs sont intégrés au Jeune Ballet.

●08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

3, quai Chauveau – 69266 Lyon Cedex 09
Tél.: 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

●56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

209, avenue Jean-Jaurès – 75019 Paris
Tél.: 01 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr

L'École de danse de l'Opéra national de Paris

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par le biais d'un stage, dont l'accès est conditionné à une sélection et à l'issue duquel le stagiaire passe un examen d'entrée à l'école.

Il existe deux types de stages, l'un de six mois (de janvier à juin) et l'autre de dix mois (de septembre à juin) selon l'âge du stagiaire. Les candidats ayant dépassé l'âge d'admission (de 8 à 17 ans) et désirant parfaire leur formation de danse classique au sein de l'école sont soumis à une sélection particulière.

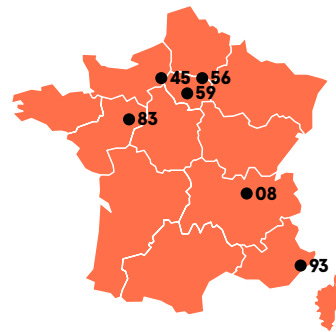
CURSUS ET DIPLÔMES

Les études durent **6 ans**. Les trois dernières années de ce cursus conduisent au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur**. Un parcours de formation conjoint et articulé au DNSP, défini en **partenariat avec l'université Paris Ouest Nanterre La Défense**, permet également aux étudiants d'obtenir une **licence** délivrée par cette université.

L'enseignement en danse classique est complété par différents cours de danse (de caractère, contemporain, jazz et folklore), par des cours complémentaires de musique, mime, comédie, droit du spectacle, histoire de la danse ou encore d'anatomie ou de gymnastique. Les élèves sont répartis en six divisions filles et six divisions garçons. L'enseignement général – relevant de l'Éducation nationale – est dispensé au sein de l'école de la classe de CE1 jusqu'au baccalauréat (filière L).

●45 École de danse de l'Opéra national de Paris

20, allée de la Danse
92000 Nanterre
Tél.: 01 40 01 80 00
www.operadeparis.fr/artistes/ecole-de-danse



LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACCRÉDITÉS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE DU DNSP DE DANSEUR

Outre les trois établissements publics nationaux mentionnés ci-contre, l'enseignement supérieur en danse s'appuie sur un réseau d'écoles habilitées par l'État à délivrer le **DNSP de danseur**.

Les parcours de formation sont proposés par ces écoles en lien avec des cursus d'études conduisant à une **licence délivrée par une université partenaire**.

●59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)

14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél.: 01 44 90 78 08
www.pspbb.fr

Cet établissement dispense une formation spécifique conduisant au DNSP de danseur dans le domaine de la **danse jazz** et à une licence Arts du spectacle-Danse délivrée par l'université Paris 8.

●83 École supérieure du Centre national de danse contemporaine (CNDP)

17, rue de la Tannerie
BP 50107
49101 Angers Cedex 02
Tél.: 02 44 01 22 66
www.cndc.fr

Cet établissement dispense une formation spécifique conduisant au DNSP de danseur dans le domaine de la **danse contemporaine** et à une licence en sciences humaines et sociales/parcours Arts du spectacle-Danse dans le cadre d'un partenariat avec l'université d'Angers.

●93 Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower (PNSD)

– **Siège :**
5, rue de Colmar
06400 Cannes
– **Adresse administrative :**
140, allée Rosella Hightower
06250 Mougins
Tél.: 04 93 94 79 80
www.pnsd.fr

Le PNSD Rosella Hightower propose plusieurs cursus de formation :

- un cycle préparatoire intégré ;
 - un cursus DNSP de danseur basé sur la **complémentarité des techniques classique et contemporaine**, dont la dernière année est proposée sous la forme d'un ballet junior ou en alternance avec une compagnie ;
 - la formation au DE de professeur de danse.
- Le PNSD dispose d'un campus de formation avec hébergement et restauration. Le PNSD est membre associé de l'université Côte d'Azur.

La formation des professeurs de danse

L'enseignement de la danse est une profession réglementée s'agissant de la danse classique, de la danse de jazz et de la danse contemporaine. Pour enseigner ces disciplines, il faut un haut niveau de pratique et une motivation réelle. Il est obligatoire également d'être titulaire d'un diplôme justifiant de qualifications professionnelles : le **diplôme d'État (DE) de professeur de danse**. Néanmoins, des équivalences existent avec certains autres diplômes, et des dispenses de DE peuvent être obtenues dans certains cas (renommée, expérience confirmée).

CURSUS ET DIPLÔMES

Six établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture, ainsi que d'autres établissements publics ou privés, sont habilités à dispenser la formation conduisant au DE de professeur de danse. Ce diplôme est actuellement inscrit au niveau 5 du Répertoire national de certification professionnelle (RNCP). Il a vocation à évoluer au niveau 6 dans les années à venir. La formation dure deux ans, elle correspond à deux années d'études supérieures. Elle peut être suivie en formation initiale ou en formation continue. Les détenteurs du DE danse peuvent suivre une formation complémentaire conduisant au **certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de danse en classique, contemporain et jazz**. Ce diplôme permet d'enseigner comme professeur dans les conservatoires. Le CNSMD de Lyon est le seul établissement habilité à délivrer ce diplôme. Le dispositif est accessible par la voie de la formation initiale et continue.

LES ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À DÉLIVRER LE DIPLÔME D'ÉTAT (DE) DE PROFESSEUR DE DANSE

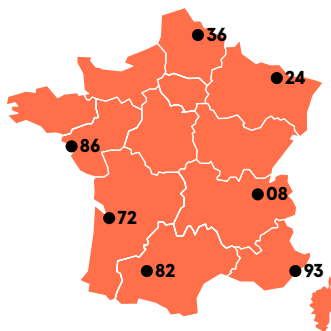
Nota bene : l'habilitation à délivrer le DE étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.

● **24 École supérieure des arts de Lorraine (ESAL), pôle musique et danse**
2, rue de Paradis – BP 24081
57000 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 74 28 38
www.cedefem-lorraine.fr

● **36 École supérieure musique et danse (ESMD) Hauts-de-France – Lille**
Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

● **72 Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse (PESMD) de Bordeaux Aquitaine**
19, rue Monthyon
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

● **82 Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)**
12, place Saint-Pierre
31000 Toulouse
Tél. : 05 31 47 19 42
www.isdat.fr



● **86 Le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire**
4 bis, rue Gaëtan-Rondeau – 44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
www.lepontsuperieur.eu

● **93 Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower (PNSD)**
– **Siège :**
5, rue de Colmar – 06400 Cannes
– **Adresse administrative :**
140, allée Rosella Hightower – 06250 Mougins
Tél. : 04 93 94 79 80
www.pnsd.fr

Centre de formation danse du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Montpellier
2, avenue Charles-Flahault – 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 61 05 22
www.creps-montpellier.org

Cet établissement public local relevant du ministère des Sports, est habilité à délivrer le DE de professeur de danse en formation initiale.

Département STAPS, faculté des sciences et techniques de l'université de Corse Pasquale Paoli – Corte
Cette université propose un cursus de licence STAPS, option « Métiers de la danse », préparant au DE de professeur de danse.
<http://fst.universita.corsica>

Plusieurs centres privés répartis sur l'ensemble du territoire sont habilités à dispenser la formation initiale conduisant au DE de professeur de danse :

- Centre national de la danse en Rhône-Alpes, Institut de pédagogie et de recherche chorégraphiques – Lyon ;
- La Manufacture – Centre de formation professionnelle – Aurillac ;
- Rencontres internationales de danse contemporaine (RIDC) – Paris ;
- Académie internationale de la danse (AID) – Paris ;
- École de formation professionnelle Rick Odums, Studios Paris centre – Paris ;
- Association Choréa – Paris ;
- Studio Harmonic – Paris ;
- Espace pléiade de la danse jazz contemporaine / ballet jazz art – Paris ;
- Epsedanse – Montpellier ;
- Centre de formation James Carlès – Toulouse ;
- Centre de danse STUDIO 920 – Quievrechain ;
- Centre aixois de formation à l'enseignement de la danse (CAFEDANSE) – Aix-en-Provence ;
- Studios du Cours – Marseille ;
- Centre de formation professionnelle et d'études supérieures en danse (Off Jazz) – Nice ;
- Centre de formation danse Désoblique (CFDd) – Oullins ;
- Association l'Artchipel, scène nationale de la Guadeloupe – Basse-Terre ;
- Centre Artys'tik – Annecy ;
- Danse mouvance – L'Isle sur la Sorgue ;
- Format'dance – Baie Mahault.

LE DE AU CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Le Centre national de la danse (CND) dispense des formations continues conduisant au **DE de professeur de danse**, à destination des artistes chorégraphiques pouvant justifier d'une activité professionnelle confirmée. Son centre de ressources professionnelles, sa médiathèque et la cinémathèque de la danse située dans ses locaux, offrent un large éventail d'informations et de données sur les formations, les métiers de la danse et plus généralement sur l'ensemble du secteur chorégraphique.

Centre national de la danse (CND)
1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin Cedex
Tél. : 01 41 83 98 76
www.cnd.fr

LE CA AU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON

Cet établissement public dispense une formation au **Certificat d'aptitude de professeur de danse** (900 heures), diplôme sanctionnant un 2^e cycle de l'enseignement supérieur référencé au niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur ; il est crédité de 120 ECTS.

Cette formation s'adresse aux professionnels de la danse : danseurs, professeurs, formateurs, souhaitant compléter leur expérience afin de pouvoir être moteur d'une dynamique de projet innovant, et de s'investir dans une recherche sur l'art d'enseigner la danse, tant dans le secteur de l'enseignement public spécialisé que dans celui de la formation. Ils acquièrent aussi les compétences pour encadrer des équipes et peuvent dispenser un enseignement référencé.

La formation est répartie sur 2 ans et se déroule pendant les vacances scolaires sous forme de session ainsi que sous forme de tutorat au cours de l'année.

Un mémoire de recherche est rédigé à l'issue de la formation.

Un dispositif de VAA et VAP peut être mis en place.

● **08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau – 69266 Lyon Cedex 9
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

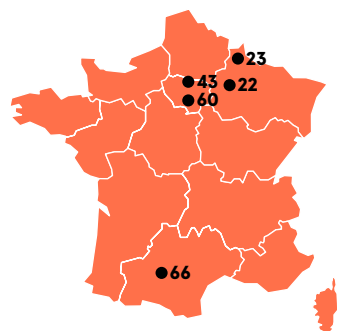
Autre formation

LE MASTER EXERCE

Le master EXERCE, études chorégraphiques « recherche et représentation », est réalisé en partenariat avec l'université Paul-Valéry de Montpellier. Unique en France, cette formation supérieure dans le champ des études chorégraphiques croise recherches pratiques et théoriques du geste représenté.

Institut chorégraphique international (ICI) Centre chorégraphique national Montpellier-Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
Agora – boulevard Louis Blanc
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 60 06 70
<http://ici-ccn.com/pages/master-exerce>

cirque



Quatre établissements, dont un opérateur d'État (le Centre national des arts du cirque), préparent au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque**. La formation à ce DNSP s'effectue sur **3 années**, en parcours conjoint avec une licence universitaire. Le DNSP d'artiste de cirque est inscrit au niveau 6 du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Par ailleurs, le CNAC, l'ENACR et l'Académie Fratellini délivrent également le **diplôme d'État (DE) de professeur de cirque**.

● **22 École nationale supérieure du Centre national des arts du cirque (CNAC)**
1, rue du Cirque – 51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 21 12 43
www.cnac.fr

● **43 Académie Fratellini, école supérieure du cirque**
1-9, rue des Cheminots
93210 La Plaine-Saint-Denis
Tél. : 01 49 46 00 00
www.academie-fratellini.com

● **60 École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR)**
22, rue Jules-Guesde – 93110 Rosny-sous-Bois
Tél. : 01 56 63 05 40
www.enacr.com

● **66 École supérieure des arts du cirque Toulouse-Occitanie (ESAC TO) – École du Lido**
14, rue de Gaillac – 31500 Toulouse
Tél. : 05 36 25 22 20

SE FORMER AU CIRQUE

À L'ENACR ET AU CNAC	conditions d'admission		
	Brevet artistique des techniques de cirque (formation diplômante en 2 ans) à l'ENACR	1 ^{re} année du DNSP à l'ENACR	2 ^e et 3 ^e années du DNSP au CNAC + 1 semestre en insertion professionnelle
	concours		
			DNSP d'artiste de cirque

À L'ACADÉMIE FRATELLINI

conditions d'admission	classe de pré-apprentissage	3 années de formation en apprentissage
	audition	DNSP d'artiste de cirque

marionnettes

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

Première activité de l'Institut international de la marionnette, l'École supérieure nationale des arts de la marionnette de Charleville-Mézières prépare au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de comédien**, spécialité «acteur-marionnettiste». La formation à ce DNSP est assurée sur **3 années**. Le DNSP de comédien est inscrit au niveau 6 du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

● **23 École nationale supérieure des arts de la marionnette**
7, place Winston-Churchill
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 33 72 50
www.marionnette.com

Chaire Innovation Cirque Marionnette (ICiMa) commune à l'Institut international de la marionnette (IIM) et au Centre national des arts du cirque (CNAC).

Créée en 2014 par l'association des pôles de recherche de ces deux établissements, la chaire ICiMa vise à constituer un pôle d'expertise et de compétence à rayonnement national et international, dans différents domaines :

- usages innovants concernant les matériaux, le geste et la prévention des risques dans le spectacle vivant ;
- valorisation du patrimoine, médiation autour des arts du cirque et des arts de la marionnette, et développement de leurs publics ;
- mise en évidence de l'apport de la créativité du domaine du spectacle vivant à la recherche appliquée (sur l'aménagement et la manipulation des espaces virtuels ; sur les processus de soin et sur l'éducation etc.) et développement de nouvelles synergies économiques et sociales.

<https://icima.hypotheses.org>

arts de la rue

La Formation avancée et itinérante des arts de la rue (FAI-AR) propose une formation initiale et continue, dispensée en collaboration étroite avec des structures de création et de diffusion nationales et internationales. Elle s'adresse à des artistes qui ont choisi d'inscrire leur projet dans l'espace public.

FAI-AR
La Cité des arts de la rue
225, avenue des Aygalades
13015 Marseille
Tél. : 04 91 69 74 67
www.faiar.org

INSTITUT TECHNOLOGIQUE EUROPÉEN DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE (ITEMM)

Ce centre de formation prépare aux métiers de la **facture instrumentale** (accord des pianos, fabrication, réparation, restauration en piano, instruments à vent, guitare et accordéon), de la **régie du son** (spectacle vivant, multimédia) et du **commerce** des produits musicaux (instruments de musique, disque, musique en ligne).

Établissement unique à vocation internationale, il propose également des modules de formation continue, développe des projets de formation sur mesure, et apporte son expertise auprès de pays étrangers.

Agréé pôle national d'innovation, il facilite la valorisation, l'observation et le développement des entreprises de ce secteur.

ITEMM

71, avenue Olivier-Messiaen
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 39 39 00
www.itemm.fr

CENTRE NATIONAL DE FORMATION D'APPRENTIS FACTEURS D'ORGUES D'ESCHAU

Cet établissement, géré par la Chambre de métiers d'Alsace, regroupe des **apprentis** de la France entière et prépare en **alternance** aux **diplômes délivrés par l'Éducation nationale en facture d'orgues et tuyauterie en orgues**.

Il dispose d'équipements techniques spécifiques (atelier de facture d'orgue, atelier de tuyauterie avec table à couler et raboteuse de feuille d'étain, et un grand orgue en salle de conférence).

Le facteur d'orgues est un **artisan créateur** qui peut s'exprimer au travers de la construction d'instruments neufs. Il peut être également un **artisan restaurateur** sachant s'adapter aux œuvres du passé qui lui sont confiées.

Centre national de formation d'apprentis facteurs d'orgues

21, rue des Fusiliers-Marins
BP 30415 – Eschau
67412 Illkirch Cedex
Tél. : 03 88 59 00 81
www.cnfafo-eschau.fr

ÉCOLE NATIONALE DE LUTHERIE DE MIRECOURT

Cette école prépare, après la troisième, au **Brevet de technicien de facture instrumentale en lutherie** et au **diplôme des métiers d'art de lutherie**.

École nationale de lutherie Lycée Jean-Baptiste Vuillaume

5, avenue Graillet
BP 109
88500 Mirecourt Cedex
Tél. : 03 29 37 56 00

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE (CFPTS) DE BAGNOLET

Le CFPTS est le partenaire pédagogique du Centre de formation d'apprentis (CFA) du spectacle vivant et de l'audiovisuel qui dispense, en formation initiale en apprentissage et en alternance sur deux ans, une formation générale technologique et pratique des métiers du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Dans sa partie spectacle vivant, le CFA prépare ainsi, avec le CFPTS, au titre de **régisseur de spectacle** dans ses trois spécialités principales : plateau, lumière, son, et prochainement au métier de **technicien lumière**. C'est une filière de formation à la fois diplômante et qualifiante.

Le CFPTS assure également une centaine de formations continues par an (environ 200 sessions) dans tous les domaines techniques (plateau, lumière, son, vidéo, décor/accessoires, régie, prévention des risques), ainsi que pour l'administration de spectacle vivant et pour tous les métiers du secteur (régisseurs, technicien, décorateurs, directeur technique, machiniste, constructeur, pupitreur...).

Au-delà de son offre de formation annuelle, le CFPTS propose aux entreprises du secteur des formations à la carte. Le CFPTS est aussi un lieu ressource et de recherche-action plongé au cœur des problématiques professionnelles.

CFPTS

92, avenue Gallieni
92170 Bagnolet
Tél. : 01 48 97 25 16
www.cfpts.com

L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE (ISTS) D'AVIGNON

Organisme de formation continue émanant du théâtre public, l'ISTS est impliqué au niveau national et international dans la réflexion et le conseil sur les pratiques professionnelles. Chaque saison, l'ISTS propose un programme de formations originales aux techniques du spectacle vivant allant des formations diplômantes (destinées aux cadres) aux perfectionnements. Pour s'adapter au mieux aux attentes de la profession, l'ISTS confie ses enseignements à des praticiens en exercice reconnus.

Certaines formations sont réalisées de préférence au sein de l'entreprise, en réunissant le cas échéant des personnels de plusieurs employeurs pour atteindre un plus haut degré d'efficacité. L'ISTS assure la formation de **régisseur et directeur technique** (ce dernier titre est enregistré au niveau 7 de la certification professionnelle).

ISTS

Espace Saint-Louis
20, rue Portail-Boquier
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 14 17
www.ists-avignon.com

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE DU THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG (TNS)

La particularité de cette école, habilitée à délivrer le DNSP de comédien, est d'être indissociable du théâtre national de Strasbourg. Sa logique pédagogique est celle de l'**interdisciplinarité** : elle forme aussi bien des **régisseurs-créateurs** et des **scénographes-costumiers** que des acteurs, des dramaturges et des metteurs en scène. (► p. 47)

●29 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS)

1, avenue de la Marseillaise
67000 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 08/59
www.tns.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

Sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ENSATT forme des acteurs, scénographes, costumiers, concepteurs lumière, concepteurs son, écrivains dramaturges, directeurs techniques, metteurs en scène et administrateurs du spectacle vivant. L'école accueille une **cinquantaine d'élèves chaque année**.

L'admission à la formation initiale, ouverte aux élèves détenteurs d'un diplôme de niveau bac + 2, se fait par voie de concours spécifique à chaque département de formation et sous conditions d'âge : 18 ans révolus, et 24 ans ou 27 ans maximum selon le département de formation souhaité.

Les études durent **3 ans** et conduisent à un diplôme au grade de **master**.

ENSATT

4, rue Sœur-Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

des centres de ressources

MUSIQUE

Cité de la musique-Philharmonie de Paris Médiathèque

221, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 44 84 89 45
<http://metiers.philharmoniedeparis.fr>

La médiathèque de la Philharmonie de Paris propose :

- sur place : une expertise en matière d'orientation dans le secteur de la musique : informations, conseils, *speed-meeting* et entretiens individuels ;
- en ligne : des fiches pratiques, bases de données et autres informations riches et précises sur l'enseignement, la pratique, les métiers de la musique, les formations supérieures et la vie professionnelle.

Centre d'informations et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA)

22, rue Soleillet
75980 Paris Cedex 20
Tél. : 01 43 15 11 11
www.irma.asso.fr
www.irmawork.com

L'IRMA est un organisme de formation professionnelle continue dans les métiers et les compétences des activités du domaine musical (labels, tourneurs, management d'artistes, droits d'auteurs, organisation de spectacles,...). L'IRMA rend accessible, via ses annuaires et ses sites, une base de données recensant les formations artistiques, techniques et administratives identifiées sur l'ensemble du territoire français. Il gère également une plateforme de recrutement – Irmawork – publiant quotidiennement des offres d'emplois et de stages.

DANSE

Centre national de la danse (CND)

1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin Cedex
Tél. : 01 41 83 27 27
www.cnd.fr

Lieu de formation, le Centre national de la danse est également le centre national de ressources documentaires concernant l'ensemble des métiers de la danse ainsi qu'une institution de création et de diffusion de cet art au niveau national.

Son centre de ressources professionnelles, sa médiathèque et la cinémathèque de la danse situés dans ses locaux, offrent un large éventail d'informations et de données sur les formations et les métiers de la danse.

Par ailleurs, le CND est chargé de soutenir et d'accompagner la recherche en danse, la constitution de ressources, la mise en réseau de doctorants, de chercheurs, de notateurs, la connaissance et l'activation des répertoires chorégraphiques. Il met en œuvre un programme d'aide intitulé « Aide à la recherche et au patrimoine en danse » qui a pour objectif de soutenir la conception, le développement et la diffusion de ressources en danse, élaborées par les professionnels du secteur.

THÉÂTRE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE

ARTCENA

– Site Legendre :
134, rue Legendre
75017 Paris
Tél. : 01 44 61 84 85
– Site Folie Méricourt :
68, rue de la Folie Méricourt
75011 Paris
Tél. : 01 55 28 10 10
www.artcena.fr

Né en 2016 de l'alliance du Centre national du théâtre et de Hors les murs, le centre de ressources ARTCENA accompagne les professionnels et répond aux besoins des différents publics (grand public, étudiants, enseignants, chercheurs...).

Les missions d'ARTCENA s'articulent autour de trois axes :

- le partage des connaissances (création d'un portail numérique de référence, éditions) ;
- l'accompagnement professionnel (conseils et formations) ;
- le soutien au rayonnement des arts du cirque, de la rue et du théâtre, par différents dispositifs favorisant la promotion de la création (aide à la création de textes dramatiques, grands prix de littérature, etc.) et le développement international (coordination de réseau, programme pour la mobilité et la coopération transnationale, etc.).

SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Enseignement-formation-et-metiers

www.culture.gouv.fr/Thematiques/Danse/Enseignement-formation-et-metiers

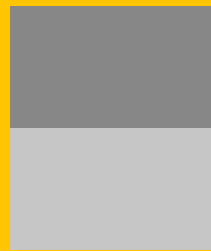
www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Enseignement-et-formation

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture

Direction générale de la création artistique

Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche/bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle
62, rue Beaubourg
75003 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 15 89 38



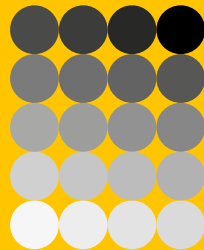
2 écoles Culture :
La Fémis et INAsup



des diplômes
d'écoles
ou au grade
de master



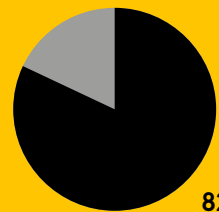
admission
sur concours



270 étudiants



des accords
d'échanges
internationaux



taux d'emploi
à 3 années du diplôme



formation continue
pour les professionnels
du secteur

cinéma, audiovisuel, multimédia



La Fémis © Lucien Balibar



La Fémis © Kristen Pelou



© INA

Acteur, scénariste, réalisateur, cameraman, preneur de son, monteur, décorateur, graphiste... se côtoient et collaborent pour réaliser des œuvres qui sont avant tout des **œuvres collectives**.

Ce secteur est marqué par une **évolution rapide et permanente des techniques**. Les métiers du cinéma et de l'audiovisuel sont amenés à s'associer de plus en plus étroitement aux nouvelles technologies de l'image et du son, l'infographie, le numérique, l'animation 3D et ses dérivés. Par ailleurs, techniciens et créateurs sont appelés à connaître tout au long de leur carrière des **changements importants d'emploi** pour s'adapter à l'évolution des besoins ou pour donner une orientation nouvelle à leur expression artistique.

les formations et les diplômes

La Fémis

La Fémis assure un enseignement technique, artistique et culturel consacré aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Placée sous la tutelle du ministère de la Culture, elle est financée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Elle est associée à l'université Paris Sciences et Lettres (PSL).

– Les missions de La Fémis

- La formation initiale et la formation continue.
- La coopération avec les écoles et les établissements d'enseignement de l'audiovisuel à l'étranger.
- La production, l'édition et la diffusion de films et de documents en relation avec la pédagogie de l'école.
- La promotion et la diffusion de la culture cinématographique.

– **Conditions d'admission.** La Fémis accueille chaque année, **sur concours, une cinquantaine d'étudiants**. Le concours est ouvert aux jeunes âgés de moins de 27 ans titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, ou de niveau bac + 3 pour ceux qui souhaitent intégrer le département « Distribution et exploitation », et bac + 5 pour ceux qui souhaitent intégrer le département « Écriture et création de séries ». Il se déroule en trois temps : dossier d'enquête et analyse de film, épreuve écrite et/ou orale spécifique pour chaque département de l'école, entretien devant un jury composé de professionnels.

– **Cursus et diplôme.** La formation est articulée autour de **10 départements** au sein desquels le nombre d'élèves et la durée des études varient :

- départements Production, Réalisation, Scénario, Image, Son, Montage : 4 ans d'études, 6 étudiants par département ;
- département Décor : 4 ans d'études, 4 étudiants ;
- département Scripte : 3 ans d'études ; ce département forme 4 étudiants tous les deux ans ;
- département Distribution et exploitation : 2 ans d'études, 8 étudiants (5 en Exploitation, 3 en Distribution) ;
- département Création de séries TV : 1 an d'études, 6 étudiants.

Les enseignements sont assurés par des professionnels en activité. Sous la direction des directeurs de département qui conçoivent les programmes, plus de 600 professionnels interviennent chaque année pour des ateliers, des exercices ou des rencontres. Il n'y a pas de corps enseignant permanent.

Pour les départements comportant 4 années d'études, la scolarité est organisée comme suit :

- **3 années de formation** comprenant des enseignements propres à chaque département et des enseignements interdépartementaux, ainsi que la fabrication collective de courts métrages et de films (au moins un grand exercice par an) ;
- **1 année de production d'une œuvre et de recherche personnelle** conduisant à une présentation devant un jury, afin d'obtenir le **diplôme de l'école**. Pendant cette 4^e année, l'ensemble de l'enseignement est nourri par des conférences, analyses de films, invitations de cinéastes, séminaires thématiques transversaux...

– **La formation continue.** La Fémis conçoit et organise des stages de formation continue pour des professionnels dans les domaines suivants : réalisation de films documentaires (atelier documentaire et atelier européen Archidoc pour les films à base d'archives), écriture de scénario (atelier scénario, atelier d'initiation à l'adaptation de romans), stage sur l'expertise de scénario de long métrage de fiction et sur le management d'une exploitation cinématographique en *blended learning*, formation « Showrunner : production et direction artistique de séries ».

– La coopération internationale.

• **Atelier Ludwigsburg-Paris.** La Fémis et la Filmakademie de Baden-Württemberg à Ludwigsburg (Allemagne) ont mis en place un programme spécifique de **formation continue, d'une durée d'un an, consacré à la production et à la distribution**. Il a pour objectif de former la nouvelle génération de producteurs et de distributeurs aux stratégies actuelles en matière d'écriture de scénario, de financement, de production, de distribution et de marketing en Europe. La vocation de cette formation est également d'apprendre aux participants à développer en commun un projet et à se créer ainsi un réseau de futurs partenaires européens. L'atelier s'adresse à de jeunes professionnels diplômés d'écoles de cinéma ou d'universités (minimum bac + 3) pouvant justifier d'une expérience dans le domaine de la production audiovisuelle, issus de l'Union européenne élargie et âgés de 30 ans maximum. Il rassemble chaque année 18 stagiaires : 6 Français, 6 Allemands et 6 Européens issus d'autres pays de l'Union.

• **Accords d'échange d'étudiants et d'enseignants.** La Fémis a, à ce jour, neuf accords d'échange pour ses étudiants avec les écoles de cinéma suivantes : – Columbia University (États-Unis) pour les étudiants du département Scénario ; – Tokyo University of the Arts pour les étudiants du département Réalisation ; – ECAL (Suisse) pour les étudiants du département Montage ; – VGIK (Russie)

pour les étudiants du département Son ; – FTIL (Inde) pour les étudiants du département Décor ; – INSAS (Belgique) et ECAL (Suisse) pour les étudiants du département Scripte ; – HFF (Allemagne) pour les étudiants des départements Distribution / exploitation et Image.

En plus des établissements cités ci-dessus, La Fémis a des coopérations avec les écoles suivantes :

– Universidad del Cine (Argentine) pour des étudiants en Image ; – la Filmakademie de Baden-Württemberg (Ludwigsburg) qui envoie une équipe complète d'étudiants allemands réaliser un film de 3^e année. À ces échanges d'étudiants se sont ajoutés des échanges d'intervenants ou de professeurs avec les universités de Columbia, et Tokyo University of the Arts.

Par ailleurs, La Fémis est membre du CILECT (Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision) et du GEECT (Groupement européen des écoles de cinéma et de télévision).

– **Égalité des chances.** Depuis 2008, La Fémis a développé un programme Égalité des chances en deux volets, avec le soutien de la Fondation Culture & Diversité. Le premier consiste en des **visites de lycées situés dans des zones d'éducation prioritaire**, afin de faire connaître l'école et la possibilité d'y accéder quelle que soit son origine. Le deuxième volet est un **atelier** qui accueille 15 jeunes en marche vers le concours et leur offre l'occasion de rencontres et de premières expériences de création (trois semaines en été, une semaine en l'automne et une semaine en hiver). Ce programme permet chaque année l'admission d'un ou deux élèves. Depuis 2008, sur 82 étudiants ayant passé le concours, 9 ont été admis à La Fémis.

Le dispositif a été complété en 2015 par la mise en place de la « **Résidence** » qui s'adresse à quatre jeunes entre 23 et 30 ans, exerçant déjà une activité artistique et ayant réalisé au moins un court métrage. Gratuite et d'une durée de 10 mois, la Résidence a pour objectif de renforcer l'ouverture sociale de l'école, en s'adressant à de jeunes talents qui, a priori, en raison de leur origine sociale, culturelle et territoriale, n'envisageaient pas de pouvoir bénéficier d'une formation de haut niveau. Il consiste en une mise à niveau technique et artistique complétée par la réalisation d'un court métrage de fiction dans des conditions professionnelles. Ce programme a aussi pour but d'**accroître la diversité sociale du cinéma français**.

– **La recherche.** La recherche à la Fémis envisage le cinéma sous de multiples angles : comme territoire pour la recherche-création, dans la lignée de sa participation au programme doctoral et au laboratoire SACRe (PSL) ; comme objet d'étude à la croisée des disciplines (esthétique, histoire, sociologie, économie) ; et comme lieu de mémoire et de patrimoine. Organisée autour d'un groupe de recherche et d'un conseil scientifique, cette activité se déploie de manière autonome ou en partenariat avec divers acteurs : partenaires au sein de PSL, notamment écoles d'art, laboratoires universitaires (à Rennes 2, Paris 1, Paris 3 ou Paris 8), écoles de cinéma telles l'ENS Louis-Lumière ou l'ENSAV, institutions culturelles (Cinémathèque française, IRCAM, BPI), ou sociétés privées, notamment diffuseurs ou industries techniques.

● **58 La Fémis**
6, rue Francœur
75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.femis.fr

LES 10 DÉPARTEMENTS DE LA FÉMIS

Production, Réalisation
Scénario, Image, Son,
Montage, Décor

Scripte

Distribution-exploitation

Création de séries TV

DURÉE DES ÉTUDES

concours à bac + 2	4 ans
concours à bac + 2	3 ans
concours à bac + 3	2 ans
concours à bac + 5	1 an

INAsup, école supérieure de l'audiovisuel et des médias numériques

INAsup a été créée en 2007 au sein de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui est un établissement sous tutelle du ministère de la Culture. INAsup propose des formations permettant d'obtenir des diplômes de l'école de grade master ou de niveau bac + 3.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE PATRIMOINES AUDIOVISUELS

INAsup recrute chaque année **15 étudiants** en Patrimoines audiovisuels et **20** en Production audiovisuelle. La formation couvre les champs du cinéma, de l'audiovisuel et des médias numériques.

– Conditions d'admission.

- **Production audiovisuelle.** Les candidats au concours doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 minimum et être âgés de 27 ans au plus l'année de l'inscription. Ils sont sélectionnés sur la base d'un dossier puis sur épreuve écrite et entretien.

- **Patrimoines audiovisuels.** Les candidats au concours doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 minimum et être âgés de 27 ans au plus l'année de l'inscription. Ils sont sélectionnés sur la base d'un dossier puis entretien.

- **Cursus et diplômes.** INAsup assure une formation en deux années d'études réparties en trois semestres de cours et un semestre consacré à un stage en entreprise.

Les programmes reposent d'une part sur un socle commun **d'enseignements pluridisciplinaires** destinés à apporter une culture audiovisuelle, numérique et managériale (droit, économie, techniques audiovisuelles, histoire et management); d'autre part sur des **enseignements professionnels** spécifiques à chacun des parcours :

- production d'œuvres audiovisuelles (fictions, documentaires, émissions, formats, contenus pour les médias numériques) pour tous les écrans et sur tous les supports : cinéma, télévision, web et mobile pour le **parcours Production** ;

- conservation, préservation, documentation, expertise, valorisation de fonds audiovisuels et numériques pour le **parcours Patrimoine**.

Les enseignements sont complétés par des conférences, des visites, des voyages d'études et la présence à des manifestations professionnelles.

Ces cursus conduisent à **deux diplômes conférant le grade de master** (bac + 5), enregistrés au niveau 7

du Répertoire national des certifications professionnelles : **Production audiovisuelle** et **Patrimoines audiovisuels**.

- **Égalité des chances.** Les étudiants bénéficient des bourses du CROUS, sur la base des critères sociaux d'attribution définis par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année en cours.

– L'insertion professionnelle des diplômés.

INAsup entretient des relations de proximité avec l'association des anciens (l'Adis). Au-delà du corps enseignant composé de nombreux professionnels, l'école a mis en place plusieurs actions et dispositifs : la participation à des festivals et à des rencontres professionnelles, un forum entreprises, la diffusion d'offres de stages et d'emplois.

- **La recherche.** Le projet pédagogique d'INAsup est adossé à des activités de recherche afin de doter les enseignements d'une dimension analytique et prospective. Cette dimension est favorisée par la proximité des activités de recherche à l'INA, d'une part dans les domaines de **l'archivistique audiovisuelle et numérique**, la préservation, l'indexation, la protection des contenus, d'autre part dans le domaine des sciences humaines et sociales, à travers les activités de l'Inathèque, carrefour de la **réflexion sur l'image, les médias et la communication** (conférences, colloques, publications). L'école fait appel à des **enseignants-chercheurs de renom** pour les unités d'enseignement qui associent appropriation d'une pratique professionnelle et méthodes scientifiques de la recherche (sociologie des médias, économie des médias et du numérique). La notion d'**expérimentation** est intrinsèque à certains contenus pédagogiques tels que des ateliers de développement de nouvelles écritures et formats pour les médias numériques, ou les enseignements consacrés à l'exploration de nouveaux modes de production et de diffusion numérique des contenus audiovisuels.

- **L'international.** L'INA a obtenu la charte **Erasmus+**. Dans ce cadre, INAsup permet à ses étudiants en master d'obtenir des aides pour financer des **stages en entreprise à l'étranger**. L'école développe de multiples actions à l'international, notamment l'organisation d'un **séminaire** sur la production (avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Californie à Los Angeles-UCLA), des séances de **pitch en anglais**, des **voyages d'études** (Londres et Bologne). INAsup est membre du CILECT (Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision).

DOCUMENTALISTE MULTIMÉDIAS – GESTIONNAIRE DE MÉDIAS ET DE DONNÉES

Cette formation s'adresse aux étudiants qui se destinent aux métiers de documentaliste tous

supports, chercheur, iconographe, curateur de contenus, documentaliste-journaliste, responsable de fonds sonores, chargé de projets de numérisation de fonds audiovisuels, chargé d'édition en ligne de contenus multimédias...

- **Conditions d'admission.** Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2. La promotion est composée de **20 étudiants** qui sont sélectionnés sur dossier, puis sur test écrit et entretien. La formation est accessible en formation initiale (apprentissage pour les moins de 30 ans) et en formation continue.

- **Cursus et diplôme.** Cette formation est dispensée **en alternance pendant 1 an**. Elle permet d'acquérir le socle des compétences documentaires, ainsi qu'une culture numérique, la connaissance des médias et des genres audiovisuels, des compétences informatiques, techniques, juridiques en audiovisuel et web, des savoir-faire en gestion de projets. Elle conduit au **diplôme INA de Documentaliste multimédias – Gestionnaire de médias et de données**, de niveau bac + 3, enregistré au niveau 6 du Répertoire national de certification professionnelle.

INGÉNIERIE SONORE

Ce diplôme s'adresse aux étudiants souhaitant se spécialiser dans la production, postproduction son, ou la sonorisation.

- **Conditions d'admission.** Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 : soit un BTS métiers de l'audiovisuel, option métiers du son, soit un diplôme, titre professionnel ou L2 dans le domaine de l'audiovisuel et une expérience professionnelle. La promotion est composée de **12 étudiants** (6 dans chaque spécialité) sélectionnés sur dossier, puis épreuve écrite et entretien. La formation est accessible en contrat de professionnalisation.

- **Cursus et diplôme.** Cette formation est dispensée **en alternance sur 9 mois**. Le programme repose sur un socle commun d'enseignements (création sonore, écoute active, anglais, culture professionnelle, liaisons haute fréquence) et deux spécialités : Production et postproduction audiovisuelles ; Ingénierie, sonorisation et diffusion. Elle conduit au **diplôme INA Ingénierie sonore**, de niveau bac + 3.

MOTION DESIGN – CONCEPTION GRAPHIQUE ANIMÉE

Ce diplôme s'adresse aux étudiants qui se destinent aux métiers de graphiste motion designer, motion designer, infographiste 2D/3D, animateur 3D.

- **Conditions d'admission.** Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 : soit un BTS métiers de l'audiovisuel – option montage et postproduction ou un BTS graphisme, soit un diplôme ou L2 dans les domaines du montage et du graphisme. La promotion est composée de **8 étudiants** sélectionnés sur dossier, épreuve pratique et entretien. La formation est accessible en contrat de professionnalisation.

- **Cursus et diplôme.** Cette formation est dispensée **en alternance sur 8 mois**. Le programme repose sur une alternance d'enseignements techniques et d'ateliers créatifs dans les domaines du graphisme, de l'animation 2D et 3D, de la typographie et du design sonore. Afin de favoriser l'esprit de création des étudiants, il intègre également des enseignements dans le domaine de la culture artistique dans

5 CURSUS d'INAsup

**Documentaliste multimédias –
Gestionnaire de médias
et de données**

concours
à bac +2

1 an

**Motion Design – Conception
graphique animée**

concours à bac +2
dans le domaine

8 mois

**Ingénierie
sonore**

concours à bac +2
dans le domaine

9 mois

**Patrimoines audiovisuels
Production audiovisuelle
(grade de master)**

concours
à bac +3

2 ans

DURÉE DES ÉTUDES

toute sa diversité. Cette formation conduit au **diplôme INA Motion Design – Conception graphique animée**, de niveau bac+3.

L'insertion professionnelle des diplômés

Le dispositif de l'alternance permet aux étudiants de construire un réseau professionnel qui favorise leur insertion sur le marché de l'emploi.

LA FORMATION CONTINUE

L'INA propose des formations aux professionnels de l'audiovisuel qui recouvrent les multiples domaines de l'audiovisuel mais aussi du numérique et des nouveaux médias. **Plus de 450 stages** concernent les métiers du son, du web, de la photo, de l'image et de la vidéo.

● **40 INAsup** – Institut national de l'audiovisuel
4, av. de l'Europe – 94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. master: 01 49 83 21 75
Tél. bac +3: 01 49 83 29 26
www.ina-expert.com/enseignement-superieur

Les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et danse de Paris et de Lyon

Le **CNSMD de Paris** est un établissement public d'enseignement supérieur artistique. Première institution française de transmission des arts musicaux et chorégraphiques, elle dispense aussi un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie) et techniques (métiers du son) qui s'y rattachent. Le Conservatoire poursuit une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics. Il propose deux formations supérieures qui trouvent des applications dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia :

- une formation supérieure aux métiers du son conduisant, en 4 ans, à un **diplôme de musicien-ingénieur du son**, conférant le grade de master ;
- une formation supérieure conduisant, en 1 ou 2 ans, au **diplôme de composition de musique à l'image**.

Le **CNSMD de Lyon** propose deux formations pour la composition pour l'image. L'une via un cursus complet (DNSPM et master) par la classe de Composition pour l'image. L'autre ouverte depuis 2018, dans le cadre d'un cursus 2^e cycle: le parcours international InMICS (International Master in Composition for Screen), dédié aux compositeurs de musique pour l'image. Cette formation conduit à un **double diplôme (grade de master)** délivré par deux des quatre établissements d'enseignement supérieur associés: CNSMD de Lyon (France), Conservatorio di Musica G.B. Martini Bologna (Italie), KASK & Conservatorium/School of Arts Ghent (HoGent, Belgique), Faculté de musique – Université de Montréal (Canada). Quatre organisations professionnelles sont également partenaires: Festival international du film d'Aubagne (France), Fondazione Cineteca di Bologna (Italie), FilmFest Gent (Belgique), Permission Inc., Montréal (Canada).

➤ www.inmics.org

➤ chapitre Spectacle vivant, p. 44.

D'autres écoles

L'École nationale supérieure Louis-Lumière

École publique placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'École nationale supérieure Louis-Lumière propose une formation initiale professionnalisante, à la fois théorique et pratique, technique et artistique, qui prépare aux métiers du cinéma, de la photographie et du son. Elle participe également à des activités de recherche appliquée dans ses domaines de formation. La scolarité est gratuite.

– **Conditions d'admission.** Chaque année, l'école accueille **une cinquantaine d'étudiants** (16 bac option) de niveau bac + 2 ou titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures, âgés de moins de 27 ans et ayant réussi le **concours d'entrée**.

– **Cursus et diplôme.** L'école assure une **formation de 3 ans** et délivre un **diplôme supérieur d'État (bac + 5) valant grade de master** pour chaque option qu'elle enseigne: photographie, cinéma, son. La scolarité comporte trois étapes :

- **en 1^{re} année, le cursus commence par un tronc commun** aux trois filières et se consacre ensuite à l'acquisition des fondamentaux théoriques et à la maîtrise des outils professionnels à travers des travaux pratiques et des réalisations ;
- **la 2^e année est destinée à l'approfondissement des connaissances** et à leur mise en œuvre dans la réalisation de projets, de la conception à la production et la postproduction ;
- **la 3^e année est orientée vers la spécialisation et la recherche** ; chaque filière propose des options majeures destinées à affûter les profils sortants ; les études se terminent par la réalisation d'un mémoire de master 2 accompagné d'une partie pratique indissociable.

Au cours de cette formation, des **professionnels de renom** interviennent en atelier. De nombreux partenariats établis avec des organismes publics, privés et des entreprises, alimentent les projets collectifs et individuels.

– **Égalité des chances.** En partenariat avec la Fondation Culture & Diversité, le programme Égalité des chances vise à accompagner des étudiants issus de milieux modestes en cours d'études supérieures vers des études d'excellence dans les secteurs du cinéma, de la photographie et du son. Les étudiants, à partir de bac + 1, boursiers de l'enseignement supérieur et poursuivant leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France peuvent postuler à la classe Égalité des chances afin de préparer le concours d'entrée de l'école Louis-Lumière. Le programme s'articule autour des trois spécialités (cinéma, photographie et son). Les étudiants retenus bénéficient d'un accompagnement spécifique durant leurs études (financier, culturel, insertion professionnelle).

– **L'international.** L'école accueille des étudiants étrangers mais encourage également ses élèves à se confronter à un autre contexte géographique, culturel et pratique, pendant un **séjour à l'étranger dans une école partenaire**. L'école assure aussi des **missions de conseils et d'expertise**. Elle développe un savoir-faire

d'ingénierie pédagogique pour participer au renforcement du potentiel éducatif supérieur, en intervenant pour le compte de partenaires étrangers (Maroc, Saint-Domingue) ou en étant associée aux actions soutenues par le ministère des Affaires étrangères. Elle intervient également dans le cadre d'opérations en direction de professionnels (Iran, Russie) ou d'étudiants (Liban) étrangers.

L'école dispense enfin des **formations courtes en anglais**, qui concernent l'écriture pour le cinéma, l'image, la réalisation, les effets spéciaux...

– **La recherche.** L'école développe une recherche théorique et appliquée associée à la création, qui prend forme à travers des projets spécifiques, originaux, à la **croisée de l'art et de la technologie**. Les projets sont liés à ses champs d'activité (photographie, son et cinéma) et à la transversalité activée au sein des enseignements. L'ENS Louis-Lumière est impliquée dans l'École universitaire de recherche ArTeC, une Graduate School à la française portée par la ComUE Université Paris Lumières. Ce dispositif permettra à l'ENS Louis-Lumière de proposer à terme un échelon doctoral pour ses étudiants, à travers des travaux de recherche-crédation.

– **La formation continue.** L'école propose des formations courtes pour les filières audiovisuelles (cinéma, photographie argentique et numérique, son), des formations sur mesure, des expertises, conseils et accompagnement des entreprises et des particuliers pour les changements d'organisation, les adaptations aux mutations des métiers, les évaluations et mises à jour des compétences professionnelles, les reconversions, ainsi qu'un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

École nationale supérieure Louis-Lumière

La Cité du Cinéma – 20, rue Ampère – BP 12
93 213 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

L'ÉCOLE DE LA CITÉ

Créée en 2012 à l'initiative du réalisateur Luc Besson, l'école de la Cité s'adresse à des jeunes qui, faute de soutien financier, de connaissance du milieu ou de sensibilisation aux exigences académiques usuelles, ne peuvent accéder aux formations existant par ailleurs.

L'école entend développer et structurer la créativité des étudiants par un enseignement axé sur la pratique, la connaissance du terrain et le contact avec les professionnels.

– **Conditions d'admission.** Elle est accessible sur **concours** à tous jeunes âgés de 18 à 25 ans, et ne nécessite **aucune condition de diplôme**. Le concours comporte trois épreuves (artistique, écrite et de terrain) visant prioritairement à évaluer la motivation et la créativité des candidats.

– **Cursus et diplôme.** L'école propose une formation **en 2 ans** comportant deux filières distinctes: scénario et réalisation, qui accueillent **30 étudiants chacune**. Elle a développé une pédagogie de projets, un apprentissage pratique et polyvalent axé sur l'acquisition de compétences professionnelles.

L'école délivre les titres de **Auteur-Scénariste** et de **Réalisateur** de niveau 7 inscrits au RNCP.

La Cité du cinéma

20, rue Ampère – 93213 La Plaine-Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 48 41 07 86
www.ecoledelacite.com

LE CONSERVATOIRE EUROPEEN D'ÉCRITURE AUDIOVISUELLE (CEEAA)

Fondé en 1996, le Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle est financé et soutenu par l'ensemble des professionnels de l'audiovisuel : TF1, France 2, France 3, ARTE, Canal Plus, la PROCIREP, le CNC et la SACD. Pédagogiquement, il est soutenu par la Guilde française des scénaristes, l'USPA et le SPFA.

Il forme des scénaristes professionnels de fiction, pour le cinéma, la télévision, l'animation. Il a pour objectif de contribuer à faire émerger une fiction française de qualité et compétitive. C'est la seule école en France consacrée entièrement à la formation des scénaristes.

– **Conditions d'admission.** Le CEEA accueille chaque année **12 candidats** sélectionnés sur **concours** et âgés de 20 à 40 ans. Le concours comprend deux étapes : une présélection sur épreuve écrite à contrainte de temps limité, puis des épreuves écrites et orales et un entretien avec des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (producteurs, diffuseurs, scénaristes).

– **Cursus et diplôme.** Le conservatoire assure une **formation en 2 ans**. La première année est consacrée à l'approche de la réalité professionnelle et à l'acquisition des outils indispensables à la scénarisation. La seconde année est une année de spécialisation, d'approfondissement et de mise en application concrète des savoirs acquis en première année, en particulier sur des formats de fiction et d'animation existants. Cette seconde année est aussi consacrée à la création : séries TV originales avec un pilote dialogué, écriture d'un long métrage dialogué et d'une série d'animation avec son pilote. Ces séries font l'objet de production dès la sortie de l'école.

Le CEEA délivre une certification professionnelle de **scénariste** enregistrée au niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles.

– **Formation continue.** Le CEEA a beaucoup développé son offre de formation professionnelle : Grand atelier série, Écrire une comédie, Le policier en 52 mn, La direction littéraire, Adaptation d'une BD en série d'animation, Du personnage écrit au personnage à l'écran, Psychologie des personnages...

Ces formations continues visent au renforcement de l'expertise dramatique de l'ensemble de la profession : scénaristes, producteurs, directeurs littéraires, conseillers de programme, directeurs de collection, réalisateurs...

– **Insertion professionnelle.** Le CEEA a pour vocation de faciliter l'insertion professionnelle de ses élèves en entretenant des contacts réguliers avec tous les partenaires concernés par le scénario (cinéma, télévision, animation, web, etc.). Outre le **taux très élevé d'intégration** des diplômés du cursus en deux années, les stages de formation continue débouchent souvent sur des prises d'option, des développements, des conventions d'écriture avec des producteurs et des diffuseurs.

Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle (CEEAA)

38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 44 07 91 00
www.ceeaa.edu

LA CINÉFABRIQUE, ÉCOLE DE CINÉMA ET D'AUDIOVISUEL EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La CinéFabrique est une école nationale de formation initiale, gratuite et **ancrée sur le territoire régional**. Présidée par Philippe Vayssettes et Abderrahmane Sissako (président d'honneur) et dirigée par Claude Mourieras, cinéaste d'origine lyonnaise, elle propose un **cursus sur 3 ans** autour de cinq pôles : l'écriture scénaristique, l'image, le son, le montage et la production. École d'art dont le parti pris pédagogique est celui de la professionnalisation, elle a fait le choix de l'**alternance en troisième année**.

Soutenue notamment par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CNC, la SACD, la SCAM, l'AFDAS, la Fondation de France, la fondation France Télévisions, la Fondation Meyer, la DRAC, le CFA Formasup, la formation bénéficie également d'un partenariat avec l'université Lumière Lyon 2. L'école se veut ancrée sur son territoire, tout en possédant une **statut nationale et internationale**. Son ambition est de faire émerger des écritures et des pratiques artistiques nouvelles qui naîtront en région et pourront se nourrir d'autres approches, d'autres influences.

– **Conditions d'admission.** La CinéFabrique est accessible par un **examen national en 3 tours**, ouvert aux jeunes âgés de 18 à 25 ans dans l'année civile en cours, détenteurs du baccalauréat (dérogation possible), de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne.

La CinéFabrique est **ouverte à tous** : la sélection met en avant l'expérience personnelle, la créativité, la sensibilité et le potentiel des futurs élèves, plutôt qu'une culture générale ou des compétences déjà acquises. Elle ne tient pas compte du dossier scolaire et n'est pas discriminante à l'écrit.

35 étudiants sont recrutés par année.

– **Cursus et diplômes.** Les étudiants peuvent suivre l'un des cinq parcours : scénario, production, image, son et montage. À l'issue de la première année en tronc commun, ils confirment définitivement le choix de leur parcours. La deuxième année est enseignée par spécialités. La troisième année est en alternance. Le cursus de trois ans débouche sur un **diplôme d'école** et sur une **licence professionnelle « Techniques du son et de l'image »** délivrée par l'université Lumière Lyon 2. L'enseignement technique et pratique est dispensé par des **intervenants extérieurs professionnels de renommée internationale**. Les enseignements théoriques sont dispensés par des **enseignants chercheurs de l'université Lyon 2**. La formation est adossée à des projets d'école, dans un va-et-vient entre apprentissage théorique et réalisation de films et projets audiovisuels. C'est une formation globale, pluridisciplinaire, incluant les nouvelles écritures et encourageant des synergies entre les différentes pratiques artistiques.

La CinéFabrique accompagne l'**insertion professionnelle** des étudiants à leur sortie, par la mise en lien avec un réseau de professionnels partenaires.

– **Classe d'orientation et de préparation (COP).** Cette classe de remise à niveau gratuite, ouverte à 12 jeunes résidant en région Auvergne-Rhône-Alpes, âgés de 18 à 21 ans, sélectionnés sur motivation et sur critères sociaux. Elle vise à mobiliser des jeunes issus de parcours plus atypiques ou moins académiques.

La COP est une **année d'initiation aux différentes pratiques liées au cinéma et au multimédia**. Elle permet également de sensibiliser à d'autres pratiques artistiques (photos, arts visuels, théâtre...), à d'autres modes d'expression, et d'orienter ainsi les élèves vers des écoles d'art, des BTS, l'université ou la CinéFabrique.

– **L'international.** Dès la deuxième année, l'école s'engage dans des échanges internationaux dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut supérieur de l'image et du son de Ouagadougou (ISIS), le festival AFRIFF à Lagos (Nigéria), l'école supérieure des arts visuels de Marrakech (Maroc), Forever Group à Mandalay (Myanmar). Les élèves seront amenés à concevoir et réaliser chaque année un projet cinématographique mené en commun.

– **Des actions sur le territoire.** La CinéFabrique propose une **semaine d'éducation à l'image**, sous forme de modules de pratique cinématographique animés par les élèves, dans des classes de CM1 et CM2 de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Menés sur le temps scolaire en concertation avec les équipes pédagogiques, ils aboutissent à la réalisation d'une **vingtaine de courts-métrages** coréalisés avec les enfants. Dans un souci de s'ouvrir sur son territoire et notamment sur les jeunes de 15 à 20 ans qui n'ont pas accès facilement à des pratiques artistiques (quartiers prioritaires, zones rurales...), la CinéFabrique a également ouvert six ateliers de pratique cinématographique. Encadrés par de jeunes réalisateurs professionnels issus de la région, ces ateliers **permettent chaque année à une soixantaine de jeunes d'écrire et de réaliser six courts-métrages de fiction**. La CinéFabrique est également engagée dans cinq collèges avec le projet « Tu ne m'auras pas » qui a pour objectif de faire réfléchir 300 collégiens au pouvoir des images.

– **L'alternance.** En troisième année chaque élève part entre 3 et 4 périodes en entreprise pour une durée allant de quelques jours à plusieurs mois. Il a la responsabilité d'aller chaque fois dans des secteurs d'activités différents, dans des régions différentes et à des postes différents. Le principe de l'alternance s'adapte ainsi à la saisonnalité du rythme de travail dans le secteur cinématographique et audiovisuel. Ce système d'alternance s'appuie sur un Groupement d'employeurs Cinéma et Audiovisuel (GECA). Le GECA embauche 35 alternants pour toute l'année scolaire puis il les met à disposition de ses membres en fonction des besoins : pour un tournage, une post-production...

La CinéFabrique
5, rue Communieu
69009 Lyon
Tél. : 04 78 47 72 68
www.cinefabrique.fr

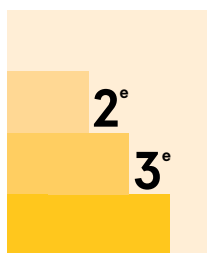
VOIR AUSSI :

Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains

► chapitre Arts plastiques, p. 35.

Les écoles du jeu vidéo

La France est un territoire important de création vidéo-ludique s'appuyant sur un solide réseau de studios indépendants dont les capacités d'innovation et d'adaptation sont en permanence mises à l'épreuve par un **secteur très concurrentiel** traversé par des **mutations rapides et profondes**. Le secteur compte aujourd'hui près de 200 studios de développement et près de 3000 salariés directement liés à la production. Le chiffre d'affaires moyen des studios est en forte croissance et les **perspectives d'emploi très favorables**. Les formations au jeu vidéo ont ainsi été amenées à se développer.



LE JEU VIDÉO EN FRANCE

2° industrie culturelle après le livre.

3° plus grand marché européen derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne.

– **50 formations.** Créé en septembre 2015, le **réseau des écoles du jeu vidéo** vise à réunir l'ensemble de ces formations et organismes, et à favoriser les échanges avec les professionnels. Les premières écoles membres du réseau sont le Centre européen des produits de l'enfant, Créajeux, Bellecour école, CNAM-Enjmin, l'Institut de l'internet et du multimédia, Isart Digital, Pôle 3D, Supinfogame Rubika, LISAA. Certaines de ces écoles appartiennent également au réseau des écoles de cinéma d'animation (RECA).

En outre, certaines formations universitaires intègrent une spécialisation en jeu vidéo. À titre d'exemple, l'université Lumière Lyon 2 a ouvert une formation aux métiers du jeu vidéo sur une durée d'un an. D'autres formations liées à l'image de synthèse ou au multimédia ne sont pas spécifiques au jeu vidéo, mais font appel à des compétences communes.

Le réseau des écoles du jeu vidéo :
www.reseaucoules-jeuvideo.fr

CNAM-ENJMIN

L'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques a été créée en 2004 à l'initiative des pouvoirs publics et dotée du statut d'institut du CNAM. Elle délivre un **master « Jeux et médias interactifs numériques »** cohabilité par le CNAM, l'université de la Rochelle et l'université de Poitiers. Ce master est délivré par ces établissements en fonction du parcours choisi par l'étudiant. Le CNAM-ENJMIN est le guichet d'admission unique pour tous les étudiants. L'école propose un **cursus universitaire de 2 ans** destiné à former des artistes, des concepteurs et des chercheurs de haut niveau dans les domaines des jeux et médias interactifs. Elle est ouverte aux élèves titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou équivalent. Le parcours est à choisir dès les épreuves d'admission (game designer, programmation, conception graphique, conception sonore, ergonomie, management de projet). **Le master est ouvert en formation initiale ou continue** ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

CNAM-ENJMIN

138, rue de Bordeaux – 16000 Angoulême
Tél. : 05 45 68 06 78
www.cnam-enjmin.fr

Autres formations

LES ÉCOLES D'ARTS PLASTIQUES

Les formations en 3 ans conduisant au diplôme national d'arts plastiques (DNAP) ou au diplôme national d'arts et techniques (DNAT), et celles en cinq ans conduisant au diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) peuvent donner accès aux métiers du cinéma, de la vidéo de création, de l'animation, de la décoration, du trucage, du costume.

(► liste des écoles d'art p. 37)

LES ÉCOLES DU SPECTACLE VIVANT

Plusieurs écoles comptent des départements dédiés à la scénographie, au décor, à la machinerie, au costume, à la régie lumière, à la régie son, dont les applications au spectacle enregistré sont fréquentes. On peut citer à ce titre l'École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS) et l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT).

(► chapitre Spectacle vivant p. 47)

LES ÉCOLES DE LA MUSIQUE ET DU SON

Une connaissance approfondie de la musique et du son, en captation, en enregistrement et/ou en diffusion, trouve des applications dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Toutefois, à l'exception du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) qui délivre un **diplôme d'ingénieur du son**, la maîtrise technologique de ces applications est encore peu enseignée dans les établissements publics.

(► p. 59, et chapitre Spectacle vivant p. 44)

LE RÉSEAU DES ÉCOLES FRANÇAISES DE CINÉMA D'ANIMATION (RECA)

Ce réseau regroupe aujourd'hui **28 écoles françaises de cinéma d'animation réparties sur tout le territoire**. Il a été créé en 2012 avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et par les syndicats d'employeurs représentatifs du secteur : le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA) et la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM).

Le RECA rassemble des écoles de statuts divers – public, privé ou consulaire – qui mettent en œuvre des pédagogies singulières. Il reconnaît cette diversité comme une richesse, profitable aux étudiants et à l'ensemble du secteur.

www.reca-animation.com

– Les objectifs du RECA

- Communiquer une information fiable sur l'offre de formation à l'animation, à destination des familles, des futurs étudiants et des organismes d'orientation.
- Soutenir un dialogue constructif avec l'ensemble du milieu professionnel, dans la perspective de développer les conditions les plus favorables à l'avenir professionnel des étudiants.
- Être un interlocuteur permanent des institutions et organismes concernés par les logiques de formation et d'emploi dans le secteur de l'animation.

– Les écoles membres du RECA

- Ariès Lyon
- ArtFx Montpellier
- Arts et technologies de l'image, université Paris 8 (ATI), Saint-Denis
- Bellecour école, Lyon
- École de communication visuelle (ECV) Aquitaine, Bordeaux

- École Émile Cohl, Lyon
- École Estienne, Paris
- École Georges Méliès, Orly
- École des métiers du cinéma d'animation (EMCA), Angoulême
- École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Paris
- École Pivaut, Nantes
- École supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT), Roubaix
- École supérieure des métiers artistiques (ESMA), Montpellier
- École supérieure des métiers artistiques (ESMA), Toulouse
- École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA), Paris
- École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA) Bretagne, Rennes
- Gobelins, l'école de l'image, Paris
- IIM Paris-La Défense
- Institut de l'image dans l'océan Indien (ILOI), La Réunion
- Institut Sainte-Geneviève, Paris
- ISART Digital, Paris
- L'Atelier, Saint-Yrieix-sur-Charente
- L'Institut de développement et enseignement multimédia (IDEM), Le Soler
- La Poudrière, Valence
- L'Institut supérieur des arts appliqués (LISAA), Paris
- Motion Picture in Arles (MOPA), Arles
- Pôle 3D Roubaix
- Supinfocom Rubika, Valenciennes

FORMATIONS RELEVANT DES MINISTÈRES CHARGÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les formations et cursus sont extrêmement variés. À côté des écoles spécialisées, il existe des formations en lycée ou en université.

En lycée, les sections de techniciens supérieurs (STS) préparent au **Brevet de technicien supérieur (BTS) audiovisuel**. Ce diplôme national de niveau bac+2 comporte cinq options : ingénierie des systèmes et exploitation des équipements, montage et post-production, métiers de l'image, métiers du son, et gestion de la production.

En université, il existe plusieurs formations spécialisées dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. On peut consulter la liste des enseignements auprès d'une direction régionale des affaires culturelles (DRAC), d'un centre d'information et d'orientation (CIO) ou du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) à Paris ou dans les régions.

OÙ S'INFORMER

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

291 bd Raspail – 75675 Paris Cedex 14
Tél. : 01 44 34 34 40
www.cnc.fr

Association Vidéadoc

100, bd de Belleville
75020 Paris
Tél. : 01 48 06 58 66
www.videadoc.com

Cette association a été missionnée par le CNC pour délivrer une information exhaustive sur les formations dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Elle conseille et aide à bâtir un projet professionnel le plus adapté à un niveau d'études donné et à trouver le financement pour les formations envisagées.

livre

presse

gestion et médiation



Cité des métiers, Universcience © M. A. Tondy/EPPDCSI



© CC



Médiation à la BNF, une visite d'apprentis du BTP © B. Charpenel, BNF

L'expression « chaîne du livre » recouvre l'ensemble des métiers du livre. Si les métiers qui composent cette chaîne sont des métiers à part entière, leur interdépendance est telle que l'un ne saurait exister sans l'autre. Ainsi, qu'il s'agisse des auteurs ou des différents acteurs du secteur éditorial, des imprimeurs, des distributeurs et diffuseurs, des libraires, ou encore des acteurs socio-culturels et scientifiques que sont les professionnels des bibliothèques et de la documentation, tous œuvrent pour le livre et la transmission de l'information, en version papier ou électronique, et pour un objectif commun, la culture en échange et en partage.

Bibliothèques

À la fois techniques, scientifiques, culturelles et administratives, les missions des professionnels des bibliothèques font appel à de multiples compétences, savoir-faire et connaissances pour assurer la sélection et la gestion des collections et de l'information, en garantir la conservation, la valorisation, et en permettre l'accès, la diffusion et la médiation auprès de l'ensemble des publics ou usagers.

Les personnels d'État des bibliothèques exercent leurs activités au ministère de la Culture et dans ses établissements, ou au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dans ses établissements (universités par exemple). Au ministère de la Culture, ces personnels travaillent dans les services de l'administration centrale ou dans les services en régions (par exemple dans les directions régionales des affaires culturelles), ou encore dans des établissements publics nationaux comme la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information. Ils peuvent également être affectés dans le réseau des bibliothèques classées, qui relèvent des collectivités territoriales, pour valoriser les fonds d'État.

Ils peuvent avoir le statut de conservateur d'État des bibliothèques, de bibliothécaire, de bibliothécaire assistant spécialisé, ou encore de magasinier des bibliothèques (► p. 65).

Les agents qui relèvent de la fonction publique territoriale exercent leurs missions dans une bibliothèque municipale, dans une bibliothèque départementale de prêt (BDP) ou dans une bibliothèque de communauté de communes. Ceux qui sont employés par la Ville de Paris, collectivité territoriale à statut particulier, travaillent dans une des bibliothèques du réseau de lecture publique parisien.

Ces personnels sont des conservateurs territoriaux de bibliothèque, des bibliothécaires, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, ou encore des adjoints territoriaux du patrimoine.

Documentation

Les professionnels de la documentation peuvent exercer leur métier soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé. Seules les missions du secteur public seront abordées ici.

Les agents assurent la gestion et le traitement documentaires, l'analyse et la diffusion de la documentation et de l'information. Ils orientent les publics et les initient aux méthodes de recherche de l'information. Ils peuvent être amenés à concevoir des outils multimédias. Ils contribuent également à des actions pédagogiques et éducatives.

Dans la fonction publique d'État, il faut distinguer: les professeurs-documentalistes qui relèvent du ministère de l'Éducation nationale et exercent leurs missions dans les centres de documentation et d'information (CDI) des établissements d'enseignement; les chargés d'études documentaires et les secrétaires de documentation qui exercent leurs fonctions dans les différents ministères.

Dans la fonction publique territoriale, les bibliothécaires territoriaux et les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques recrutés avec la spécialité « documentation » (► p. 65) exercent principalement leurs missions dans les services culturels des collectivités territoriales.

Édition

Le secteur de l'édition offre une large palette de métiers qui peuvent être segmentés autour des champs suivants: éditorial, technique, commercial et juridique. Ces professionnels exercent essentiellement leurs activités dans le secteur privé (imprimeries, maisons d'édition...).

Librairie

Les professionnels de ce secteur exercent des fonctions qui allient des compétences d'acheteur, de vendeur et de gestionnaire à celles de la production éditoriale. Leur rôle d'acteur culturel leur permet également de créer des passerelles entre lecteurs et textes littéraires.

Ils peuvent exercer dans les librairies indépendantes et les grandes surfaces spécialisées.

Des formations assurées par les universités et par des écoles nationales spécialisées

De nombreux emplois dans la fonction publique dans le domaine des bibliothèques et de la documentation

les formations et les diplômes

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

Elles sont assurées principalement par :

- les **universités et les IUT**, qui délivrent des diplômes universitaires de technologie (DUT), des licences, des masters et des doctorats spécialisés dans le domaine de l'information-communication avec des options « métiers du livre » ;
- l'**École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)** qui assure la formation post-concours des conservateurs des bibliothèques et des bibliothécaires de l'Etat. Cette formation allie enseignements théoriques et stages. L'école propose également des cursus de niveau master en partenariat avec des universités.

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA DOCUMENTATION

Elles sont assurées par :

- les **universités et les IUT**, qui délivrent des diplômes universitaires de technologie (DUT), des licences, des masters et des doctorats spécialisés dans le domaine ;
- l'**Institut national des sciences et techniques de la documentation (INTD)** du CNAM qui propose les cursus suivants :
 - chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances (niveau 7 – bac + 5)
 - licence professionnelle Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine, parcours « métiers de la documentation audiovisuelle » (en formation continue uniquement).

Par ailleurs, l'accès aux métiers de professeurs-documentalistes n'est possible qu'aux titulaires d'un master 2 « Métiers de l'enseignement, spécialité professeur-documentaliste » ou « Métiers de la documentation » et d'un CAPES de documentation.

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'ÉDITION

La diversité et la transversalité des métiers du secteur de l'édition requièrent à la fois des connaissances spécialisées et générales. Il existe des brevets de techniciens supérieurs (BTS), des DUT, des licences et des masters avec des options « Édition » et « Métiers du livre ».

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA LIBRAIRIE

Les CAP « Employé de vente option librairie, papeterie, presse », les brevets professionnels de libraire (BP), les DUT ainsi que des licences professionnelles option « librairie et métiers du livre », peuvent constituer une solide formation pour les métiers de la librairie.

+ École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)

17-21, boulevard du 11-novembre-1918
69623 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 43 43
www.enssib.fr

Institut national des sciences et techniques de la documentation (INTD)

2, rue Conté
75003 Paris
Tél. : 01 40 27 25 16
<http://intd.cnam.fr/>

Institut national de formation de la librairie (INFL)

Tour Orion
12-16, rue de Vincennes
93100 Montreuil-sous-Bois
Tél. : 01 41 72 79 79
www.infl.fr

ASFORD

21, rue Charles-Fourier
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 39 81
www.asford.org

+ Centre de documentation sur les métiers du livre

15, rue Buffon
75005 Paris
Tél. : 01 55 43 25 25
<https://www.paris.fr/equipements/centre-de-documentation-sur-les-metiers-du-livre-cdml-2881>

Syndicat national de l'édition

115, boulevard Saint-Germain
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50
www.sne.fr

Syndicat de la librairie française

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 53 62 23 10
www.syndicat-librairie.fr

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture

Direction générale des médias et des industries culturelles
Service du livre et de la lecture
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture

Ministère de l'Éducation nationale

Direction générale des ressources humaines
Bureau des personnels des bibliothèques
72, rue Régnault
75243 Paris Cedex 13
Tél. : 01 55 55 40 00
www.education.gouv.fr/pid200-cid1175/direction-generale-des-ressources-humaines.html

Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)

25, rue Claude-Tillier
75012 Paris
Tél. : 01 43 72 25 25
www.adbs.fr

Association des bibliothécaires de France (ABF)

31, rue de Chabrol
75010 Paris
Tél. : 01 55 33 10 30
www.abf.asso.fr

Fonction publique d'État

L'ensemble des concours des bibliothèques de la fonction publique d'État est organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les concours de conservateurs et de bibliothécaires sont communs avec ceux de la Ville de Paris.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau 5, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Conservateur des bibliothèques** : les candidats admis sont nommés conservateurs stagiaires et sont rémunérés pendant leur formation à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

– **Bibliothécaire** : les candidats admis sont nommés bibliothécaires stagiaires et sont rémunérés. Ils sont affectés dans un établissement précis dès leur nomination comme bibliothécaires stagiaires. Ils suivent durant 6 mois la formation statutaire initiale de bibliothécaires dispensée par l'ENSSIB, avant de rejoindre leur établissement d'affectation.

– **Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure** : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou d'un titre classé au moins au niveau 5, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

– **Chargé(e) d'études documentaires**

– **Professeurs-documentalistes**

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau 4, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale** ; une formation post-recrutement est prévue pendant l'année de stage (20 jours).

– **Secrétaire de documentation**

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BREVET DES COLLÈGES, ou diplôme de niveau 3

– **Magasinier principal de 2^e classe** des bibliothèques.

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Magasinier** des bibliothèques de 2^e classe.

Ce recrutement s'effectue sur dossier.

La Bibliothèque nationale de France (BnF) de même que les universités organisent leur propre recrutement pour ce corps.

Fonction publique territoriale

L'organisation du concours des conservateurs de bibliothèques relève du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ; pour les autres cadres d'emplois, cette responsabilité appartient aux centres départementaux de gestion (CDG).

Les concours d'accès aux cadres d'emplois de bibliothécaires et d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques comportent, entre autres, une option « documentation ».

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau 5, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Conservateur territorial de bibliothèques** : les candidats déclarés aptes par le jury du concours sont nommés élèves pour la période de formation initiale d'application d'une durée de 18 mois, mise en œuvre par l'Institut national des études territoriales (INET).

– **Bibliothécaire territorial**, spécialité « bibliothèque » ou « documentation ».

– **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques** principal de 2^e classe, spécialités « bibliothèque » ou « documentation »
Les candidats au concours externe sur titres avec épreuves doivent être titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, correspondant à une des spécialités du concours.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau 4, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**, spécialité « bibliothèque » ou « documentation ».

+ CONSEIL

Quand le recrutement par voie de concours est subordonné à la possession d'un titre de formation ou d'un diplôme spécifique portant sur une spécialité précise, une saisine de la commission nationale d'équivalence de diplôme du CNFPT est recommandée ; en se connectant sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr), le candidat a la possibilité de télécharger directement le dossier de demande d'équivalence.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BREVET DES COLLÈGES, ou diplôme de niveau 3
– **Adjoints territoriaux du patrimoine** de 1^{re} classe.

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Adjoints territoriaux du patrimoine** de 2^e classe. Les annonces de recrutement sont publiées sur le site de la Fédération nationale de centres de gestion (FNCDG) : www.fncdg.com

Pour les fonctionnaires territoriaux, il existe également, après le recrutement, un dispositif de formations obligatoires qui comprend des formations d'intégration et des formations de professionnalisation. Le CNFPT, chargé de leur organisation et de leur mise en œuvre, atteste de l'intitulé, de la durée et du type de formation suivie.

Ville de Paris

La Ville de Paris est une collectivité territoriale de statut particulier. Elle organise des concours pour l'accès aux métiers de la filière des bibliothèques ou de la documentation, sauf ceux des conservateurs des bibliothèques et bibliothécaires.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau 5, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées** classe supérieure, spécialité « bibliothèques » : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou d'un titre classé au moins au niveau 5, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau 4, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées** classe normale, spécialité « bibliothèques » ou « gestion du patrimoine culturel » (documentation et supports d'information).

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Magasinier des bibliothèques** : le recrutement se fait sur dossier après publication d'un avis de recrutement dans le Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Paris.

OÙ S'INFORMER

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR)
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24792/personnels-des-bibliotheques.html
Sont disponibles sur ce site des fiches sur les métiers des bibliothèques et toutes les informations sur les concours de l'État.

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
80, rue de Reuilly
CS 41232
75578 Paris Cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr
www.cnfpt.fr/evoluer/concours-examens-professionnels-organises-cnft-national?gl=NjliOGJkMzI
Le CNFPT étant organisé par délégations régionales et centres de gestion, les renseignements peuvent être pris auprès de ces établissements.
www.fncdg.com

Mairie de Paris

– Bureau du recrutement et des concours
2, rue Lobau
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 44 42
– Direction des affaires culturelles
Bureau des bibliothèques et de la lecture
55, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 85 97
www.paris.fr/emploi
www.paris.fr/recrutement

Des métiers variés et en mutation

De la conception à la diffusion, les métiers de la presse sont nombreux et différent selon les médias. Ainsi, au métier de **journaliste** s'ajoutent des métiers spécifiques comme les **dessinateurs** et les **illustrateurs**, les **correcteurs**, les **secrétaires de rédaction**, les **graphistes**, les **photographes de presse**, les **documentalistes**, les **iconographes**...

Les journalistes travaillent aussi bien pour la presse écrite, la radio ou la télévision que pour les médias numériques. Ils ne sont désormais plus cantonnés à la seule rédaction d'articles de presse. Ils doivent développer d'autres compétences comme la capacité d'utiliser du matériel de prise de vue et les outils numériques de la rédaction.

Le statut de journaliste

En France, la qualité de journaliste ne dépend pas d'un diplôme ou d'un examen professionnel, mais de l'exercice régulier de l'activité de journaliste dans un organe de presse (entreprise de presse, publication de presse, agence de presse). Les journalistes exercent leur profession en tant que **salariés**. Ils peuvent être engagés à titre permanent ou à titre occasionnel (pigiste).

Même si l'exercice de ce métier ne nécessite pas de diplôme spécifique, les formations proposées par les écoles de journalisme ou les écoles d'art sont appréciées et permettent aux jeunes diplômés de se distinguer dans **un univers très concurrentiel**. Elles constituent un gage de professionnalisme pour les médias qui recrutent.

les formations et les diplômes

Plusieurs cursus de l'enseignement supérieur proposent d'acquérir des compétences transversales sur l'ensemble de la chaîne de l'information. Les formations spécifiques sont nombreuses et ne sont pas dispensées par des écoles relevant directement du ministère de la Culture. Il s'agit pour la plupart d'**établissements universitaires** ou d'**écoles supérieures privées**.

Les écoles de journalisme peuvent également former au métier de **reporter-photographe**. Le reporter-photographe a la qualité de journaliste et est salarié des entreprises de presse. Une excellente maîtrise des sujets est nécessaire pour choisir un bon angle de prise de vue, référencer correctement ses photographies, et surtout traiter de sujets susceptibles d'intéresser les médias.

Pour ce qui concerne la **chaîne de distribution de la presse**, qu'il s'agisse des métiers des messageries de presse, des vendeurs-colporteurs ou des correspondants locaux de presse, les formations ne relèvent pas, en général, de l'enseignement supérieur.

+ CONSEIL

Attention, un même établissement peut dispenser une formation reconnue par la profession et d'autres formations au journalisme qui ne bénéficient pas de cette reconnaissance.

OÙ S'INFORMER

Conférence nationale des métiers du journalisme : www.cnmj.fr/basedocumentaire/ecoles-journalisme-reconnues
Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes : www.cpnej.free.fr
Observatoire des métiers de la presse et des médias : metiers-presse.org
Des informations sur le secteur de la presse : www.culture.gouv.fr/Thematiques/Presse

14 formations reconnues par la profession

La reconnaissance de ces formations par la profession garantit leur qualité et leur adaptation aux besoins des médias. Le socle de connaissances, les moyens techniques mis à disposition des élèves et les périodes de stages incluses sont déterminants. La commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes (CPNEJ) examine depuis 1976 les demandes de reconnaissance des formations principalement en fonction des contenus pédagogiques (contenus obligatoires, formation minimale de trois semestres, stages obligatoires de trois à quatre mois, un dispositif d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés, des frais de scolarité raisonnables...). À leur prise de fonction, les diplômés de ces formations bénéficient d'une plus courte période en tant que journaliste stagiaire : un an au lieu de deux.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (CELSA)

Le sigle CELSA correspond au nom abandonné en 1985 de Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées. Le CELSA est un établissement public universitaire qui délivre un master option Journalisme préparant aux métiers de journaliste de presse écrite, audiovisuelle et numérique.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 30.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur 2 ans soit 4 semestres. La scolarité fait alterner cours théoriques et enseignements professionnels avec trois périodes de stage (7 mois minimum). En deuxième année, il existe un parcours en apprentissage.

Le diplôme du CELSA est délivré aux étudiants ayant obtenu le master professionnel Information et communication, spécialité Journalisme. Ce diplôme est enregistré au niveau I

dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

Le CELSA propose également un cursus de formation continue qui conduit à ce master professionnel.

CELSA

77, rue de Villiers
 92200 Neuilly-sur-Seine
 Tél. : 01 46 43 76 76
www.celsa.fr

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES DE PARIS (CFJ)

Le CFJ est une association à but non lucratif.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours (dossier + oraux) à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 55.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus, ancré dans la pratique et tourné vers l'innovation, se déroule en deux ans. Une formation diplômante en apprentissage est possible.

Le diplôme du CFJ est reconnu par l'État au niveau bac + 5.

CFJ

210, rue du Faubourg Saint-Antoine
 75012 Paris
 Tél. : 01 44 09 42 02
www.cfjparis.com

CENTRE UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT DU JOURNALISME DE STRASBOURG (CUEJ) UNIVERSITE DE STRASBOURG

Le CUEJ est un établissement universitaire public.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 55.

– **Cursus et diplôme.** Le CUEJ délivre, à l'issue de deux années d'études, un diplôme national de niveau bac + 5, le master professionnel de journalisme, qui relève du domaine des sciences politiques et sociales. Il propose également, en coopération avec l'université de Fribourg en Allemagne, un **parcours franco-allemand** délivrant un double diplôme, sous l'égide de l'Université franco-allemande.

Le CUEJ propose également les enseignements du master journalisme en deux ans par la voie de l'apprentissage.

CUEJ

11, rue du Maréchal-Juin
CS 10068 – 67043 Strasbourg Cedex
Tél.: 03 68 85 80 84
<https://cuej.unistra.fr>

ÉCOLE DE JOURNALISME DE CANNES (EJC) – (IUT NICE CÔTE D'AZUR)

L'EJC est un établissement universitaire public.
– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours après le baccalauréat. Nombre d'admis chaque année : 28.

– **Cursus et diplôme.** L'EJC délivre un diplôme universitaire de technologie (DUT) en Information-Communication, spécialité Journalisme. Le cursus comprend, outre les enseignements académiques et les stages, 6 semaines professionnelles en première année et 7 semaines en deuxième année.

IUT Nice Côte d'Azur

Département Infocom
4, avenue Stephan-Liegeard – 06400 Cannes
Tél.: 04 97 06 61 20
<http://unice.fr/iut/departements-denseignements/infocom/formations-1>

ÉCOLE DE JOURNALISME DE GRENOBLE (EJDG)

L'EJDG est un établissement universitaire public.
– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 30.

– **Cursus et diplôme.** L'EJDG délivre un double diplôme : le master de journalisme de l'université Grenoble Alpes et le diplôme de Sciences Po Grenoble. Le cursus se déroule sur 2 ans. Il comporte des cours académiques, des enseignements professionnels et des stages.

EJDG

Institut de la communication et des médias
11, avenue du 8-mai-1945
BP 337 – 38434 Échirolles
Tél.: 04 56 52 87 30
www.ejdg.fr

ÉCOLE DE JOURNALISME ET DE COMMUNICATION D'AIX-MARSEILLE (EJCAM)

L'EJCAM est une composante d'Aix-Marseille Université.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 20.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule en 2 ans. Le diplôme délivré est un master de Journalisme.

EJCAM

21, rue Virgile-Marron – 13005 Marseille
Tél.: 04 91 24 32 00
<https://ejcam.univ-amu.fr/>

ÉCOLE DE JOURNALISME DE SCIENCES PO

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur sélection à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 70 (45 en master journalisme, 25 en master journalisme et affaires internationales).

– **Cursus et diplôme.** L'école propose un master journalisme, un master journalisme et affaires internationales, et un double diplôme en journalisme entre Sciences Po et Columbia University (New York). Les cursus se déroulent en 2 ans et intègrent 20 semaines de stages en rédaction

(10 semaines la première année et 10 semaines la seconde année). Les cours sont dispensés en français et en anglais. Une formation en apprentissage est possible pour le master journalisme.

École de journalisme de Sciences Po
117, boulevard Saint-Germain – 75006 Paris
www.sciencespo.fr/journalisme/fr.html

ÉCOLE DE JOURNALISME DE TOULOUSE (EJT)

L'EJT est un établissement associatif d'enseignement supérieur.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 2, ou à bac avec une expérience professionnelle de 2 ans minimum. Nombre d'admis chaque année : 34.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 26 mois (20 mois d'école et 6 mois de stage). Le diplôme délivré est un diplôme d'école enregistré au niveau 6 du RNCP. L'EJT propose depuis la rentrée 2016, en parallèle de la formation initiale, une formation par apprentissage.

EJT

31, rue de la Fonderie – 31000 Toulouse
Tél.: 05 62 26 54 19
www.ejt.fr

ÉCOLE PUBLIQUE DE JOURNALISME DE TOURS (EPJT)

L'EPJT propose désormais un master de journalisme, rattaché à la Faculté des Lettres et Langues de l'université de Tours, établissement universitaire public. Cette formation reste dispensée au sein de l'IUT de Tours.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3 ou par validation des acquis de l'expérience. Nombre d'admis par promotion : 36.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Le diplôme délivré est un master de journalisme. La deuxième année du master de journalisme est ouverte à l'alternance.

EPJT

IUT de Tours
29, rue du Pont-Volant – 37082 Tours Cedex 2
Tél.: 02 47 36 75 72
<https://epjt.fr/>

INSTITUT DE JOURNALISME BORDEAUX AQUITAINE (IJBA)

L'IJBA est un établissement supérieur public.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3 ou par validation des acquis de l'expérience. Nombre d'admis par promotion : 36.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Le diplôme délivré est un master professionnel de journalisme. La deuxième année du master de journalisme est ouverte à l'apprentissage.

IJBA

1, rue Jacques-Ellul – 33080 Bordeaux Cedex
Tél.: 05 57 12 20 20
www.ijba.u-bordeaux-montaigne.fr

INSTITUT PRATIQUE DU JOURNALISME DE L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE (IPJ)

Grand établissement

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 48.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur 2 ans. Le diplôme délivré est un master de journalisme. Cette formation est aussi accessible par apprentissage. Par ailleurs, des échanges sont possibles en cours de cursus avec les autres établissements de la ComUE Paris Sciences et Lettres.

IPJ

24, rue Saint-Georges – 75320 Paris Cedex 09
Tél.: 01 72 74 80 40
www.ipj.eu

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE (ESJ LILLE)

L'ESJ Lille est un établissement sous statut associatif (loi 1901), créé en 1924.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 60.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus, qui peut se faire en apprentissage, se déroule sur 2 ans avec plusieurs périodes de stages. La formation est pratique et professionnelle, basée sur la mise en situation des élèves. À l'issue de leur scolarité, les étudiants obtiennent un double diplôme : le diplôme de journaliste de l'ESJ Lille, reconnu par l'État au niveau bac+5, et un master 2 de l'Institut d'études politiques de Lille.

ESJ Lille

50, rue Gauthier-de-Châtillon
59046 Lille Cedex
Tél.: 03 20 30 44 00
www.esj-lille.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) DE LANNION

UNIVERSITÉ DE RENNES 1

L'IUT de Lannion est un établissement universitaire public.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible après le baccalauréat sur dossier et entretien. Nombre d'admis par promotion : 28.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans dont 12 semaines de stage. Il conduit à un diplôme universitaire de technologie (DUT) de Journalisme.

IUT de Lannion

Département Information et Communication – Option journalisme
BP 150 – 22302 Lannion Cedex
Tél.: 02 96 48 57 81
www.iut.infocomlannion.fr

INSTITUT FRANÇAIS DE PRESSE (IFP)

L'IFP est le département d'Information et de Communication de l'université Panthéon-Assas (Paris).

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 24.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Le diplôme délivré est un master en journalisme.

IFP

Université Panthéon-Assas
83 bis, rue Notre-Dame-des-Champs
75006 Paris
Tél.: 01 44 41 57 98
<http://ifp.u-paris2.fr/>

AUTRES FORMATIONS AU JOURNALISME

D'autres formations existent, dispensées par des établissements privés ou publics, des universités, des instituts universitaires de technologie, etc.

Les métiers de l'administration et de la gestion culturelles

De profondes évolutions ont marqué le champ culturel ces dernières années. Elles sont dues notamment à l'accroissement et à la diversification des institutions culturelles et de leurs activités et à la complexité croissante des composantes économiques, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets culturels. Leur gestion nécessite donc des compétences et des savoir-faire nouveaux, inséparables d'une bonne appréhension des enjeux artistiques et du développement culturel.

Les métiers de l'administration et de la gestion culturelles peuvent s'exercer au sein des structures les plus diverses : orchestres, théâtres, festivals, musées, bibliothèques, médiathèques, établissements d'enseignement artistique, services culturels, associations...

Des formations principalement assurées par les universités. Il existe aujourd'hui de nombreuses filières universitaires de formation à finalité professionnelle dans le domaine artistique et culturel, relatives à ces métiers : administration, gestion, expertise, développement culturel, marché de l'art... Ces formations s'inscrivent dans le cadre de licences générales et de licences professionnelles (conception et mise en œuvre de projets culturels, développement social et culturel...) et sont également très nombreuses dans le cadre des masters : direction de projets culturels, gestion des entreprises culturelles, développement culturel et tourisme, management culturel en Europe... Il est donc conseillé de s'informer directement auprès de chaque université sur les formations et les diplômes qu'elle propose.

Les métiers de la médiation

Le médiateur culturel joue un rôle essentiel dans les politiques culturelles des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions) et de l'État. Interface entre le public, la culture et le patrimoine, il organise des événements et des rencontres avec le public en mettant en place des expositions, des animations, des ateliers pédagogiques... Sa mission est de faciliter, pour tous les publics, la compréhension et l'accès à la culture. Dans la fonction publique territoriale, les médiateurs culturels peuvent appartenir aux filières « animation », « culturelle », « bibliothèques » ou « patrimoine ». Ils sont généralement recrutés sur des postes de catégorie B (cadre d'emplois d'animateurs territoriaux ou d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques) et plus rarement sur des postes de catégorie C (cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ou des adjoints territoriaux du patrimoine).

Le guide-conférencier, en tant que médiateur du patrimoine, sensibilise le public à l'histoire d'une ville, d'un territoire, aux évolutions du paysage... Il doit être capable d'animer, en français ou dans une langue étrangère, des visites, des conférences ou des ateliers pour un public très varié, jeunes, scolaires, habitants ou touristes. La profession de guide-conférencier est, depuis le 31 mars 2012, la seule profession habilitée à assurer les visites commentées dans les musées et monuments historiques. La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée aux titulaires de la licence

professionnelle de guide-conférencier, ou bien aux titulaires d'un diplôme national de master qui ont validé au cours de leur formation les unités d'enseignement « compétences des guides-conférenciers », « mise en situation et pratique professionnelle » et « langue vivante étrangère » (voir le décret n° 2011-930 du 1^{er} août 2011 et l'arrêté du 9 novembre 2011).

Les formations. En dix ans, les propositions de formation en médiation se sont multipliées et un grand nombre d'universités et d'écoles propose des cursus spécialisés de 2 à 5 ans après le bac. Selon les champs disciplinaires, selon les structures dans lesquelles le médiateur travaille ou encore selon le statut de son employeur (public/privé), les compétences requises et mobilisées peuvent être très différentes. Avant de choisir une formation dans le domaine de la médiation, il faut s'interroger sur les missions que l'on souhaite exercer et le milieu professionnel au sein duquel on désire évoluer. De manière générale, la pratique artistique occupe une place réduite au sein des enseignements dispensés. En revanche, dans la mesure où la médiation peut recouvrir des situations professionnelles très différentes, il est essentiel de privilégier les formations qui, aux côtés des enseignants universitaires, mobilisent des intervenants professionnels et organisent des temps de mise de situation (stages, études de cas, etc.).

La formation de l'École du Louvre

L'École du Louvre propose, en deuxième cycle, **un parcours « médiation » appliqué aux questions patrimoniales** permettant d'étudier les modalités de diffusion des collections et des monuments aux publics. Cette formation est complétée par un apprentissage des rouages institutionnels et des stratégies de marketing des musées et du patrimoine. L'enseignement est ancré tant dans la maîtrise des fondamentaux théoriques que dans une perspective appliquée grâce à un chantier-école en médiation qui permet de déployer une réflexion méthodologique sur un cas concret de projet de développement culturel.

Un module spécifique « guide-conférencier », dont les apprentissages théoriques et pratiques sont répartis sur les deux années du deuxième cycle, permet, en complément des parcours histoire de l'art, muséologie et médiation, d'acquérir les fondamentaux de la profession et, après sa validation, d'obtenir **la carte professionnelle de guide-conférencier**.

Par ailleurs, les partenariats que l'École du Louvre a noués avec Sciences Po Paris, l'ESSEC ou Audencia Nantes permettent de compléter les formations qu'elle dispense par des modules en management et gestion des institutions culturelles. Certains de ces partenariats aboutissent à la délivrance de doubles diplômes.

● 51 École du Louvre

Palais du Louvre – Place du Carrousel

Porte Jaujard – 75001 Paris

Tél. : 01 55 35 18 00

www.ecoledulouvre.fr/vie-etudiante/orientation/mediation

www.ecoledulouvre.fr/enseignements/etre-eleve/partenariats

(► aussi p. 20)

Médiation du spectacle vivant et des arts visuels

Aucune formation à la médiation dans ces domaines ne relève directement du ministère de la Culture. Toutefois, deux réseaux professionnels peuvent contribuer à faciliter l'orientation vers ces métiers :

www.reseaurp.org/

www.mediationculturelle.net/

adresses utiles

L'enseignement supérieur Culture

Brochure disponible en pdf sur le site
du ministère de la Culture :

[www.culture.gouv.fr/Thematiques/
Enseignement-superieur-et-Recherche/
L-enseignement-superieur-Culture](http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/L-enseignement-superieur-Culture)

Remerciements

Cette brochure est le fruit de
la collaboration de l'ensemble des
services centraux du ministère
de la Culture et des écoles du réseau
de l'enseignement supérieur Culture.
Que soient remerciées ici toutes les
personnes qui ont contribué à la collecte
des informations et à la rédaction
des textes.

Coordination

Guillaume Brouillard
et Dominique Jourdy
Ministère de la Culture
(SG/SCPCI/DREST)

Secrétariat d'édition

Dominique Jourdy

Conception graphique et réalisation

The Shelf Company
company.theself.fr

Caractères typographiques

Aperçu dessiné par The Entente
Vulf Mono dessiné par James Edmondson

Papiers

Magno Gloss
Munken Lynx

Impression

Imprimerie Corlet
Imprimé en France



Ministère de la Culture

Département de la recherche,
de l'enseignement supérieur
et de la technologie
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01
Tél. : 01 40 15 80 45

ARCHITECTURE

Ministère de la Culture

Direction générale des patrimoines/ Service de l'architecture

Sous-direction de l'enseignement supérieur
et de la recherche en architecture
Bureau des enseignements
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 32 58

PATRIMOINES

École du Louvre

Palais du Louvre
Place du Carrousel
Porte Jaujard
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 18 00
www.ecoledulouvre.fr

Institut national du patrimoine

Direction, Secrétariat général, Département
des conservateurs du patrimoine
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
Département des restaurateurs
124, rue Henri-Barbusse
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

ARTS PLASTIQUES – SPECTACLE VIVANT

Ministère de la Culture

Direction générale de la création artistique

Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Bureau de l'enseignement supérieur
et de la formation professionnelle
62, rue Beaubourg
75003 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 15 88 17

CINÉMA – AUDIOVISUEL

La Fémis

6, rue Francœur
75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.femis.fr

Ina SUP

Institut national de l'audiovisuel
4, avenue de l'Europe
94366 Bry-sur-Marne Cedex
Contact pour les diplômes conférant
le grade de Master :
Tél. : 01 49 83 21 75
es2@ina-sup.com
Contact pour les diplômes de niveau bac + 3 :
Tél. : 01 49 83 29 26
es1@ina-sup.com
www.ina-expert.com/enseignement-superieur

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

291 boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14
Tél. : 01 44 34 34 40
www.cnc.fr

Association Vidéadoc

100, boulevard de Belleville
75020 Paris
Tél. : 01 48 06 58 66
www.videadoc.com

Sur le site du ministère de la Culture

VIE ÉTUDIANTE

(droits de scolarité, aides financières, mobilité...)

www.culture.gouv.fr/Thematiques/
Enseignement-superieur-et-Recherche/
L-enseignement-superieur-Culture

ARCHITECTURE

www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/
Architecture/Formations-Recherche-Metiers
> rubrique Formations, Recherche, Métiers

PATRIMOINES

www.culture.gouv.fr/Thematiques/
Conservation-restauration/Formations/
Formation-initiale

Archéologie

Les chantiers ouverts aux bénévoles :
www.culture.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/
Sur-le-terrain/Chantiers-de-benevoles

Archives

francearchives.fr/fr/section/44184

ARTS PLASTIQUES

www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/
Arts-plastiques/Enseignement-superieur

SPECTACLE VIVANT

Musique

www.culture.gouv.fr/Thematiques/
Musique/Enseignement-formation-et-metiers

Danse

www.culture.gouv.fr/Thematiques/
Danse/Enseignement-formation-et-metiers

Théâtre, spectacle

www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/
Theatre-spectacles/Enseignement-formation-
et-metiers

ET AUSSI

Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)

www.onisep.fr
www.monorientationenligne.fr

Parcoursup

www.parcoursup.fr



Ministère de la Culture
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
www.culture.gouv.fr

Septembre 2019